

INSTITUT
KURDE
DE PARIS

**La situation
au Kurdistan
de Turquie**

Bulletin de liaison et d'information

N° Spécial

Novembre 1992

Ce bulletin paraît en français, allemand, anglais,
kurde, espagnol et turc.

Prix au numéro : France : 30 FF — Etranger : 35 FF
Abonnement annuel (12 numéros) France : 300 FF — Etranger : 350 FF

Périodique mensuel
Directeur de la publication : Mohamad HASSAN

Numéro de la Commission Paritaire : 659 15 A.S.
ISSN 0761 1285

INSTITUT KURDE, 106, rue La Fayette - 75010 PARIS
Tél. : (1) 48 24 64 64 - Fax : 47 70 99 04

Le combat tragique du peuple kurde qui dure depuis si longtemps prend sa source dans le principe du droit à l'autodétermination des peuples et c'est pourquoi il est juste.

J'appelle les gouvernements, les organisations et les citoyens de tous les pays ainsi que les organisations internationales à tenir compte, dans leurs relations avec les pays où vivent les Kurdes, de la politique réelle que les dirigeants de ces pays mènent envers les Kurdes.

Aucune manifestation de cruauté, aucune injustice nationale et sociale, aucune atteinte aux droits de l'homme et aucun génocide ne doit rester inaperçu et sans conséquences pour les pays qui l'ont permis.

Andrei SAKHAROV

(extrait du message de Monsieur A. Sakharov à la Conférence Internationale de Paris, les Kurdes : Droits de l'homme et identité culturelle, 14-15 octobre 1989)

LA SITUATION AU KURDISTAN DE TURQUIE

- *De la répression à la «guerre totale»*
- *Quelques données de base*
- *La destruction et l'évacuation des villes et villages kurdes*
- *Assassinats des civils kurdes*
- *La censure*
- *Points-de-vue turcs*
- *Témoignages occidentaux*

DE LA RÉPRESSION À LA « GUERRE TOTALE »

Un bilan établi par le quotidien turc *Cumhuriyet* du 12 décembre 1989 (équivalent turc du *Monde*) souligne le caractère massif de cette répression : de septembre 1980 à décembre 1989, 650.000 (six cent cinquante mille) personnes (dans leur immense majorité

kurdes), ont été gardées à vue. Ces gardes à vue pouvant parfois aller jusqu'à 90 jours ont donné lieu à 210.000 (deux cent dix mille) procès. L'usage de la torture a été systématique ; 171 personnes sont mortes des suites de torture, des milliers de détenus ont été handicapés à vie. Le nombre de « décès suspects » en prison est de plus de 300. 14 prisonniers sont morts au cours des grèves de la faim déclenchées pour protester contre les conditions inhumaines de détention. 30.000 personnes ont dû fuir le pays pour des raisons politiques. Environ 14.000 d'entre elles ont été déchues de la citoyenneté turque par décret du Conseil des ministres. 388.000 citoyens ont été interdits de passeport. Le nombre de citoyens fichés comme « peu fiables » ou « suspects », donc interdits de tout emploi public, se chiffrerait par millions.

C'est sur un tel terreau que la lutte armée a pu se développer au Kurdistan, souvent à l'initiative des enfants ou des proches des victimes de cette répression sauvage. Le déclenchement de la guérilla a, à son tour, ouvert la voie à un quadrillage militaire et policier plus accentué des provinces kurdes, soumises à l'état d'urgence.

Les opérations de répression massive menées depuis le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980 dans les provinces kurdes ont eu pour effet l'exode de 5 à 6 millions de Kurdes vers les provinces occidentales de la Turquie et l'émergence, à partir d'août 1984, d'un mouvement de guérilla dans le Kurdistan turc.

Les espoirs suscités en avril 1991 par l'annonce d'une recherche d'un règlement politique à la question kurde ont vite été déçus. Certes, une loi interdisant même l'usage oral de la langue kurde, a été abolie mais une loi dite « anti-terroriste » promulguée en même temps assimile les publica-

tions, l'enseignement et la radio-diffusion en kurde à des actions terroristes. Même des livres en turc traitant des Kurdes continuent d'être saisis. (Cf. liste non exhaustive des livres interdits et saisis). De même, à la faveur d'une remise générale des peines, environ 40.000 (quarante mille) prisonniers ont été libérés mais ceux-ci n'ont pu recouvrer leurs droits. En particulier les militants kurdes, qui souvent pour délit d'opinion « séparatiste » avaient déjà purgé 11 ans de prison, restent privés de leurs droits politiques et civiques ad vitam. Les Kurdes exilés en Europe demeurent toujours déchus de leur citoyenneté.

Le gouvernement de coalition formé après les élections d'octobre 1991 n'a pas tenu non plus sa promesse de « reconnaissance de la réalité kurde en Turquie ». Aucun pas concret n'a été effectué dans ce sens. Aucune des réformes de démocratisation annoncées à grand renfort de publicité dans les médias n'a été mise en œuvre. On assiste même à un très net durcissement de la politique turque (Cf. le discours du président de la cour de cassation). Le pouvoir civil a donné carte blanche à l'armée et à la police pour mener à leur guise une guerre totale au Kurdistan.

En effet, depuis le printemps 1992, il ne s'agit plus de répression ou d'opérations limitées menées contre la guérilla kurde, mais d'une guerre mobilisant plus de la moitié des troupes et de l'aviation turques assistées des unités spéciales anti-émeute (TIM), de plus de 30.000 *korucu* (supplétifs paysans rétribués par Ankara) et d'escadrons de la mort. L'aviation bombarde et incendie des forêts et des villages dans le Kurdistan turc. A ce jour, 296 villages ont été évacués par l'armée ; plusieurs dizaines d'entre eux ont été brûlés (Cf. liste jointe). Dans un processus qui n'est pas sans rappeler celui de la destruction du Kurdistan irakien par Saddam Hussein, l'armée turque se met maintenant à détruire sous des prétextes divers les bourgades et les villes kurdes frontalières ou situées en montagne et contraint leurs habitants à aller vivre ailleurs, de préférence en Anatolie turque afin d'aggraver le dépeuplement du Kurdistan. A ce jour, 4 villes — Sirnak, Çukurca, Kulp et Varto — ont été détruites par l'armée turque. (Cf. témoignages de la presse et des organisations internationales). Devant l'absence de réaction internationale significative, Ankara pourrait bien systématiser cette politique de destruction et d'évacuation du Kurdistan.

Assurées d'impunité totale, les unités spéciales turques font régner la terreur dans les villes kurdes réputées « fiefs du nationalisme kurde ». En un an, plus de 350 civils kurdes, dont 9 journalistes, des médecins, des ingénieurs, des professeurs, etc. ont été assassinés par les escadrons de la mort mis en place par les unités spéciales de la *kontrgerilla* turque. Aucun des auteurs de ce crime n'a jamais été poursuivi, ceux arrêtés par la population et remis à la police ont été rapidement libérés pour « insuffisance de preuves ». De ce fait, les familles des victimes qui ont perdu toute confiance dans la justice et l'Etat turcs, ne portent plus plainte. Le pouvoir turc au Kurdistan s'encombre de moins en moins d'arrestation et de procès, il privilégie de plus en plus les exécutions sommaires des militants kurdes « suspects ».

Les autorités turques qui ont réalisé sur le plan politique une « union sacrée » autour de l'armée ont également réussi à mobiliser la quasi-totalité de la presse écrite, des radios et des télévisions au service de leur propagande outrancière. Les quelques magazines et revues soucieux d'indépendance sont, soit économiquement étouffés par des saisies fréquentes, soit empêchés par des assassinats et menaces diverses de se rendre dans les provinces kurdes. Dans ce contexte de l'information contrôlée, seule la version donnée par le commandement militaire est diffusée par les médias. Cela favorise évidemment toutes les tueries et toutes les manipulations. Ainsi plusieurs massacres atroces de villageois kurdes et de passagers des autocars attribués au PKK, se sont révélés être l'œuvre des unités spéciales déguisées en guérilleros kurdes ou en supplétifs (*korucu*) commandités par l'armée.

Avantage escompté de cette machiavélique guerre psychologique : mobiliser l'opinion publique autour de la « guerre juste » de l'armée tout en massacrant un maximum de Kurdes et en poussant par la terreur d'autres à fuir la région.

Cette propagande effrénée commence à avoir pour conséquence de dresser les Turcs contre les Kurdes, y compris dans les métropoles turques (Istanbul, Izmir, Adana). Elle risque de provoquer progressivement une guerre kurdo-turque aux conséquences d'autant plus incalculables que plus de la moitié des 15 millions de Kurdes de Turquie vivent désormais en Anatolie turque.

Si la communauté internationale et ses institutions : (ONU, CSCE, CEE, Conseil de l'Europe, etc.) ne réagissent pas maintenant, rapidement et énergiquement, pour mettre un terme à cet engrenage infernal, elles risquent de se retrouver dans un futur proche avec une guerre bien plus meurtrière que le conflit yougoslave, avec des prolongements probables au cœur même de la CEE qui abrite 1,5 million de Turcs et près de 650.000 Kurdes.

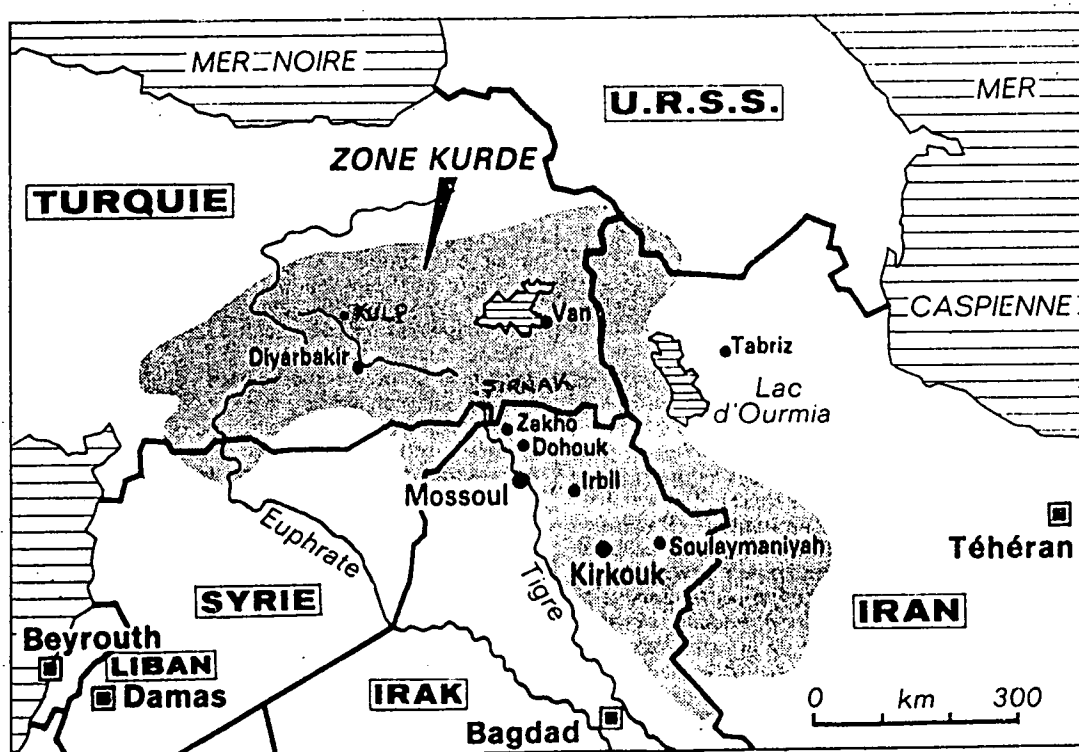
QUELQUES DONNEES DE BASE

Population kurde

en Turquie : 15 millions
(25% de la population totale de la Turquie)
(57 % de l'ensemble de la population kurde
au Proche-Orient)

Le Kurdistan de Turquie

Superficie : 234.000 km²
(30% de la superficie totale de la Turquie).
(44% de la superficie de de l'ensemble
du Kurdistan)



LA DESTRUCTION ET L'ÉVACUATION DES VILLES ET VILLAGES KURDES

- *destruction de Sirnak,
25.000 habitants, le 18 août 1992*
- *destruction de Çukurca,
7.000 habitants, le 28 août 1992*
- *destruction de Kulp,
6.000 habitants, le 4 octobre 1992*
- *destruction partielle de Varto,
30.000 habitants, le 7 octobre 1992*
- *destruction partielle de Cizre
50.000 habitants, le 18 octobre 1992*
- *destruction de Hani
7.000 habitants, le 3 novembre 1992*

Les origines récentes de la guerre

Extrait du Bulletin de liaison et d'Information,
N°55-Déc. 1989, Institut Kurde de Paris

TURQUIE : BILAN ACCABLANT EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME

Le quotidien turc Cumhuriyet a publié dans son numéro du 12 décembre un bilan des droits de l'homme au cours des 10 dernières années qui se passe de commentaire. Voici selon ce journal, qui est considéré comme l'équivalent turc du Monde, «le bilan des droits de l'homme», depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980.

* 650 000 personnes gardées à vue pour des raisons diverses. Mais le Commandement de l'Etat de Siège n'a officiellement pas rendu public les données concernant ces gardes à vue. 210 000 procès ont été intentés à la suite de ces gardes à vue.

* Des millions de personnes ont été fichées. Au cours de cette période 338 000 personnes ont été privées du droit d'obtenir un passeport.

* Selon les sources officielles, en vertu de la loi n° 1402 de l'Etat de Siège 4891 employés du secteur public ont été licenciés, 4509 autres mutés. Mais, si on tient compte des applications de réglementations spécifiques, le nombre d'employés et fonctionnaires sanctionnés (pour délit d'opinion) est proche de 50 000.

* Au cours des procès intentés auprès des Tribunaux militaires la peine de mort a été requise contre 6353 inculpés; 50 personnes ont été exécutées. La peine de mort a été confirmée pour 255 condamnés, elle deviendra exécutoire dès leur ratification par le Parlement.

* Plus de 100 000 personnes ont comparu au box d'accusé pour infraction aux lois n° 141, 142 et 163 du Code pénal turc (NDT. Principaux articles du Code pénal turc condamnant les délits d'opinion).

* La mort sous la torture de 171 personnes a été prouvée. Le nombre de morts suspectes dépasse les 300. Des milliers d'autres personnes sont devenues

handicapées à la suite des tortures. Suite aux cas de torture parvenus au Commandement de l'Etat de Siège 5058 responsables ont été traduits en justice dont 544 condamnés.

* 52 000 détenus dont environ 5 000 politiques se trouvent encore dans 644 prisons, ouvertes, semi-ouvertes, de type E et spéciales.

* 14 personnes sont mortes en prison à la suite des grèves de la faim, des milliers d'autres sont restées handicapées.

* 30 000 personnes ont quitté le pays pour des raisons politiques; 14 000 d'entre elles ont été déchues de leur nationalité sur décision du Conseil des ministres.

* 8 journaux ont été interdits de publication durant 195 jours. Pendant les 5,5 ans du pouvoir d'ANAP (NDT. Parti gouvernemental de M. Ozal) 2 000 ans de peines de prison ont été requises contre 2792 écrivains, traducteurs et journalistes. En tout 458 publications ont été saisies, 368 publications interdites de vente par décision de justice.

Aux procès de ces écrivains, traducteurs et journalistes des peines d'amendes atteignant des milliards de livres turques ont été requises. 303 procès ont été intentés rien que contre les 13 quotidiens à grand tirage du pays. Des peines d'amendes de 60 milliards furent requises en vertu de la loi «contre les nuisances» Si on prend en compte l'ensemble des organes de presse le total des procès atteint 1428 et celui concernant les seuls quotidiens 2127.

* 133 000 livres ont été brûlés et 118 000 autres mis au pilon.

* 18 000 fonctionnaires, 2 000 magistrats, 4 000 policiers et 5 000 enseignants ont été licenciés ou contraints à démissionner.

* 937 films de cinéma dont, 114 de Yilmaz Güney, ont été interdits. Le film «Le Combattant fatigué»

d'Halit Refig fut brûlé sur ordre du Premier ministre de l'époque, Bülent Ulusu.

* La part des salariés dans la répartition des richesses de la nation est tombée à 14 %, celle de l'agriculture à 12 % alors que celle du capital en profits, intérêts et rentes culmine à 74 %.

* 23 667 associations ont été interdites d'activités et dissoutes.

* La violation des droits de l'homme des femmes et des enfants ont fait l'objet de rapports établis par les institutions internationales.

* En contradiction avec les normes internationales et les principes de l'OIT le droit à l'organisation syndicale, aux conventions collectives et à la grève a été considérablement restreint. La majorité du secteur salarié est exclue de ces droits.

TÜRKİYE'NİN 10 YILLIK İNSAN HAKLARI BİLANÇOSU

Cumhuriyet
12 ARALIK 1989

10 yılda 650 bin kişiye gözaltı

Askeri mahkemelerde 6553 sanığın idamı istendi. 50 kişi idam edildi. 171 kişinin işkence sonucu öldüğü kanıtlandı. Kuşkuolu ölümlerin sayısı ise 300'ü geçti. 644 cezaevinde halen 52 bin tutuklu ve hükümlü bulunuyor. 14 bin kişi yurttaşlıktan çıkarıldı.

ANKARA (Cumhuriyet Bürosu) — Türkiye'nin 12 Eylül 1980'den bu yana geçen son 10 yıl içerisinde saptanan "insan hakları bilançosu" şöyle:

• 650 bin kişi çeşitli nedenlerle gözaltına alındı. Ancak, sıkıyönetim komutanlıklarının gözaltına alınanlara ilişkin verileri resmi olarak açıklanmadı. Bu gözaltılar sonucunda 210 bin dava açıldı.

• Milyonlarca insan fişlendi. Yalnız bu dönemde 388 bin kişiye pasaport yasağı konuldu.

• 1402 sayılı Sıkıyönetim Yasası uyarınca resmi açıklamalara göre 4891 kamu personelinin işine son verildi, 4509 kişi sürgüne gönderildi. Ancak bu sayının, özel yasalardan kaynaklanan uygulamalarla 50 bine yaklaştığı kaydedildi.

• Askeri mahkemelerde açılan davalarda 6353 sanığın idamı istendi, 50 kişi idam edildi, 255 kişinin kesinleşen idam dosyaları da TBMM'de bulunuyor.

• 100 bini aşkın kişi TCK'nın 141, 142 ve 163. maddelerinden sanık sandalyesine oturdu.

• 171 kişinin işkence sonucu öldüğü belgelerle kanıtlandı. Kuşkuolu ölümlerin sayısı ise 300'ü aştı. Binlerce kişi de bu nedenle sakat kaldı. Sıkıyönetim komutanlıklarına yansıyan işkence olayları sonucu 5058 görevli yargılandı, bunların 544'ü mahkûm oldu.

• Açık, yarı açık, kapalı, E tipi ve özel tip olmak üzere 644 cezaevinde halen 52 bin tutuklu ve hükümlü bulunuyor. Bunların yaklaşık 5 bininin siyasi olduğu belirtiliyor.

• 14 kişi cezaevlerindeki açık grevleri sonucu yaşamını yitirdi, binlercesi sakat kaldı.

• 30 bin kişi siyasal nedenlerle yurtdışına çıktı, bunların 14 bini Bakanlar Kurulu kararıyla yurttaşlıklarını yitirdi.

• 8 gazete 195 gün süreyle yasaklandı. Yalnız 5.5 yıllık ANAP iktidarı döneminde 2792 yazar, çevirmen ve gazeteci 2 bin yıla yakın hapis istemiyle yargılandı. Toplam 458 yayın için toplatma kararı verildi, 368 yayın için de mahkemelerden müzadere kararı çıktı. Yine bu yazar, çevirmen ve gazetecilerin açılan davalarda milyarlarca lirayı bulan para cezalarına çarptırılmaları da istendi. Yalnız 13 büyük gazete için 303 dava açıldı. Muzır Yasası uyarınca açılan davalarda istenen para cezası miktarı 60 milyarı buldu. Tüm basın organları dikkate alındığında açılan dava sayısı 1428'i bulurken, gazetelerle ilgili soruşturma sayısı da 2127'ye ulaştı.

• 133 bin kitap aynı gün yakıldı, ayrıca 118 bin kitap imha edildi.

• 18 bin memur, 2 bin yargıç-savcı, 4 bin polis ve 5 bin öğretmen işten atıldı ya da istif ettirildi.

• 937 film yasaklandı. Bu filmlerin 114'ü Yılmaz Güney filmleri oldu. Halit Refig'in "Yorgun Savaşçı" filmi, dönemin başbakanı Bülent Ulusu'nun emri ile yakıldı.

• Ulusal gelir dağılımında ticaretlilerin payı yüzde 14'lere düşerken, sermayenin kâr, faiz ve rant olarak payı yüzde 74'lere yükseldi, tarımın payı yüzde 12'lere düştü.

• 23 bin 667 dernek faaliyetten alkonuldu ve kapatıldı.

• Çocukların ve kadınların insan hakları ihlalleri, uluslararası rapordaki yer aldı.

• Sendikal örgütlenme, toplu pazarlık ve grev hakları, uluslararası normlar ve İLO ilkelerine aykırı olarak büyük ölçüde bundandı. Büyük işçi kesimleri örgütlenme, toplu pazarlık ve grev kapsamı dışında bırakıldı.

Copure originale du quotidien turc Cumhuriyet du 12 décembre 1989.

Özgür Gündem — 21 octobre 1992 Les soldats Turcs mitraillant de jeunes Kurdes déjà morts.



Bilan des opérations contre la guérilla

(au 30 septembre 1992)

5086 morts dont 1832 personnes tuées au cours des 9 premiers mois de 1992. Sur ces 1832 personnes, on compte 1171 militants présumés du PKK, 475 militaires turcs et 180 civils.

Source : quotidien turc *Milliyet*.

Özgür Gündem — 17 octobre 1992

.... et traîne les corps des blessés derrière les chars (image diffusée par la télévision allemande)

Gündem 17 Ekim 1992

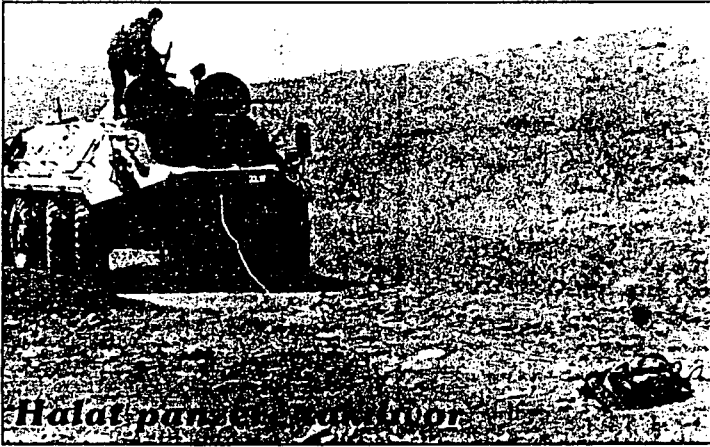
İnsanlık sürükleniyor



Yaralı



Bağlanıyor



Halat panzerle sürülüyor



Sürükleniyor



Yolda ölüyor



Teşhir

Hükümete ithaf Cizre'nin Şeyh Değirmenci Köyü yakınlarında 6 Eylül 1992 tarihinde PKK gerillaları ile askerler ve özel tim ekipleri arasında meydana gelen çatışma sırasında yaralanan Mesut Dündar, bir halatla Alman yapımı BRT marka panzere bağlanıp sürüklenerek öldürüldü. Ceset, aynı şekilde sürüklenerek Şeyh Değirmenci Köyü'ne getirilip teşhir edildi. Bu sırada operasyonun fotoğrafları çekildi. Gündem'in ele geçirdiği bu fotoğraflar, Güneydoğu'da sürdürülen kirlili-

vaşın hangi boyutlara ulaştığını hiçbir yorum yer bırakmayacak şekilde ortaya koyuyor. Bu insanlık dışı davranış, bırakın bir güvenlik operasyonunu, devletler arasında meydana gelen bir savaşın bile kurallarına aykırıdır. Suçlu bile olsa kendi vatandaşlarına karşı böyle bir davranış reva görenler, bu ülkede demokrasi ve insan haklarından söz edebilirler mi? Bir insana bunu yapanlar bölgede haklı ve meşru bir savaş sürdürdüklerini söyleyebilirler mi? Bu davranış devlet olma sorumluluğuyla, dolayısıyla hukuka bağlı kalma ilkesiyle açıklanabilir mi? Aslında panzere bağlanarak yerde sürüklenen in-

sanlıktır! Devlet adına, bazı vatandaşlarına böyle bir muamele yapanlar, bu ülkede yaşayan Türklerin ve Kürtlerin vicdanlarını yaralamıştır. Yerde sürüklenen gerçekte Türkler ve Kürtlerdir. Hiç kimsenin bu ülkede yaşayan insanları böyle aşağılamaya hakkı yoktur. Bu fotoğraflar, bölgede görevlendirilen asker ve polislerin, ruh sağlığının ne ölçüde bozulduğunun da açık bir kanıtıdır. Bu insanlara da böyle bir kötülük yapılmamalıdır. Bu fotoğrafları, halka özgürük ve demokrasi vaat eden, Güneydoğu insanını kucaklamaya gidip de sonra sırtını dönen DYP-SHP hükümetine ithaf ediyoruz.

UN RAPPORT PARLEMENTAIRE SUR LES EVENEMENTS DE SIRNAK

La délégation s'est entretenue, le premier jour du voyage, avec le Préfet de Sirnak, Mustafa MALAY, pour recueillir ses impressions. Celui-ci a déclaré: "... la nuit des événements, vers 19h30-20h l'électricité a soudain été coupée aux premières détonations des coups de feu et quelques secondes après, nous avons commencé à entendre, de tous les côtés de la ville, des explosions de bombes, d'obus et d'autres armes. Les forces de l'ordre ont répondu immédiatement aux attaques des militants du PKK. Mais, on ne savait plus qui tirait sur qui. Dans ce combat aveugle, Sirnak est devenu un champ de bataille. Ces événements ne trouveront pas une solution par la force". En répondant à notre question, il a dit que, selon les renseignements qu'on lui avait fournis, "la ville aurait été complètement encerclée, les militants ayant attaqué la ville seraient au nombre de 500-600 et il ne savait pas de quelle manière auraient réussi à quitter la ville ces militants qui avaient pourtant utilisé des armes lourdes. La population aurait subi des pertes importantes, tous les magasins de la ville totalement détruits et plusieurs maisons d'habitation endommagées".

Après avoir quitté le Préfet, nous avons commencé à déterminer les dommages causés aux bâtiments publics.

Une délégation composée des députés de Sirnak Mahmut ALINAK, Orhan DOGAN et Selim SADAK; de Siirt, Zübeyir AYDAR et Naif GÜNES; de Mardin, Ahmet TÜRK, Ali YIGIT et Mehmet SINCAR, accompagnée de journalistes, s'est rendue à Sirnak pour enquêter sur les événements survenus, le 18 août, dans cette ville.

La Préfecture n'a pas été touchée, mais nous avons observé un trou important qui a, affirme-t-on, été causé par un obus, au plafond de la caserne militaire qui se trouve dans le même parc à 30 mètres de distance de la Préfecture. Nous n'avons constaté, hormis quelques impacts de balles aux murs, aucun dégât à l'immeuble de la Direction de la Sûreté.

Par contre tous les magasins du centre ville sont incendiés, souvent détruits et se trouvent dans un état inutilisable. On

observe sur les façades extérieures de la Maison des enseignants, de l'immeuble de la Sécurité Sociale et de la Caisse de retraite des impacts de balles. Alors que nous avons constaté des dégâts importants et des destructions causés par des armes lourdes à l'immeuble situé en face du Bureau de conscription militaire, le Bureau même, placé juste à côté du bâtiment de la Préfecture n'a subi aucun dégât, même pas de traces de balles. L'attention de la délégation a été attirée par les bâtiments du domaine public qui n'ont pratiquement subi aucun dégât alors que ceux appartenant au privé et loués aux services publics ont subi des destructions importantes.

Les déclarations qui nous ont été faites par un fonctionnaire turc originaire de l'Ouest étaient assez frappantes: "... je n'ai pas vu l'ar-

rivée de cet obus qui a mis la maison en ruine. Mais comme vous voyez aussi, pour pouvoir atteindre cette maison, il a fallu tirer à partir de la statue d'Ataturk que vous voyez en face où j'avais vu un char de combat en faction. J'étais jusqu'hier contre le PKK, mais désormais je le soutiens. Un tel Etat (turc) n'existe nulle part ailleurs. J'ai honte d'être le citoyen de cet Etat".

Un habitant de Simak, Haci GUNGEN, a déclaré qu'après vérification sa maison était détruite et partiellement brûlée par des tirs de canon. Sa femme et ses filles Gulsum et Menice, respectivement âgées de 6 et 14 ans sont restées sous les décombres. Leurs corps en état de décomposition n'ont pu être retirés et enterrés que le quatrième jour.

Nous sommes ensuite arrivés à l'endroit qui avait été présenté au public par le ministre de l'Intérieur comme étant "une galerie souterraine abritant les terroristes". Nous avons alors découvert un immeuble construit il y a un siècle. Et "la galerie souterraine" n'était autre chose qu'un abri utilisé comme bercail pour le bétail et connu de tout le monde. Ce lieu a été présenté aux représentants de la presse.

La façade sur la route d'Uludere de l'appartement au 2ème étage du Directeur de la Santé, Cengizhan UYSAL, a été complètement détruite par des tirs de canon. Nous avons également vu l'immeuble en face de celui-ci où se trouvent l'appartement du Président de la section locale du DYP (NDLR. Parti de la Juste Voie du Premier ministre Demirel) et le local du parti DYP qui furent touchés par la façade donnant sur la même route par des tirs de canon et portant des milliers d'impacts de balles.

Nous avons de même constaté des impacts de milliers de balles sur la façade donnant sur la route d'Uludere de l'appartement de Mesut UYSAL, membre du Conseil Central du HEP (NDLR. Parti du Travail du Peuple). Les objets meublant son appartement sont presque tous détruits par les tirs.

L'immeuble (appartenant au privé) de la Di-

rection de la Bibliothèque municipale est criblé de partout et sa façade en grande partie détruite. Selon des témoins, les chars en faction ou en mouvement sur la route d'Uludere auraient pris pour cible toutes les habitations se trouvant sur cette avenue principale de la ville.

Un autre habitant, Halil MAGRUR, nous a déclaré avoir abandonné son domicile le lendemain des affrontements dans l'après midi et d'où il s'était réfugié il suivait le mouvement des engins blindés qui tiraient dans tous les sens et que pendant ces tirs sa maison avait été détruite par deux obus de canon devant les yeux de toute sa famille et de ses voisins.

La majorité des membres des forces de sécurité, soldats, policiers, sous-officiers et officiers, que nous avons rencontrés, mais qui n'ont pas osé dévoiler leur nom, ont déclaré ouvertement, qu'après l'éclatement de l'affrontement, les forces de l'ordre s'en sont pris à la population civile.

Le commandant du régiment, nommé il y a un mois, a déclaré qu'il n'est pas possible de porter un jugement clair sur ces affrontements, la ville étant devenue un champ de bataille et que le commandant de la brigade, en sa qualité de chef de la sécurité, est le responsable au premier degré de l'instauration des mesures de sécurité; que la nuit des événements, on entendait de partout des explosions de bombes et des rafales de tirs, qu'il ne savait pas la raison de la non arrestation des personnes ayant attaqué la ville et qu'il pensait que la ville était déjà encerclée. Il a demandé à notre délégation d'agir en faveur de la recherche de solutions non militaires pour le règlement du conflit.

L'immeuble des PTT que l'on prétendait gravement endommagé ne portait aucune trace, par contre les câbles électriques se trouvant au devant de l'immeuble étaient brûlés. Suite aux allégations du ministre de l'Intérieur et du Gouverneur de la région concernant les attaques qu'aurait subies la

Brigade, nous avons demandé à deux reprises un rendez-vous au commandant de la brigade. Malgré la présentation des pièces d'identité des députés et au bout d'une heure d'attente nous n'avons pas été reçus. Le fait de ne pas avoir permis la visite des immeubles de la Brigade met en doute la véracité de ces attaques.

Alors qu'on constate sur la façade d'un immeuble en face de la Brigade des destructions dues à l'utilisation d'armes lourdes, le poste de garde et les immeubles visibles de la brigade ne portent pas le moindre impact de balles.

Les magasins situés sur l'avenue principale commençant de la Place de *Cumhuriyet* jusqu'au carrefour de la route d'Uludere ont été plus gravement touchés, alors que ceux qui sont situés derrière celle-ci comportent moins de dégâts.

Tous les véhicules et moyens de transport, dont un autocar de l'agence Habur Tur, se trouvant sur l'avenue ont subi des dommages irréparables. Le fait que l'autocar endommagé soit garé juste devant la statue d'Ataturk sur la Place de *Cumhuriyet* a aussi attiré notre attention. Lors de la visite des lieux d'habitation nous avons remarqué des maisons détruites et incendiées par des tirs de canon ou d'obus. Nous avons de même constaté que la maison du Maire fait partie de celles qui sont complètement détruites et incendiées.

Lors de la visite des quartiers de cette ville située au flanc de la montagne, nous avons vu une mosquée dont le minaret est fortement endommagé par l'utilisation d'armes lourdes, la maison de Sahin KADIRHAN, membre du Conseil local du DYP, détruite avec des obus de char. Cette maison qui est aussi brûlée en partie abritait au moment des affrontements, hormis les membres de la famille, deux des membres du Conseil Général d'Idil du parti Refah (NDL. Parti de la Prospérité, religieux) et du parti SHP (Parti Populiste Social-démocrate) de Beytusebab qui ont vu le char placé devant la statue d'Ataturk sur la Place de *Cumhuriyet* tirer dans leur direction.

Sahin KADIRHAN nous a déclaré: "... L'Etat s'est déchainé contre nous en prétextant l'attaque du PKK. Il a voulu nous condamner à mort avec ses chars, roquettes et obus. S'il n'y a pas eu, ici, un nouveau Halabja (NDLR. Nom de la ville kurde irakienne gazée en mars 1988), c'est parce que nous nous sommes bien cachés et que Dieu a voulu nous préserver".

Un employé de la Banque Ziraat, Ahmet ÖZEN, originaire de Trabzon (situé au bord de la Mer noire), qui n'a pas hésité à dévoiler son identité devant la presse, nous a invités chez lui. Lors de la visite, nous avons constaté sur sa façade donnant sur la Place de *Cumhuriyet* un grand trou de 4 m. de diamètre causé par une bombe fabriquée par l'entreprise d'Etat de fabrication d'armes, MKE. Cette bombe qui a causé de très importants dégâts dans la maison nous a été remise par M. ÖZEN.

Un membre des forces de sécurité qui nous suivait tout le temps pendant notre visite et qui assistait à nos conversations a déclaré: "Ici, nous sommes tous devenus psychopathes. La population, les soldats, les policiers en ont tous assez. C'est désormais une évidence que cette question ne pourra pas être réglée de cette manière. Même si nous sommes mutés à l'Ouest, nous ne pourrions pas devenir des hommes normaux sans subir un long traitement. Le PKK a attaqué la ville la nuit des événements, mais l'Etat en a fait autant". Un autre policier a dit: "Je ne dors pas depuis dix jours. Je n'ai connu ni un repas chaud, ni un lit doux. Mais plus que ma propre situation, je me fais des soucis pour les gens d'ici. C'est une punition qu'ils ne méritaient pas. Il faut nous sauver aussi!".

Un habitant, Abdulaziz BIRLIK: "J'ai pris ma retraite au bout de 30 ans de services rendus à l'Etat. Avec ce que j'avais mis de côté, je me suis construit cette maison que vous voyez démolie par un obus. Avec les enfants, tous nus, nous avons eu à peine le temps de nous jeter dehors, d'où nous avons vu 5 autres maisons voisines détruites. Cet Etat ne peut plus avoir la confiance de la population. Puisqu'il est mentionné sur ma carte d'identité "citoyen de la République Turque",

l'Etat doit demander des comptes aux forces de sécurité qui nous ont fait subir cette situation. Si nous ne sommes pas considérés comme citoyens nous essayerons alors de trouver d'autres solutions".

Le lendemain de notre visite, de retour à Sirnak, nous avons aperçu une fumée dense provenant du village Balveren et de ses environs. Nous n'avons pas réussi à obtenir un rendez-vous du commandant de la Brigade pour avoir l'autorisation de visiter les villages. Nous avons voulu partir sans autorisation, mais on nous a averti que la route menant au village Balveren était interdite à la circulation. Le voyage n'a pu donc être réalisé. Alors que nous parvenaient des nouvelles alarmantes, de canonade et des incendies, des villages par l'armée, nous avons reçu la visite d'un habitant de Balveren, Ahmet ERK, âgé peut-être de 90 ou de 100 ans: "Je suis du lieu-dit Altinkusak dépendant du village Balveren. Les soldats sont arrivés, le 24 août 1992, au moment où nous prenions le petit déjeuner. Ils nous ont demandé: "où se trouve le PKK?". J'ai répondu que je ne savais pas. Ils m'ont dit qu'ils vont alors me montrer et du même coup ils ont fait couler sur la paille autour de la maison et les parties en bois de celle-ci du liquide des bidons en plastique qu'ils avaient en main. Nous avons voulu sortir dehors, mais ils ne l'ont pas permis. Et soudain les flammes sont montées de partout. Nous, moi et ma femme, nous sommes jetés de justesse au dehors. Voilà, vous voyez ma situation. Ma tête, mon dos, mes mains, mes vêtements, mon visage portent des traces de brûlure. Quand nous nous sommes enfuits nous apercevions des flammes et de la fumée qui montaient des villages voisins".

Le peu de doute que nous avions se dissipa totalement. En effet, Ahmet ERK portait partout sur lui des traces de brûlure.

Le plafond d'une maison située juste à côté du Bureau de conscription militaire, est totalement défoncé par un obus et brûlé au 4/5 ème alors que le Bureau est intact. Les deux fillettes, Sema et Gulbahar, âgées respectivement de 8 et 12 ans, qui s'y trouvaient ont péri brûlées vives. Les restes de leurs dépouilles

recueillis dans les cendres ont été remis à leur père dans une pochette. L'événement nous a été raconté par le père lui-même en pleurs, plein de haine et d'amertume.

CONCLUSION

Etant donné que les événements Sirnak, comme tous les autres survenus, jusqu'à présent dans la région comportaient plein de contradictions, de doutes et de zones d'ombre, nous avons fait tout ce qui est possible pour respecter le principe d'objectivité et d'impartialité.

Nous avons mené, sous les regards attentifs des fonctionnaires de l'Etat, de la population et des journalistes, une enquête très détaillée et extrêmement ouverte, sans aucune discrimination entre Turcs et Kurdes et sans préjugés vis-à-vis du Préfet, du Commandant militaire, des officiers, des sous-officiers, des soldats, du Directeur de la Sûreté, des commissaires de police et des policiers en tenue ou en civil. Dans la déclaration faite, la nuit des événements, par le ministre de l'Intérieur, on affirmait que la ville de Sirnak avait été attaquée par 1000 à 1500 militants du PKK. De son côté, "le super-préfet" de la Région, Unal ERKAN, qui s'est rendu sur place le lendemain, a déclaré que "les militants du PKK ont attaqué, avec des armes lourdes, de divers endroits, par groupes et qu'ils étaient environ un millier". Il contredit ainsi son ministre.

Le même jour, alors qu'on déclarait tenir la situation en main et avoir encerclé la ville, on se contredisait par rapport aux déclarations précédentes en annonçant l'attaque de la ville par des militants du PKK au nombre de 600 à 700. Les déclarations du ministre de l'Intérieur et du Préfet de la Région, parfois divergentes et même contradictoires, ont laissé l'impression d'une situation encore plus compliquée. La déclaration officielle faite après les événements a continué à laisser planer, dans les esprits, les doutes qui sont aussi partagés par la presse.

Aucun militant du PKK n'est pris, ni mort, ni vivant, lors de ce qui est présenté

officiellement comme une grande opération ! Aucune des armes, lance-missiles, roquettes ou bombes qui auraient été utilisées par le PKK, n'est saisie !

Notre délégation a constaté que les autorités n'autorisaient pas des analyses balistiques sur les douilles ramassées après l'attaque ou sur les armes ayant un permis de port.

Il n'existe pas non plus d'analyses balistiques des balles extraites des corps des membres des forces de l'ordre et des personnes civiles tués pendant l'attaque, ni sur les armes saisies, ni sur celles utilisées par les forces de sécurité.

Comment tous ces militants du PKK ont-ils pu réussir, au terme des affrontements qui ont duré 53 heures, à briser l'encerclement qu'on prétendait avoir réalisé et à prendre la fuite ?

Puisqu'on n'a saisi aucune arme lourde lors des perquisitions qui ont suivi l'attaque, comment se fait-il que les militants du PKK arrivés à Sirnak avec un armement lourd n'ont pu être interceptés ?

Le PKK aurait-il utilisé l'armement de l'Etat, puisque la délégation a constaté la marque de MKE (NDL. Sigle de l'usine d'Etat de fabrication d'armes et de munitions) sur les armes qui ont servi à détruire les magasins et les habitations ?

Il est aussi intéressant de noter qu'aucun militant du PKK dont on prétendait qu'ils portaient sur eux des pièces d'identités falsifiées n'a pu être arrêté. Car tous ceux qui ont été arrêtés sont des habitants de Sirnak et se connaissent presque tous entre eux. Par qui, alors, l'attaque a-t-elle été perpétrée ?

Toutes ces questions attendent une réponse des autorités concernées. Le silence sera la preuve que c'est l'Etat qui a attaqué la population civile de Sirnak.

Il a été prouvé que la plupart des habitations donnant sur la principale avenue ont été détruites par le char perché devant la statue d'Ataturk située sur la Place de Cumhuriyet.

Il a été constaté que les maisons et habitations faisant face aux bâtiments abritant la Brigade, le Bureau de conscription, la Direction de la Sûreté et la Gendarmerie dans lesquels stationnaient les forces de l'ordre ont été détruites par des tirs venant de cette direction.

Si nous analysons dans sa globalité la manière dont est traité l'événement par la presse dont les conclusions sont assez proches des nôtres, les déclarations d'un membre des Services de renseignements (MIT) faites au quotidien Zaman et surtout les déclarations, lors d'une réception offerte en l'honneur de la presse, de l'ancien chef des Services de renseignements, M. KOMAN, nous arrivons à la conclusion qu'il s'agit d'une provocation délibérée de l'armée.

Le pouvoir en place, pour régler la question kurde, semble avoir érigé en principe le point de vue suivant: *"le PKK trouve un soutien en terrorisant la population, si l'Etat terrorise d'avantage cette population, celle-ci se rangerait, par peur, aux côtés de l'Etat"*. Le pouvoir politique qui paraît désireux et décidé de mettre en pratique ce point de vue, ne semble guère se préparer à prendre des mesures destinées à empêcher de nouvelles provocations meurtrières comme celle survenue à Sirnak.

Du reste, les autorités de l'Etat reconnaissent elles-mêmes l'existence des organisations para-militaires occultes chargées de commettre des assassinats non revendiqués de militants politiques et d'organiser et provoquer des événements comme ceux de Sirnak.

Enfin, d'après les informations que nous avons pu recueillir sur place nous estimons qu'il y a eu entre 18 et 30 morts et une centaine de blessés parmi la population civile. Le montant des dommages matériels serait de 750 milliards à 1 trillion de livres turques (NDLR. De 100 à 135 millions de dollars).

Avec nos respects.

Le 27 août 1992

TURQUIE : les affrontements dans le Kurdistan

LE MONDE - 25 août 1992

Sirnak, une ville en ruines...

Après l'attaque à l'arme lourde, par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste), de la ville de Sirnak, dans le Kurdistan turc (le Monde du 21 août), les premiers témoignages sur la violence des combats sont parvenus à la fin de la semaine dernière à Istanbul.

ISTANBUL

correspondance

« Je n'ai pas vu une seule maison qui n'ait été atteinte. Sirnak [chef-lieu du département frontalier turco-syro-irakien], ressemblait à une ville en ruines. J'ai vu plusieurs cadavres d'animaux dans les rues. La majorité des magasins étaient brûlés. Les policiers qui nous ont accompagnés lors de cette visite guidée nous ont interdit de parler aux habitants. Il m'est impossible de croire au bilan, annoncé par les officiels, de cinq morts seulement. »

« L'Association des droits de l'homme de Diyarbakir [capitale régionale du Sud-Est anatolien à majorité kurde] a publié ce matin les noms de dix-sept civils tués, continuait ce correspondant d'un journal turc, rentré vendredi 21 août de Sirnak, et qui relatait ainsi ses impressions. Les gens nous regardaient tristement derrière leurs fenêtres. Le couvre-feu était toujours en vigueur vendredi à midi. Les policiers nous ont également interdit de prendre des photos des maisons détruites. Seuls les bâtiments militaires et publics gravement endommagés pouvaient être photographiés. »

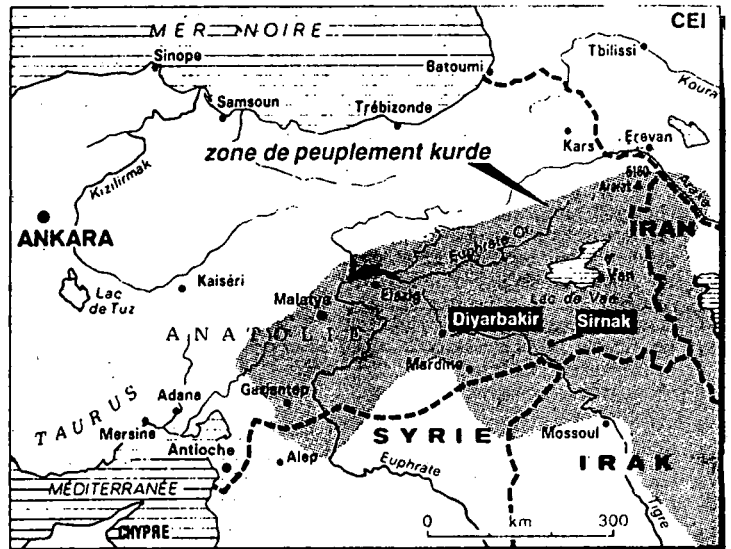
« Nous avons passé la nuit dans

les baraques de la brigade de gendarmerie. Les militaires étaient visiblement en pleine panique. Ils n'arrêtaient pas de s'accuser à haute voix. Pourtant, un colonel avait trouvé la formule magique pour éradiquer le terrorisme séparatiste kurde. Mais la démocratie, les droits de l'homme et les Européens empêchaient, selon lui, l'application de sa formule diabolique : il était sûr que les habitants soutenaient matériellement et moralement ces traîtres. Il fallait donc punir la ville tout entière. »

Les bâtiments militaires, policiers et ceux de l'administration publique ont été détruits par les armes lourdes du PKK et les forces de l'ordre semblent avoir pris leur revanche sur les magasins et les maisons des habitants de Sirnak, réputés être proches, en majorité, du PKK. La punition prônée par le colonel turc a été ainsi en grande partie infligée aux vingt mille habitants de cette ville du Sud-Est anatolien.

Les délégations de l'Association des droits de l'homme et celles du Parti populaire du travail (gauche, pro-kurde, qui compte dix-huit députés au Parlement, élus sur les listes d'un des partis de la coalition gouvernementale), qui devaient se rendre lundi à Sirnak, essaieront de prouver « la culpabilité des forces de l'ordre ». Le PKK a annoncé qu'aucun de ses militants n'a été tué lors de cette attaque. « Nous nous sommes retirés du centre-ville mercredi à l'aube », a précisé vendredi un porte-parole des rebelles séparatistes kurdes.

Cette deuxième opération punitive de l'armée turque contre Sirnak, un des foyers du PKK, semble montrer aujourd'hui que la première, qui avait eu lieu le 23 mars



dernier, n'avait pas été efficace : le PKK peut encore y attaquer avec parfois plus de cinq cents guérilleros.

Le président de la République critiqué

Le PKK, marxiste et nationaliste, fondé en 1978 par douze étudiants kurdes, était encore un petit groupe qui comptait à peine deux cents militants armés quand il s'est lancé, en août 1984, dans la lutte, les armes à la main, contre le pouvoir central d'Ankara dans l'Est et le Sud-Est anatolien.

Le premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, a reconnu vendredi que le PKK comprenait onze mille guérilleros, dont le tiers se trouverait sur le sol turc. Le PKK en revendique vingt mille. « Dans chaque famille kurde, il y a au moins un martyr et plus d'un

guérillero », remarque un député kurde.

En dehors de ces combattants entraînés et équipés en Syrie, au Liban ou en Irak du Nord, le PKK compterait plus de cent mille militants, paysans labourant leurs champs dans la journée et prenant le maquis la nuit. « Désormais il y a la guerre entre deux armées. Celle des Turcs et celle des Kurdes », écrivait vendredi Hasan Bildirici, le directeur du nouveau quotidien pro-kurde *Jundem* (35 000 exemplaires).

Le président de la République, M. Turgut Ozal, qui avait proposé, l'année dernière, un débat public sur une éventuelle fédération turco-kurde, est redevenu aujourd'hui la cible principale des critiques des tenants de l'unité de la nation et de l'Etat, partisans de la manière forte, qui l'accusent d'encourager les rebelles. - (Intérim.)

TURQUIE : la situation dans le sud-est anatolien

• Le Monde • Vendredi 28 août 1992

La presse s'interroge sur les affrontements de Sirnak

Plusieurs manifestations de Kurdes turcs en Europe ont eu lieu, mardi 25 et mercredi 26 août, pour protester contre l'attitude de l'armée turque dans les violents affrontements dont la ville de Sirnak, dans le sud-est anatolien, a été le théâtre (*le Monde* du

21 et du 25 août). En Allemagne, à Bonn, un Kurde de dix-huit ans s'est grièvement blessé en sautant d'un pont d'autoroute haut de trente mètres à l'issue d'une manifestation qui rassemblait plusieurs milliers de Kurdes. Les affrontements de Sirnak -

qui devaient être évoqués jeudi, à la fois par le gouvernement et par le Parlement - ont soulevé de multiples questions dans la presse turque. La plupart des vingt mille habitants de Sirnak auraient évacué la ville. - (AFP.)

ISTANBUL

de notre correspondant

Combien de militants ont attaqué Sirnak, cette ville devenue désormais une cité en ruines? Comment les guérilleros, armés de mortiers et de lance-roquettes, ont-ils pu s'échapper du centre-ville alors que la ville fortifiée était encerclée par une brigade de gendarmerie? Pourquoi aucun rebelle n'a-t-il été tué ou arrêté pendant l'attaque de Sirnak? Pourquoi les responsables locaux ont-ils interdit depuis une semaine aux journalistes de parler aux habitants de la ville? Ni le préfet de l'état d'urgence, M. Unal Erkan, ni le premier

ministre, M. Suleyman Demirel, n'ont pu donner de réponses satisfaisantes à ces questions. Le député de Sirnak, M. Mahmut Alinak, a invité une délégation de l'ONU à mener sur place des investigations à propos de ces événements au cours desquels plus de vingt personnes, selon un bilan officiel, ont été tuées.

« Une provocation contre les Kurdes »

La grande majorité des quotidiens turcs, qui, pour la première fois, ont posé des questions critiques aux autorités responsables de la sécurité, n'ont pas omis cependant d'attaquer le président

de la République, M. Turgut Ozal, qui, lundi, a admis publiquement que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste) « avait une certaine base populaire dans la région ».

De son côté, le leader du PKK, M. Abdullah Ocalan, a, dans un entretien publié lundi par un quotidien kurde à Istanbul, accusé le président Ozal « d'avoir monté une provocation contre les Kurdes de Sirnak ». « Nos guérilleros n'ont pas du tout attaqué Sirnak », a-t-il affirmé, alors même que, dans un premier temps, un journal pro-kurde avait titré à la « une » que le PKK avait effectué

une « descente » sur Sirnak. (*Intérim.*)

□ **PRÉCISION.** - Après la publication de notre article « Sirnak, une ville en ruines... » (*le Monde* du 25 août), M. Ali Agbaba, président du comité du Kurdistan en France, nous écrit pour contester, notamment, l'indication selon laquelle « le PKK compterait cent mille miliciens, paysans labourant leurs champs dans la journée et prenant le maquis la nuit ». M. Agbaba ajoute : « le monde entier sait que le PKK n'a même pas la moitié » de ce chiffre.

[Notre correspondant nous précise que ce chiffre a été, en particulier, avancé par l'un des porte-parole du PKK en Irak.]

TURQUIE

De nouveaux affrontements dans l'Est anatolien ont fait près de cinquante morts

Quarante-cinq personnes, dont trente-huit rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste), ont été tuées et quatre autres blessées en vingt-quatre heures dans l'Est anatolien, à majorité kurde, de la Turquie, notamment lors de deux accrochages dans la région du mont Ararat entre forces de l'ordre et membres du PKK. Le président Turgut Ozal a

affirmé disposer des « preuves » du soutien du président irakien, M. Saddam Hussein, aux rebelles. L'envoyé spécial de l'AFP, Antoine Lazerges, a pu pénétrer samedi, avec une délégation des associations de défense des droits de l'homme de Turquie, dans la ville de Sirnak (sud-est), où de violents affrontements avaient eu lieu le 18 août.

A Sirnak, ville fantôme

Dix-neuf jours après une « action terroriste » et une violente répression militaire qui y ont fait vingt-six morts, Sirnak est toujours désertée par ses habitants qui se disent terrorisés par les forces de sécurité à la recherche de rebelles indépendantistes kurdes. L'envoyé

spécial de l'AFP, entré dans Sirnak avec la délégation précédée dans sa visite en autocar par la police, n'a pu confirmer les affirmations officielles concernant les dommages causés par les rebelles kurdes aux bâtiments publics. Il n'a été en mesure que de constater les dégâts

causés aux habitations et magasins par des balles ou par des obus.

De la rue principale, dont la délégation n'a pu s'écarter, on découvrait l'une des maisons les plus touchées : la permanence du Parti de la Juste Voie (DYP, parti du premier ministre, M. Suleyman

Demirel). Un des côtés du bâtiment est troué par un obus. La chaussée de la route qui domine la villa est encore jonchée de douilles. Le président local du DYP, M. Orhan Uysel, accuse les forces de sécurité. En vertu de l'état d'urgence, celles-ci ont les pleins pouvoirs dans la région.

M. Salih Bolmus, cinquante-deux ans, épicier, est devant sa boutique calcinée. La façade est trouée par un obus. Lui aussi accuse l'armée. Il affirme qu'il s'est caché avec neuf personnes dans le sous-sol de sa boutique pendant quarante-huit heures. « Ils tiraient sur tout le monde. Il n'y avait pas de rebelle dans la maison. » Les logements des membres des forces de l'ordre, en haut de la ville, que la délégation a pu apercevoir portent quelques traces de balles. Les habitations civiles en contrebas sont, elles, littéralement couvertes d'impacts. Il n'a pas été donné à la délégation de voir les bâtiments publics détruits ou incendiés dont ont parlé les autorités. - (AFP.)

Le Monde • Jeudi 10 septembre 1992 •

TURQUIE : après les récents affrontements

M. Ozal a incité la population kurde à quitter la région de Sirnak

Le président de la République turque, M. Turgut Ozal, vient d'effectuer une tournée dans l'Est et le Sud-Est anatoliens à majorité kurde, où les séparatistes du Parti des travailleurs kurdes (marxiste-léniniste), affrontent quotidiennement les forces de sécurité. Une bombe a explosé, dimanche 6 septembre, dans une maison d'une petite commune de l'Est, Tatvan, peu après l'arrivée du président.

ISTANBUL

de notre correspondante

Dans un discours surprenant, prononcé à Uludere, dans la province de Sirnak - théâtre, il y a trois semaines, de très violents incidents - M. Ozal a incité les habitants à quitter cette région pauvre et inhospitalière pour émigrer vers l'ouest du pays, présentant cet exode comme une « éventuelle solution » aux problèmes de la région. M. Ozal a cité le chiffre de « cinq cent mille personnes ».

Compte tenu des rivalités qui existent entre le président et le premier ministre, M. Suleyman Demirel, la position de M. Ozal n'est pas forcément alignée sur la politique officielle du gouvernement. Cependant, dans un rapport publié après une enquête effectuée à Sirnak, le Parti de la prospérité (RP, fondamentaliste islamique) accuse le premier ministre de partager les vues de M. Ozal.

Quant à l'attaque contre Sirnak, il n'en existe toujours aucun compte-rendu satisfaisant. La presse et certains hommes politiques mettent sérieusement en doute la version officielle qui impute au PKK les ravages causés à la ville (*le Monde* du 8 septembre). Dans son rapport, le RP a accusé les forces de sécurité d'intimider la population civile et de lutter « non pas contre le PKK, mais contre le peuple ». Des opérations de ratissage se poursuivent dans les villages environnants, accusés par le gouvernement d'aider le PKK, et qui demeurent interdits d'accès à la presse.

NICOLE POPE

Le nom des personnes tuées à Sirnak:

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1- Hatice Katar (8 ans) | 2- Zeynep Uysal (46 ans) |
| 3- Emine Acar (10 ans) | 3- Halil Baysal (35 ans) |
| 4- Kadriye Kakuç (17 ans) | 5- Mediye Sagic (85 ans) |
| 6- Nezir Sezak (24 ans) | 7- Ramazan Bayar (80 ans) |
| 8- Belkis Yumak (19 ans) | 9- Bülent Zeyrek (16 ans) |
| 10- Birsan Özcan (19 ans) | 11- Ömer Dayan (55 ans) |
| 12- Hacer San (17 ans) | 13- Mehdi Güngen (9 ans) |
| 14- Bahri Akın (...) | 15- A. Latif Sider (35 ans) |
| 16- Nafise Ermez (...) | 17- Safiye Yilmaz (35 ans) |
| 18- Hedi Behadir (...) | 19- Nure Uysal (25 ans) |
| 20- Bisenk Anik (16 ans) | 21- Halil Baykan (...) |
| 22- Hacer San (...) | |

P.S. Le nombre total de personnes tuées seraient 25.

Le nom personnes blessées à Sirnak:

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1- Aslye Turan (18 ans) | 2- Tayibet Üstün (...) |
| 3- Ayse Ercan (13 ans) | 4- Leyla Kocuk (14 ans) |
| 5- Hakkı Kiliç (10 ans) | 6- Birsan Yakup (8 ans) |
| 7- Ali Öngen (18 ans) | 8- Abdulaziz Barin (Baran,...) |
| 9- Rauf Zeyrek (23 ans) | 10- Ahmet Zeyrek (13 ans) |
| 11- Zahra Tunç (...) | 12- Salih Benzer (...) |
| 13- Abdullah Yamez | 14- Fahime Zeyrek (5ans) |
| 16- Emine Zeyrek (35 ans) | 16- Mehmet Sirin (23 ans) |
| 17- Abdullah Sarap (...) | 18- Muzaffer Balik (31 ans) |
| 19- Zeynep Ördün (14 ans) | 20- Hacı Kiliç (12 ans) |
| 21- Leyla Akici (...) | 22- Mehmet Bayar (12 ans) |
| 23- Resit Bayar (36 ans) | 24- Serdar Konuk (Korun,...) |
| 25- Salih Benzer (...) | 26- Fatma Kayak (Kaya, 65 ans) |
| 27- Cavher Saran (23 ans) | 29- Zeynep Durmaz (Durmus, 50 ans) |
| 29- Abdullah Saran (25 ans) | 30- Ahmet Ekinici (40 ans) |
| 31- Ayda Ekinici (35 ans) | 32- Ahmet Zogur (Ugur, ...) |
| 33- Kevser Tunç (...) | 34- Hüsnü Ülger (...) |
| 35- Emin Özcan (...) | 36- Halit Ograk (Ugrak,...) |
| 37- Ali Geçen (...) | 38- Abdullah Busat (Posat,...) |
| 39- Beşna Akil (...) | 40- Ramazan Acun (Acu,...) |
| 41- Bireze Barkin (...) | 42- Mesut Akil (...) |
| 43- Ahmet Kaydi (...) | 44- Ömer Orat (Urat,...) |
| 45- Fatim Yumak (...) | 46- Ahmet Bulut (40 ans) |
| 47- Mesallah Bayik (16 ans) | 48- Ahmet İlkeç (...) |
| 49- Fatma Sevin (...) | 50- Lokman Sevin (...) |
| 51- Ferit Sevin (...) | 52- Ali Saran (...) |
| 53- Abdullah Sulçen (...) | 54- Mehmet Akil (...) |
| 55- Zeynep Bilgi (...) | 56- Piruze Güngör (...) |
| 57- Rabia ... (...) | 58- Selahattin Akdoğan (...) |
| 59- Zeynep Ördün (...) | 60- Fatma Üstün (...) |
| 61- M. Sirin Bayar (...) | 62- Şehmus Kabul (...) |
| 63- Serif Yalın (...) | 64- Hüseyin Deniz (...) |
| 65- Abdullah Baysal (...) | 66- Hamza Atak (...) |
| 67- Ömer Akça (...) | 68- Hazer Özden (...) |
| 69- Halime Öldüç (...) | 70- Birsan Akkus (...) |
| 71- Hazer Tunç (...) | 72- Zahra Teke (...) |
| 73- Fatma Ördün (...) | 74- Hasan Kiliç (...) |
| 75- Merak Bayar (...) | 76- Ali Ülger (...) |
| 77- Osman Özcan (...) | 78- Cahit Saran (...) |
| 79- Süleyman Yumak (...) | 80- Hasan Cavlak (...) |
| 81- Muzaffer Balik (...) | 82- Şahap Geçer (6 ans) |
| 83- Bilal Zeyrek (...) | 84- Abdullah Yamez (...) |
| 85- Halime Zeyrek (33 ans) | 86- Leyla Acun (...) |
| 87- Yusuf Ugur (Président de la section de Sirnak du SHP) | |
| 88- Abdullah Özcan (Président de la section de Sirnak du HEP) | |

RAPPORT DE LA FIDH - N° 156

TURQUIE

KULP LA KURDE, AU FEU DES REPRESAILLES TURQUES

A la suite d'une embuscade du PKK contre des gendarmes turcs, le 4 octobre, la ville kurde de Kulp a été incendiée. Une pratique courante dans le sud-est de la Turquie où des villages, accusés de soutenir l'organisation indépendantiste, sont systématiquement rasés par l'armée. Reportage.



H.H.A.Sipa Press

Namaz, janvier. Opération de représailles contre le PKK. Au sud-est de la Turquie, Ankara a opté pour une « solution » militaire.

**Kulp (sud-est de la Turquie),
envoyé spécial**

Quelques jours auparavant, les soldats avaient prévenu la population: «*Au prochain coup de feu que l'on entendra, nous brûlerons la ville.*» Kulp allait donc brûler. Il est 10h40, le 4 octobre, quand un commando du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan, marxiste-léniniste et indépendantiste) mitraille le véhicule de quatre gendarmes dans le haut de la bourgade. Deux soldats sont tués, deux autres

blessés. Pour la petite sous-préfecture et ses 10000 habitants, l'heure du châtiment collectif a sonné.

Située à une centaine de kilomètres de Diyarbakir, la grande ville kurde du sud-est de la Turquie, la bourgade apparaît enfin au bout d'une longue et mauvaise route. Derrière, il n'y a que d'âpres montagnes. A proximité de la ville, puis à ses abords immédiats, l'armée s'emploie à fouiller les habitants qui regagnent leur localité, restée quasiment déserte pendant plusieurs jours. Des blindés et des nids de mitrailleuses cassent encore un peu plus

la rigueur minérale des paysages. La bourgade elle-même est certes pauvre mais loin d'être misérable. L'eau et l'électricité y parviennent et la rue principale est goudronnée. Les militaires sont partout. Et c'est une automitrailleuse qui nous escortera de l'entrée de la ville à la sous-préfecture. Au passage, impossible de ne pas remarquer une enfilade de magasins complètement carbonisés, des dizaines de maisons mitraillées et quelques véhicules incendiés.

La version officielle des événements a le mérite d'être simple. Selon un co-

LIBERATION
13 OCTOBRE 1992

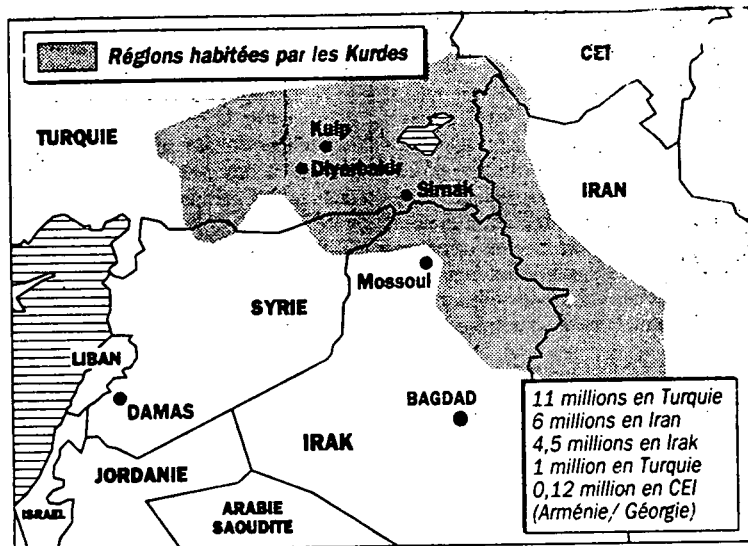
lonel —qui a requis l'anonymat— un commando du PKK, fort d'une cinquantaine de membres, s'est battu jusqu'à la nuit, tirant depuis les maisons du centre-ville. Aussi, face à l'obscurité, l'armée a dû user de balles traçantes, et ce sont elles qui ont provoqué des incendies. C'est aussi le PKK, ajoute-t-il, qui a chassé les habitants de la ville, en leur faisant croire qu'il allait revenir l'attaquer. Le sous-préfet de Kulp confirme la thèse des militaires, ajoutant que l'attaque du commando fait suite à une série d'opérations terroristes, dont l'assassinat, le 21 septembre, du juge et du procureur de la cité.

Si l'embuscade tendue par le PKK aux gendarmes et, antérieurement, l'assassinat des deux magistrats sont établis, la version officielle relatant le martyr de Kulp ne résiste pas un quart de seconde à l'examen. La quarantaine de boutiques, qui ont totalement brûlé, sont toutes situées au centre de la cité, soit à quelques mètres de la sous-préfecture. Or, comme en témoigne sa façade, le bâtiment n'a pas reçu le moindre projectile. De plus, alors que les combats auraient duré quelque sept ou huit heures, aucune autre victime n'est rapportée dans l'un ou l'autre camp. Par ailleurs, aucun «terroriste» du PKK n'a été fait prisonnier.

Mais il n'est pas facile de mener l'enquête à Kulp. Après le passage obligé chez les officiels, et l'invariable discours sur le manque d'objectivité de la presse occidentale, on ne peut visiter la ville que dûment escorté par plusieurs Bérets bleus, fusil d'assaut au poing. Dans l'artère principale, il n'y a qu'une façade qui n'ait été ni brûlée, ni criblée de balles: celle de la... banque. Une dizaine de maisons particulières ont aussi été incendiées. Presque personne dans les rues, sinon une horde d'enfants hâbleurs et quelques vieillards tristes. «*Qu'est-ce que nous allons devenir? Je n'ai plus rien et j'ai une famille de quinze personnes à nourrir*», gémit l'un d'eux.

La présence des soldats ferme toutes les bouches. Ou alors, très vite, elles esquissent un seul mot: «*Doulat*». Le gouvernement. Autrement dit, l'armée. Toutefois, au moment du départ de la ville, s'ouvre soudainement un espace libre entre les gendarmes établis au milieu du bourg et le barrage de l'armée tout en bas. Il y a alors précisément un café, criblé lui aussi, et, sous son auvent, une trentaine de villageois. Cette fois, personne n'a peur de parler. «*C'est vrai, il y a eu l'embuscade du PKK, ils n'étaient pas nombreux et ce n'étaient pas des hommes d'ici. Peu après, l'électricité et le téléphone ont été coupés, puis les soldats ont commencé à brûler les magasins et à tirer, notamment avec des automitrailleuses, sur les maisons. Presque tous les habitants se sont alors enfuis. Les soldats ont tiré pendant quarante-huit heures d'affilée*», raconte un homme.

«*Environ 35 personnes ont couru se*



réfugier à l'hôtel. Puis les soldats sont venus. Ils les ont obligés à s'étendre sur le sol et ont versé de l'essence autour d'elles pour les brûler vives. Heureusement, il y avait là un instituteur. C'était un étranger (un Turc, NDLR). Il leur a crié: «*Arrêtez, vous n'êtes pas des humains si vous faites cela*». Alors, le sergent Regap Djomer est intervenu et a empêché ses hommes d'enflammer l'essence», relatent d'autres voix. «*Ils ont quand même fusillé l'hôtelier. Après, ils ont fait brûler son cadavre et l'hôtel. Les gendarmes l'ont tué parce que son fils et sa fille avaient rejoint le PKK*», ajoute-t-on. A la sous-préfecture, située en face de l'hôtel totalement carbonisé, on indiquera simplement qu'un «*homme non identifié*» a péri brûlé et qu'une enquête est en cours.

Les habitants accusent aussi les gendarmes d'avoir pillé les boutiques. «*Ils ont pris tous les téléviseurs*», assure un cafetier. «*Tout le monde va quitter la ville car nous n'avons plus rien pour passer l'hiver*», ajoute son voisin. Interrogés sur les relations de Kulp avec le PKK, les habitants démentent tout soutien à l'organisation. «*Nous n'avons jamais demandé l'indépendance. Ce que nous voulons, ce sont les mêmes avantages que les gens de l'ouest de la Turquie*», dit un villageois. «*Mais l'armée, elle, nous reproche d'être partisans du PKK et sans cesse les soldats nous cherchent des ennuis*», ajoute-t-il. «*Cependant, il y a des gens de Kulp qui ont rejoint le PKK*», nuance un jeune homme.

Il demeure que l'armée est convaincue que Kulp apporte de l'aide à l'organisation indépendantiste. «*50% des habitants les soutiennent*», affirme le même colonel. «*A Sirtak, ce sont 100% de la population qui lui sont acquis*», ajoute-t-il. Car Kulp n'est pas la seule ville kurde à avoir été dévastée par l'armée turque. Le 18 août, Sirtak, une préfecture de 20000 habitants située près de la frontière irakienne, avait aussi été punie, et d'une façon autrement plus violente. Les accusations du rapport, établi le 27 août par huit parlementaires kurdes, sont accablantes: «*Tous les magasins du centre-ville ont été incendiés, souvent*

détruits. Le montant des dommages matériels serait de 100 à 135 millions de dollars.» Cette fois, c'est avec ses chars que l'armée a tiré, tuant 19 civils et en blessant des dizaines d'autres. Comme en témoigne Hacı Gungen, dont la femme et les filles, âgées de 6 et 14 ans, ont péri ensevelies dans leur maison détruite par un coup de canon. Comme à Kulp, l'armée avait pris prétexte d'une attaque lancée par le PKK pour punir la ville. Là aussi, le téléphone et l'électricité avaient d'abord été coupés. Là encore, les habitants avaient dû fuir la ville et n'y étaient revenus que plusieurs semaines plus tard.

A Diyarbakir, l'association de défense des droits de l'homme (proche du PKK) affirme que l'armée est intervenue de façon similaire dans des dizaines d'agglomérations, dont Cukurca, Uludere, Belveren et Yecilkoy. «*Chaque fois qu'il y a eu une attaque du PKK, les militaires font de toute la population un coupable potentiel*», insiste le responsable de l'association, Sedak Aslantas. «*Comme l'armée ne peut se permettre de véritables massacres, sa nouvelle technique est d'attaquer l'économie de la région, en brûlant les boutiques et les véhicules, en tuant les animaux. Son but est d'éliminer les petites localités pour laisser le PKK sans base et rendre désertes des régions entières*», poursuit-il.

Visiblement, et à Ankara les milieux diplomatiques le confirment, l'armée a reçu carte blanche du gouvernement pour mener comme elle l'entend la guerre contre l'organisation indépendantiste. Le tournant semble avoir été les violents affrontements du 21 mars 1992. La solution politique du problème kurde est —au moins provisoirement— totalement écartée au profit de la situation militaire.

La nuit tombée, la route de Kulp est abandonnée aux convois militaires. Des camions déposent dans un hameau des commandos qui partent en direction des proches collines. Pour nombre de villages, coincés entre l'armée et le PKK, c'est d'abord la peur qui gouverne la région.

Jean-Pierre PERRIN

APPEL d'un citoyen kurde ordinaire de Turquie

**A toutes les organisations de défense des droits de l'homme,
Aux Nations-Unies,
A l'Amnesty International,
A Madame Danielle Mitterrand,
A Monsieur le Ministre Bernard Kouchner,
A tous les défenseurs des droits de l'homme,
A toutes les organisations américaines et européennes protectrices des animaux,**

Le peuple kurde qui depuis le début de son histoire vit au Moyen Orient est actuellement, en Turquie, menacé de disparition en Turquie.

Le gouvernement turc ment quand il affirme, d'un air innocent lutter contre les terroristes. Il ne combat pas en réalité les forces qui lui font face dans les montagnes, mais tout au contraire, il organise des massacres contre les populations civiles et sans défense des petites villes, des villages. Ne pouvant pas atteindre les combattants, il se venge sur les Kurdes civils. Cette guerre commencée d'abord contre les habitants de Sirnak s'est poursuivie ensuite dans les bourgades de Cukurca, Kulp et dernièrement à Varto. Il s'agit d'une attaque planifiée et dirigée uniquement contre les civils, comme à Sirnak, comme à Cukurca et à Kulp contre la population civile et sans défense.

Des armes lourdes ont été utilisées, dans l'attaque de la ville. Les magasins ont été incendiés, les rares pharmacies détruites, les animaux massacrés, les véhicules écrasés sous les chars.

Le fait qu'il y ait peu de morts dans les villes attaquées fait partie d'un scénario. Actuellement, le but n'est pas de tuer les civils ou de perpétrer de massacres collectifs. Le but est de

les déporter, de les condamner à la misère, de réaliser enfin la déportation collective du peuple kurde et de créer une région déserte.

Mon vieil oncle, Salih SINIR, qu'on a tué à Varto, était-il un terroriste ? Lui qui n'avait jamais connu dans toute sa vie un commissariat, qui n'avait pas d'autre but que de nourrir ses enfants et, pour y parvenir, vivait en immigré à Varto avait commis un seul crime: celui d'être Kurde.

Dans ces attaques de l'Etat turc, qui considère l'ensemble du peuple kurde comme criminel potentiel, beaucoup d'autres civils kurdes comme Salih Sinir ont perdu la vie. Nous n'avons aucune sécurité de vie dans les villes, ni dans les villages.

**Je m'adresse, ici, à toute l'humanité,
Je vous supplie d'interroger l'Etat turc qui n'arrête pas de vous dire:**

«je suis attaché à la démocratie, respectueux des droits de l'homme...»,
qui veut faire partie de la Communauté européenne avec de telles professions de foi, qui veut se donner cette apparence dans le monde...

mais en réalité: suspend la Convention européenne des droits de l'homme dans la région, ne fait pas de différence entre civils et combat-

tants, ne permet l'enterrement de nos morts qu'à l'ombre des baïonnettes, sous la torture, mène une politique de désertification dans la région, fait vivre, grâce à ces assassinats, un drame permanent à nos mères, à nos soeurs et à tous nos compatriotes.

Demandez lui de respecter ses engagements internationaux en matière des droits de l'homme ! Il faut arrêter cette tragédie humaine !

Je m'adresse à toutes ces puissances, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et à toutes les autres..., à toutes celles qui avaient promis un nouvel ordre international, NOUS, nous les Kurdes de Turquie, en tant que membre de la communauté internatio-

nale, n'avons-nous pas le droit de vivre humainement dans la paix et la sécurité ?

Nous faut-il subir encore pendant des décennies des massacres comme nos frères kurdes irakiens, avant que vous vous préoccupiez de nos droits humains ? Ce sont vos armes de destruction livrées à la Turquie qui sont utilisées dans cette politique barbare !

Je me sens en droit de vous inviter, encore une fois, à accomplir vos devoirs humains.

Nouri SINIR
simple citoyen kurde, neveu de Salih SINIR
assassiné à Varto.
8 octobre 1992

Liste des villages kurdes de Turquie évacués par l'armée turque

Sous-préfecture d'Eruh

- 1- Geliya Osman
- 2- Newiyan
- 3- Daran
- 4- Tarham
- 5- Milan
- 6- Garisan
- 7- Bana
- 8- Benguv
- 9- Qesra Cello
- 10- Sikoftan
- 11- Çeme Gevir
- 12- Mehke
- 13- Emte
- 14- Bingöl
- 15- Oeüe
- 16- Genor
- 17- Sisil
- 18- Gere
- 19- Bingof
- 20- Emte
- 21- Sexiurk
- 22- Zeve
- 23- Kaniya Biye
- 24- Geli
- 25- Elazi
- 26- Yusufhan
- 27- Serkari

Sous-préfecture de Pervari

- 28- Hot
- 29- Nejec
- 30- Zoravan
- 31- Hol
- 32- Keleh
- 33- Ceman
- 34- Medrese
- 35- Axer
- 36- Koçnis
- 37- Sariyaprak
- 38- Inceler
- 39- Baglica
- 40- Hestan
- 41- Mexes
- 42- Bosta
- 43- Kal
- 44- Besa
- 45- Kundes
- 46- Omyanus
- 47- Kesrik
- 48- Kevzin
- 49- Hoje
- 50- Axiyan
- 51- Xirbike Bestan
- 52- Xware Sero

Sous-préfecture de Beytussebab

- 53- Zoravan
- 54- Kutnis
- 55- Gelikan
- 56- Sexbubukir
- 57- Surge
- 58- Gevok
- 59- Hevsebe
- 60- Komir
- 61- Kelehok
- 62- Suxurpasa
- 63- Bilbesi
- 64- Setkar
- 65- Newale Genima
- 66- Pirdoda
- 67- Xira Beldas
- 68- Hacelya
- 69- Kaçete
- 70- Melixa
- 71- Govike
- 72- Heme Pire
- 73- Hewsa Bere
- 74- Bersikera
- 75- Sirke
- 76- Gurgavik
- 77- Bordikel
- 78- Pirrana
- 79- Holukar
- 80- Mehri
- 81- Dara Hinê
- 82- Torane
- 83- Xenzorik
- 84- Hoz
- 85- Xuzirut
- 86- Gundikê Siparkiyân
- 87- Henke
- 88- Hemoloris
- 89- Kevzanke
- 90- Giro Gabolya
- 91- Mirkitikê
- 92- Perpatavinê
- 93- Xintorek
- 94- Gebe
- 95- Selbekê
- 96- Giviljoke
- 97- Suxurpasa
- 98- Birman

Sous-préfecture de Gercus

- 99- Gundikê Kolan
- 100- Acibe
- 101- Çalan
- 102- Zivirga Abirbinya
- 103- Malmihe
- 104- Beheve

- 105- Derefe
- 106- Bakolina
- 107- Xina
- 108- Zeviya Sor

Sous-préfecture de Çatak

- 109- Turanis
- 110- Kelehe
- 111- Gova Hedlan
- 112- Ferxines
- 113- Bezanis
- 114- Çiçan
- 115- Martenis
- 116- Komur
- 117- Kuk
- 118- Destan
- 119- Bezanis
- 120- Haçeroj
- 121- Hecibey
- 122- Xwarg
- 123- Turbeset
- 124- Ezdinan
- 125- Enines
- 126- Xumar
- 127- Kete
- 128- Cenefe
- 129- Zeferan
- 130- Sul
- 131- Salat
- 132- Koranan
- 133- Orik
- 134- Konargeh
- 135- Mele Keles

Département de Siirt

- 136- Dergalip
- 137- Qesrik
- 138- Geravis
- 139- Dodayis
- 140- Kalender
- 141- Biloris
- 142- Gevat
- 143- Tavlik

Sous-préfecture de Kurtalan

- 144- Beytil
- 145- Kendala
- 146- Kasirke
- 147- Lafe
- 148- Huseyni
- 149- Gozik
- 150- Tavailke
- 151- Çemkurik

Département de Bitlis

152-	Suwe	— Kitina
153-	Gomsek	— Selmana
154-	Herde	— Yayla Deresi
155-	Ingol	— Yukarı Piriççeken
156-	Peremate	— Genis Dere
157-	Hevene	— Pınarlı
158-	Keveke	— Sarp
159-	Miryanes	— Tasluk
<i>District de Norduz</i>		
160-	Difne	— Degirmen
161-	Geregir	— Çemenli
162-	Lafena	— Merkez
163-	Bergane	— Hari
<i>District de Mukus</i>		
164-	Memode	— Igdeli
165-	Telefan	— Gümüslü
166-	Kanixumar	— Orta Derecik
167-	Perz	— Berus Kilisesi
168-	Gundo Zilan	— Doganlı
169-	Giyanis	— Gelinli
170-	Malesuwar	— Geçimli
171-	Zoravan	— Serriya
<i>Sous-préfecture de Hizan</i>		
172-	Serik	— Bağlıca
173-	Pista Resa	— Kost
174-	Giradifin	— Rezok
175-	Giyaziaret	— Ünlüce
176-	Cinda	— Kınık
177-	Aviyan	— Knadil
<i>Département de Hakkari</i>		
178-	Beyyurdu	— Karasu
179-	Binevsiyan	— Gülüce
180-	Göksu	— Benekli
181-	Bergezil	— Küçük Köy
182-	Nivaner	— Sergeli
183-	Geliye Suxe	— Tahi
184-	Suware Xelo	— Cemtag
185-	Manefan	— Comme
186-	Çiçekli	— Türbeli
187-	Suvar	— Lata
188-	Korta Xane	— Çeltik
189-	Samunan	— Herge
190-	ördekli	— Zerekli
191-	Nergiz	— Melota
— Tasbastı		— Çeltepe
— Çanaklı		
— Su		
— Sulak		
— Yüce		
— Gelezo		
— Giri Dina		
<i>Département de Simak</i>		
192-	Gundike Remo	(Alinmis)
193-	Mendikeyan	(Basagaç)
194-	Kendali	(Çadırlı)
195-	Nerey	(Dagkonak)
196-	Bina Butiyan	(Güneyce)
197-	Gilindor	(Kemerli)
198-	Ustuveskur	(Sarıdallı)
199-	Firisan	(Atbası)
200-	Biyasan	(Gürmeç)
201-	Kurum	(Araköy)
202-	Spindarok	(Boyunkara)
203-	Siliyan	(Çakırsögüt)

- | | | | | | |
|------|--------------|---------------|------|----------------|------------|
| 204- | Aviyan | (Dereler) | 253- | Gundike Mitrip | (Tekçinar) |
| 205- | Mafiyân | (Güneycam) | 254- | Kopanli | |
| 206- | Hema | | 255- | Kavuncu | |
| 207- | Gazerok | | 256- | Dostdelalan | (Kırkuyu) |
| 208- | Dira | | 257- | Bane Mihenda | (Koçbeyi) |
| 209- | Bakartali | | 258- | Mistaxe | |
| 210- | Geliya Kazri | | 259- | Zivingok | |
| 211- | Bani Cindiya | | 260- | Zihe | |
| 212- | Zeytunik | | 261- | Nanif | |
| 213- | Dihde | | 262- | Amuryan | |
| 214- | Mindikera | | 263- | Girisbi | |
| 215- | Mendik | | 264- | Dumilya | |
| 216- | Sara | | 265- | Turkiz | |
| 217- | Xudan | | 266- | Rusur | |
| 218- | Destik | | 267- | Sehraon | |
| 219- | Xaribzu | | 268- | Buluzê Caniver | |
| 220- | Atlabil | | 269- | Cemê Mezin | |
| 221- | Kani Fersko | | 270- | Rauran | |
| 222- | Ziruin | | 271- | Dehrebun | |
| 223- | Berezan | | 272- | Kurta Xanê | |
| 224- | Benabyn | | 273- | Grok | |
| 226- | Gundike Remo | | 274- | Bacrit | |
| 226- | Spindarok | | 275- | Tengi | |
| 227- | Gire Çolya | | 276- | Diryan | |
| 228- | Sartitme | | 277- | Kola | |
| 229- | Derik | | 278- | Çala | |
| 230- | Semka | | 279- | Mehujki | |
| 231- | Gundike Osu | | 280- | Rerenis | |
| 232- | Zifka | | 281- | Bicizi | |
| 233- | Deriya Kera | | 282- | Sorgoza | |
| 234- | Divin | | 283- | Berkesir | |
| 235- | Ziyaret | | 284- | Bekirine | |
| 236- | Xrabalisa | | 285- | Talika | |
| 237- | Binderuk | | 286- | Serefi | |
| 238- | Baska | | 287- | Besuke | |
| 239- | Gire köyleri | | 288- | Gardila | |
| 240- | Gerne | | 289- | Mavyan | |
| 241- | Basrit | | 290- | Avh | |
| 242- | Biyava | | 291- | Masya | |
| 243- | Dastel | | 292- | Sax | |
| 244- | Labmeydin | | | | |
| 245- | Guvêre | (Kuskonak) | | | |
| 246- | Avka Meziyan | (Toptepe) | | | |
| 247- | Çinete | (Balpınar) | | | |
| 248- | Karni | (Günedönümüs) | | | |
| 249- | Basrete | (Inceler) | | | |
| 250- | Spivyan | (Karageçit) | | | |
| 251- | Serefli | (Karabuyun) | | | |
| 252- | Bezoke | (Kocagılı) | | | |
-
- | | | | | |
|--|--|--|------------------------------|---------------------|
| | | | <i>Département de Mardin</i> | |
| | | | 293- | Kaniya Sêx (Kaynak) |
| | | | | |
| | | | <i>District de Kasuri</i> | |
| | | | 294- | Zavite |
| | | | 295- | Sifrezan |
| | | | 296- | Betkar |

ASSASSINAT DES CIVILS KURDES

TURQUIE :

Huit journalistes tués depuis le mois de février ; Un neuvième grièvement blessé

Helsinki Watch est consterné par les meurtres de huit journalistes qui ont eu lieu en Turquie depuis février et par les blessures graves qui ont été infligées à un neuvième. Hormis l'un d'eux, tous ces journalistes écrivaient pour des périodiques de gauche ou de tendance pro-kurde qui couvrent l'incessante guérilla que se livrent en Turquie du Sud-Est le PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan) et les forces de sécurité. Quatre de ces reporters travaillaient pour *Özgür Gündem* (Agenda libre), journal dont la publication débuta le 30 mai 1992. Sur ces quatre journalistes, trois furent abattus entre le 29 juillet et le 9 août. Ces meurtres permettent de penser qu'une campagne est en cours afin de réduire au silence la presse dissidente du Sud-Est.

Il ne fut procédé à aucune arrestation dans chacun de ces cas. De plus, peu d'éléments indiquent que des enquêtes sérieuses soient menées. Un commentaire du Premier ministre Suleyman Demirel est révélateur quant à l'attitude du gouvernement: Le Premier ministre a en effet déclaré, le 11 août, : «*Ces personnes tuées n'étaient pas de vrais journalistes. C'était des militants déguisés en journalistes. Ils s'entretuent.*»

Les quatre cas les plus récents sont :

- ÇETIN ABABAY, correspondant à Batman du journal *Özgür Halk* (Peuple Libre), blessé d'une balle à la tête, le 29 juillet à 19h30, et décédé à l'Hôpital Universitaire de Diyarbakir.

- YAHYA ORHAN, 30 ans, correspondant à Gercus (province de Batman) du journal *Özgür Gündem*, abattu par des inconnus le 31 juillet vers 22h30. *Özgür Gündem* a rapporté que M. Orhan avait été arrêté et menacé dans la rue. D'après sa famille, M. Orhan avait reçu, le 31 juillet à son domicile, un coup de téléphone dans lequel on lui aurait dit: «*Nous nous sommes débarrassés de tous les journalistes. Maintenant c'est ton tour.*». Des coups de feu se firent alors entendre au téléphone.

- HÜSEYİN DENİZ, 36 ans, correspondant à Ceylanpınar (province d'Urfa) du journal *Özgür Gündem*, grièvement blessé par une balle dans la nuque, le 9 août, alors qu'il se rendait au travail. Huseyin Deniz est mort le 10 août. M. Deniz était aussi le correspondant régional du quotidien *Cumhuriyet*.

HELSINKI WATCH

485 Fifth Avenue New York, N.Y. 10017-6104
(212) 972-8400 Fax: (212) 972-0905

1522 K St. N.W. Suite 910 Washington, D.C. 20005-1202
(202) 371-6592 Fax: (202) 371-0124

• BURHAN KARADENİZ, 19 ans, correspondant à Diyarbakir du journal *Özgür Gündem*, grièvement blessé par une balle dans la nuque tirée par des inconnus, le 5 août, à Diyarbakir. M. Karadeniz avait été détenu par la police pendant cinq jours, juste après la visite, le 10 juillet, de plusieurs députés du HEP (Parti du Travail du Peuple) à Diyarbakir à l'occasion de la cérémonie de commémoration de l'assassinat de Vedat Aydın, militant des droits de l'homme et membre du HEP.

En juin 1992, Helsinki Watch publia un bulletin intitulé: «Turquie: cinq journalistes tués; liberté d'expression restreinte».

Les cinq journalistes dont on rapportait la mort étaient:

• HALIT GÜNGEN, 22 ans, reporter à l'hebdomadaire de gauche *2000'e Dogru* (Vers l'an 2000), tué le 18 février 1992 à 20h00, dans les locaux de *2000'e Dogru* à Diyarbakir. Le numéro du 16 février de cette revue avait consacré son article principal à de supposées relations entre le Hizbullah (Parti du Dieu), groupe terroriste islamique, et la contre-guérilla, force armée secrète qui serait liée aux forces de sécurité.

• CENGİZ ALTUN, 24 ans, correspondant à Batman de l'hebdomadaire pro-kurde *Yeni Ülke* (Nouveau Pays), tué de six balles tirées dans le dos, le 24 février, alors qu'il se rendait au travail. Un employé de *Yeni Ülke* a affirmé que Altun avait été récemment menacé de mort au poste de gendarmerie de Gercus. M. Altun avait écrit des articles au sujet des activités supposées de la contre-guérilla soutenue par le gouvernement. Son dernier article était paru dans le numéro daté du 2 février.

• İZZET KEZER, journaliste au quotidien *Sabah*, tué par des forces de sécurité à Cizre, le 23 mars, durant les violences qui suivirent la célébration du Nouvel An kurde, *Newroz*. Pendant le couvre-feu imposé par l'Etat, Kezer et d'autres journalistes surgirent de leur hôtel en agitant des drapeaux blancs. Aucune fusillade n'avait eu lieu à ce moment: Kezer, en tête du groupe, parvint à vue et fut abattu par des forces de sécurité qui tiraient d'un véhicule blindé.

• Le corps de MECİT AKGÜN, reporter à *Yeni Ülke*, a été retrouvé pendu à un poteau téléphonique, le 2 juin, près du village Çölova à Nusaybin. Akgün avait disparu depuis trois semaines. Il avait été vu pour la dernière fois à Nusaybin. D'après l'agence de presse turque Anatolia, une autopsie a montré que Akgün avait été étranglé dix jours auparavant. On a trouvé sur son corps une inscription disant: «il a été puni parce que c'était un traître». Cette inscription avait été, soi-disant, signée par le PKK.

• HAFİZ AKDEMİR, reporter au bureau de *Özgür Gündem* à Diyarbakir, tué, le 8 juin, d'une seule balle tirée dans l'arrière de la tête. Akdemir fut abattu vers 8h00 à cinquante mètres de son domicile à Diyarbakir. La publication de *Özgür Gündem* débuta le 30 mai 1992. Des reporters ont déclaré qu'ils avaient reçu des menaces par téléphone pendant plusieurs jours; plusieurs d'entre elles étaient adressées à Akdemir. M. Akdemir avait interviewé récemment des délégations qui mandatées par les droits de l'homme, s'étaient rendues dans la région. Il avait écrit des articles à leur sujet ainsi que sur les activités des forces de contre-guérilla dans la région.

Helsinki Watch est profondément perturbé par ce qui semble être une campagne systématique destinée à faire taire la presse à propos des événements en Turquie du Sud-Est. Nous exhortons le gouvernement à prendre immédiatement des mesures pour que l'on mène des enquêtes au sujet de ces meurtres et que l'on poursuive les responsables.

INSTITUT KURDE DE PARIS

106, RUE LA FAYETTE, 75010 PARIS

Tél. : (1) 48 24 64 64 - Fax : (1) 47 70 99 04

Communiqué

Paris, le 20 septembre 1992

23 h.

ASSASSINAT DE L'ECRIVAIN KURDE MUSA ANTER A DIYARBAKIR

L'écrivain et dramaturge kurde de Turquie Musa Anter, 74 ans, a été tué ce soir vers 20 heure locale, à Diyarbakir, capitale politico-culturelle du Kurdistan de Turquie où il se trouvait pour participer à une «semaine culturelle». Un autre intellectuel kurde Orhan MIROGLU, 39 ans, qui l'accompagnait a été grièvement blessé et se trouve actuellement dans le coma.

Avocat, écrivain, journaliste, auteur d'un dictionnaire kurde-turc et de nombreuses pièces de théâtre en kurde Musa ANTER était l'une des figures de proue du mouvement kurde de Turquie. Sa défense des droits culturels et politiques de la communauté kurde de Turquie lui valut une douzaine de séjours dans les prisons turques. De son côté, Orhan MIROGLU venait de passer 11 ans dans les prisons turques pour sa défense pacifique des droits du peuple kurde.

D'après les informations recueillies de bonne source, l'assassinat de Musa Anter est l'oeuvre de la contre-guérilla, unité spéciale de l'armée turque, qui a assassiné au cours de l'année écoulée une centaine d'intellectuels, journalistes, écrivains, médecins et ingénieurs kurdes, dont 8 au cours de cette dernière semaine. Malgré toutes les déclarations officielles du gouvernement turc, aucun des auteurs de ces assassinats n'a jusqu'ici été arrêté ni inquiété.

POUR LA DEFENSE D'UNE CULTURE MILLENAIRE EN PERIL

Comité de parrainage : Simone de BEAUVOIR †, Maurice BÉJART, Elena BONNER, Sean MAC BRIDE †, Gérard CHALIAND, Bernard DORIN, Miguel Angel ESTRELLA, Bernard KOUCHNER, Jean LACOUTURE, Claude LANZMANN, Claude LEFORT, Jean MALAURIE, Léo MATARASSO, Edgar MORIN, Henri NOGUERES, Adolfo PEREZ ESQUIVEL, Madeleine REBERIOUX, Maxime RODINSON, Andreï SAKHAROV, Laurent SCHWARTZ, Paul THIBAUD, Germaine TILLION, Jean-Pierre VERNANT, Pierre VIDAL-NAQUET, Gunter WALRAAF, Marguerite YOURCENAR †.

Le Monde — 7 septembre 1992

Ancien maire de Diyarbakir

M. Mehdi Zana s'inquiète de la dégradation de la situation des Kurdes en Turquie

De nouveaux affrontements entre l'armée turque et des séparatistes kurdes du Parti des travailleurs du Kurdistan ont fait vingt et un morts (vingt rebelles, un gendarme), jeudi 3 septembre, dans le Sud-Est anatolien à majorité kurde, a indiqué vendredi l'agence semi-officielle Anatolie. Pour la première fois, une chaîne de télévision privée a diffusé, vendredi, des images d'une opération militaire importante, en cours depuis trois jours, contre le PKK.

Ancien maire de Diyarbakir, la capitale régionale du sud-est de la Turquie à majorité kurde, M. Mehdi Zana, l'un des représentants les plus en vue de cette minorité de quelque douze millions de personnes, a passé plus de dix ans en prison. En 1983, notamment, il avait été condamné à vingt-quatre ans d'emprisonnement, pour tentative d'établissement d'un Etat kurde indépendant.

Libéré il y a un an, M. Zana a été de nouveau arrêté le 30 juillet et placé en garde à vue jusqu'au 11 août. M. Zana, dont l'épouse est député de Diyarbakir, est officiellement accusé d'être un sympathisant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste) et d'être un collecteur de fonds pour ce mouvement.

Encore sous le coup de plusieurs inculpations, mais laissé en liberté, M. Zana, de passage à Paris, nous

a donné sa propre version des faits, tout en développant une analyse de la situation politique qui confirme la dégradation des relations entre la population turque et les Kurdes de Turquie. Selon lui, les hommes qui se sont présentés à son domicile, le 30 juillet à 4 heures du matin, voulaient tout simplement « le tuer ». Il s'agissait, dit-il, d'une « équipe spéciale ». Même le poste de police du quartier, selon lui, ignorait cette intervention. Sauvé, d'après son récit, par une porte blindée qui a résisté aux assauts, il a eu le temps d'alerter par téléphone journalistes et hommes politiques. A 8 heures du matin, l'équipe spéciale a été remplacée par des policiers « normaux » qui l'ont arrêté.

M. Zana souligne que les autorités turques, depuis sa libération, ont tout fait pour qu'il quitte le pays et, faute d'avoir obtenu son départ, « essaient tout pour le faire disparaître ». Il est, dit-il, loin d'être le seul dans ce cas : « Ils essaient de tuer tous les intellectuels progressistes patriotes kurdes. »

Vers de nouveaux « massacres » ?

Face aux violences du PKK, M. Zana, dans le passé, faisait figure de modéré. Il rappelle ses désaccords avec les dirigeants de cette organisation, qui « ont commis des erreurs », mais affirme aujourd'hui, compte tenu de la détérioration de la situation des Kurdes, qu'il faut appuyer le PKK — qui, comme d'autres, fait partie

du « mouvement national » — car « la population le soutient ». Au passage, M. Zana accuse l'armée et l'Etat turcs d'organiser eux-même des « massacres » sous le nom du PKK, afin de le discréditer. Pourtant, M. Zana ne partage pas l'inspiration marxiste-léniniste du PKK : « Cette idéologie n'est pas bonne, elle n'apportera rien au mouvement national » kurde.

« Tout le pays », tient à rappeler l'ancien maire, sait qu'il a toujours été partisan d'une politique de réconciliation entre les deux communautés : « Pourquoi le peuple kurde ne vivrait-il pas avec le peuple turc dans des conditions d'égalité ? », s'interroge-t-il. Mais il constate aujourd'hui qu'aucune « réponse positive » ne vient du gouvernement ni de la population turque. Il pense même que de nouveaux « massacres » pourraient avoir lieu, aussi bien dans le Sud-Est que dans les villes de l'ouest du pays, où vivent plusieurs millions de Kurdes. Déjà, dans certaines de ces villes, des commerçants kurdes seraient victimes d'un boycott organisé, et des attaques contre ces populations — « des sortes de pogroms », précise-t-il — seraient en préparation.

Après des années de lutte, le constat que dresse M. Zana est amer. Selon lui, le fossé entre les Kurdes et les Turcs continue de s'agrandir. M. Zana ne cache pas que, si la situation des Kurdes de Turquie ne s'améliore pas, il se ralliera à l'idée de l'indépendance.

J.-L. A.

HELSINKI WATCH

☐ 485 FIFTH AVENUE, NEW YORK, NY 10017-6104 TEL (212) 972-8400 FAX (212) 972-0905
☐ 1522 K STREET NW, #910, WASHINGTON, DC 20005-1202 TEL (202) 371-6592 FAX (202) 371-0124

Jonathan Fanton, Chair
Alice H. Henkin, Vice Chair
Jeri Laber, Executive Director
Lois Whitman, Deputy Director
Susan Osnos, Press Director

For Immediate Release

Robert L. Bernstein, Founding Chair

COMMITTEE

M. Bernard Aidinoff
Roland Algrant
Kenneth Anderson
Hans A. Bethe
Charles Biblowitz
Gladys Chang-Brazill
Roberta Cohen
Lori Damrosch
Drew S. Days, III
Isvan Deak
Adrian W. DeWind
Ed Doctorow
Fr. Robert Drinan
Stanley Engelstein
Frances Triton Parenthold
Alan R. Finberg
Bernard D. Fischman
Marvin E. Frankel
Elihu Funder
Willard Gaylin, M.D.
John Gussman
Victor Gotbaum
Hanna Gray
Jack Greenberg
John Gutfreund
Rita E. Hauser
John Hersey
Elizabeth Holtzman
Lawrence Hughes
Susan Jacoby
Tamar Jacoby
Robert James
Anne M. Johnson
Russell Karp
Rhoda Karpatkin
Stephen Kass
Bentley Kassal
Marina Kaufman
Joanne Landy
Margaret A. Lang
Norman Lear
Leon Levy
Leon Lipson
Wendy Luers
Elizabeth J. McCormack
Theodor Meron
Arthur Miller
Toni Morrison
Daniel Nathans
Matthew Nimerz
Eleanor Holmes Norton
John B. Oakes
Jane Olson
Yuri Orlov
Bruce Rabb
Stuart Robinowitz
Felix G. Rohatyn
Donna E. Shalala
Stanley K. Sheinbaum
Jerome J. Shestack
Sanford Solender
George Soros
Susan Weber Soros
Michael Sovern
Svetlana Stone
Rose Tyrone
Jay Topkis
Liv Ullman
Gregory Wallace
Rosalind Whitehead
Jerome R. Wiesner
Roger Wilkins

For Further Information:

Lois Whitman [w] (212) 972-8400
[h] (212) 787-5226
Susan Osnos [w] (212) 972-8400
[h] (203) 622-0472

(New York) October 6, 1992 — Helsinki Watch, a division of Human Rights Watch, is deeply dismayed by the murder of Musa Anter, a well-known Kurdish writer and journalist. Mr. Anter, 74 years old, was shot and killed in Diyarbakir on September 20, 1992. Mr. Anter was the ninth journalist killed in Turkey since February 1992.* All but one of these journalists wrote for left-wing or pro-Kurdish periodicals that cover the on-going guerrilla warfare in southeast Turkey between the PKK (the separatist Kurdish Workers' Party) and security forces.

Jeri Laber, the Executive Director of Helsinki Watch, said, "We are truly shocked at the mounting death toll among journalists who report on events in southeast Turkey. All but one of these journalists appear to have been deliberately targeted in an effort to silence the dissident press and to hide from public view the escalating carnage in the southeast."

Musa Anter, who had published four books, was a columnist for the pro-Kurdish daily, *Ozgur Gundem* (Free Agenda) (four of whose journalists have been shot and killed this year), the weekly *Yeni Ulke* (New Land) (which has lost one journalist to assassination this year), and the Kurdish newspaper, *Welat*.

* See Helsinki Watch newsletter, *Turkey: Eight Journalists Killed Since February; A Ninth Critically Wounded*, August 1992, for details on the earlier killings.

A graduate of the Istanbul University Faculty of Law, Mr. Anter was a founding member of the People's Labor Party (HEP) and the Kurdish Institute, and was a member of International PEN. He had been arrested three times for his writings—in 1959, 1970 and 1980. Mr. Anter had gone to Diyarbakir to sign copies of his books at the Culture and Art Festival of Diyarbakir.

According to Orhan Miroglu, who was shot in the neck and the legs during the attack against Musa Anter:

Musa Anter was a relative of mine. I invited him to my home. He wanted to rent out a field that he owned. At that time a person about 25 or 30 years old came to the hotel where Musa Anter was staying and said that he would take us to some people who were interested in Mr. Anter's field. We got into a car with him and started driving toward Seyrantepe. After a while we were outside the city. I asked the man where he was taking us. Uncle Musa became angry and said, "If you don't know where we are going, why are you driving us around?" The driver apologized and we returned to Silvan Road. Later we arrived in an area with squatters' houses and got out of the car. Then the man who drove the car started shooting at us.

Musa Anter was shot four times: in the head, close to the heart, and twice in the left leg. He died in an ambulance en route to Diyarbakir Hospital. Orhan Miroglu remains hospitalized in Diyarbakir. Three correspondents for the Diyarbakir newspaper, *Soz*, who went to the scene to investigate the killing were removed from the area by police and beaten.

Oktay Eksi, chief columnist for the mainstream newspaper *Hurriyet* and president of the Turkish Press Council, issued a statement in which he said:

When I visited Diyarbakir, my colleagues expressed their belief that the killings in the region were the work of the terrorist organization "Hizbullah" and the state's security services who cooperate with it and use Hizbullah militants as their hit men. Up until now I regarded these claims with reserve. After the Musa Anter killing I, too, am inclined to believe them. I cannot help but believe that Anter too has been killed by the notorious state force called "counter-guerrilla" or the "Special Warfare Department," unless it is proven to the contrary.

The Vice-Governor of Diyarbakir told newsmen that since there were no witnesses, no claims could be made about the murder; as indicated above, however, Orhan Miroglu witnessed the murder. Interior Minister Izmet Sezgin was quoted as saying that there was no evidence that a counter-guerrilla force exists.

Helsinki Watch is appalled at the government's failure to investigate the killings of journalists who are writing about the guerilla war continuing in the southeast. We urge the government to investigate promptly and thoroughly Musa Anter's killing and those of the eight other journalists who have been killed since February.

* * *

LA «GUERRE SPECIALE» AU KURDISTAN DE TURQUIE

UN BILAN DES ASSASSINATS DE CIVILS PERPETRES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 1992

La plupart de ces meurtres attribués aux Escadrons de la Mort de la kontrgerilla turque ont été commis dans les villes de Silvan, Batman, Diyarbakir, Nusaybin et Kiziltepe considérés par les autorités comme des fiefs du nationalisme kurde, donc à punir en priorité. En visant aussi bien les intellectuels démocrates que les commerçants et les jeunes, la kontrgerilla cherche à terroriser l'ensemble de la population et à l'obliger à partir vers l'Ouest ou à prendre le maquis.

Le 5 janvier

L'assassinat par balle d'Eboubekir Kotan, mécanicien à la Direction des travaux routiers, par des inconnus à Diyarbakir.

Le 6 janvier

L'assassinat par balle d'Ibrahim Kizmaz instituteur, et de l'une de ses élèves Emine Turan, par des inconnus à Mardin.

Le 8 janvier

L'assassinat par balle de Salih Tatli, étudiant originaire de Nusaybin, par des inconnus à Sanliurfa.

Le 12 janvier

L'assassinat par balle d'Abdulsemet Cetin, étudiant à Diyarbakir.

Le 13 janvier

A Nusaybin, Adil Bayik a été assassiné par des inconnus.

Le 20 janvier

Le corps de Harbi Arman (membre du comité exécutif de la section de Malazgirt du Parti HEP) a été retrouvé criblé de balles sur la route de Diyarbakir-Ergani.

Le 20 janvier

A Nusaybin, Abdurrahman Sögüt (membre du

comité exécutif de la section de Nusaybin du Parti HEP) a été assassiné par des inconnus.

Le 23 janvier

A Nusaybin, Abdurahman Ercik a été assassiné par des inconnus suite à un attentat armé.

Le 24 janvier

A Sirmak, Hüsseyin Taysu (neveu du maire de la ville, Levent Taysu), à Bingöl Ahmet Bayram, à Mazidag (Mardin) Nizam Kisin et à Batman Hüseyin Pamukçu ont été assassinés par des inconnus.

Le 25 janvier

A Batman, Ismet Çelik a été assassiné par des inconnus.

Le 2 février

A Nusaybin, Oktay Türkmen (médecin-dentiste et secrétaire de la section de Nusaybin du Parti SHP) et Necim Yarıcı ont été assassinés par des inconnus.

Le 10 février

A Batman, Metin Elekçi a été assassiné par des inconnus.

Le 15 février

A Diyarbakir, Ahmet Bayhan (enseignant et

membre du syndicat Egitsen) a été assassiné par des inconnus.

Le 18 février

A Diyarbakir, Halil Güngen (correspondant de l'hebdomadaire 2000'e Dogru (Vers l'an 2000) a été assassiné par des inconnus dans son bureau.

Le 25 février

A Batman, Cengiz Altun (correspondant de l'hebdomadaire Yeni Ülke (Nouveau Pays) a été assassiné par des inconnus en plein centre ville.

Le 27 février

A Silvan, Seyhmüs Akinci (membre du syndicat Tüm. Sağlık-sen) et à Nusaybin M. Emin Narin ont été assassinés par des inconnus.

Le 12 avril

A Nusaybin, M. Emin Saman a été assassiné par des inconnus en plein centre ville.

Du 21 mars au 28 mars

A Antep, quatre chauffeurs ont été assassinés avec la même arme et de la même manière. Les chauffeurs assassinés sont : Abdo Zeren, Tahir Mat, Mehmet Taskin et Serif Bayram. Un autre chauffeur Resit Bötür a été blessé par balles.

Du 26 mars au 13 avril

A Silvan, suite aux attaques armées commises par des inconnus, les personnes suivantes ont été assassinées : Hemdüsena Ipekçi, Hacı Biçer, Ramazan Yavuzkıkıç, Menaf Simsek, Bayram Güleç, Şehmus Akinci, Ercan Karadağ, Nihat Kadınhan, Ahmet Turan, Hanifi Kutlu et les personnes suivantes ont été blessés; Ayhan Kurkan, Fahri Gösteris, Nimet Bolatag, Halis Yüce, Selim Selki, Ali Dede, Cevat Gül, İzzet Simsek. Les victimes sont toutes des civils

Le 6 avril

A Batman, Vahap Asma (restaurateur, 36 ans) a été assassiné par des inconnus en plein centre ville.

Le 14 avril

A Silvan, Abdülşelam Çiçek (électricien au lycée-internat de la région) a été assassiné par des inconnus. Les trois auteurs de l'attentat ont été arrêtés par la population et remis à la police. Aucun procès ne leur a été intenté.

Le 20 avril

Le minibus du village de Calpınar/Midyat a été attaqué les milices gouvernementales de village sur la route de Nusaybin. Les militaires ont tiré sur les

passagers du minibus, les personnes suivantes ont été tués : Hasan Akan, A. Kadir Akan, Mehmet Akan, Süleyman Akan, İsmet Acar, Sabri Acar, Mehmet Agarman. Les personnes suivantes sont blessées ; İbrahim Akan (maire du village), Semra Akan, Ahmet Acar, Salih Acar, M. Emin Acar, Yusuf Acar, Süleyman Acar, Zeve Acar, Resit Acar. Ces paysans avaient refusé de s'enrôler dans les unités de milice gouvernementale. Le même jour sur la route de Mardin-Midyat un autre minibus (immatriculé 47 AV 704) a été mitraillé par des milices gouvernementales. Les personnes suivantes ont été tuées : Hamza Bulut (3 ans), Mehmet Candan, Abdurrahman Yesilman (12 ans) et Hacı Badur.

Le 23 avril

A Diyarbakir, Baha Dogru a été assassiné par des inconnus dans le quartier de Bağlar.

Le 3 mai

A Nusaybin, dans la province de Mardin, un tailleur, İsmail İrmak est abattu par des «inconnus».

Le 7 mai

A Nusaybin, 3 enfants sont morts à la suite d'explosion de mines déposées par les forces turques dans la zone frontalière séparant cette ville du Kurdistan de Syrie. Dans la même ville un homme de 35 ans, Ahmet Aydın, a été tué par des «inconnus».

Le 19 mai

A Maras, près du village de Sarıçukur, les corps de deux paysans âgés de 22 et 18 ans ont été trouvés criblés de balles près d'un pont. A Midyat, vers 22 heures, 3 hommes ont été abattus par les membres des unités spéciales et un commissaire de police a été tué en représailles.

Le 20 mai

A Batman, un Kurde de 27 ans a été assassiné par des inconnus.

Le 21 mai

Ahmet Ayaz, candidat du Parti social-démocrate (SHP) à la mairie de Gözpinar a été abattu. A Kızıltepe, dans la province de Mardin, des «inconnus» ont fait irruption vers 21h dans le village de Sırnak, ont sorti un paysan de 38 ans, Ahmet Turgay, de chez lui et l'ont criblé de balles devant sa porte.

Le 25 mai

A Idil, dans la province de Sırnak, 2 femmes et 2 enfants ont trouvé la mort au cours d'un raid de

l'armée. A Kızıltepe le tailleur Ismail Sertkaya a été abattu à bout portant par une balle tirée à la tête par un «inconnu». A Batman deux personnes circulant à bord d'un véhicule sans plaque d'immatriculation ont abattu Ibrahim Demir âgé de 22 ans, qui marchait dans la rue.

Le 26 mai

A Kızıltepe, un jeune homme de 16 ans a été tué par la police. A Cizre, les forces turques ont mitraillé un minibus, tuant un homme et blessant plusieurs voyageurs. Les commerçants ont fermé leurs magasins pour protester contre cette tuerie.

Le 1er juin

A Silvan, dans la province de Diyarbakir, un maire de village, Abdullah Ay a été assassiné en plein marché par des «inconnus».

Le 3 juin

Le corps de Mecit Akgün, correspondant de l'hebdomadaire *Yeni Ülke* à Nusaybin, porté disparu depuis une vingtaine de jours a été trouvé accroché à un poteau électrique près du village Çölova. Le même jour le corps d'un autre Kurde, P.N. Alptekin a été également trouvé pendu à un poteau électrique près du village de Sümer, dans la province de Mardin.

Le 4 juin

au cours des descentes de police dans 5 maisons à Elazığ, 3 Kurdes dont 2 femmes, suspectés d'appartenance au PKK ont été tués. A Sirnak, le corps d'Abdurrahman Ay, candidat du parti ANAP pour le conseil municipal a été trouvé pendu à un poteau électrique. A Batman, un Kurde âgé de 34 ans, H. Erdogan, a été abattu dans la rue par une personne non identifiée.

Le 5 juin

A Idil, dans la province de Mardin, le corps d'un jeune homme de 20 ans, A. Oktay, a été trouvé pendu à un poteau électrique. A Lice, dans la province de Diyarbakir, un paysan, M. Turan, a été abattu par des inconnus.

Le 9 juin

Assassinat à Diyarbakir du journaliste kurde Hafiz Akdemir, 27 ans, correspondant du nouveau quotidien d'opposition *Özgür Gündem*, abattu vers 9h du matin en pleine rue par des coups tirés dans le dos. H. Akdemir enquêtait sur les mystérieux assassinats des Escadrons de la mort de la police secrète turque. Il avait reçu plusieurs menaces concernant sa famille ainsi que son journal. Son

assassinat est l'œuvre de la tristement célèbre *kontgerilla* et de ses escadrons de la mort.

Le 11 juin

A Kokarsu, dans la province de Bitlis un minibus transportant des paysans rentrant du marché est arrêté, ses 13 passagers passés par les armes. Le seul témoin de ce massacre, un berger nommé Sabri Arınç, a déclaré à l'hebdomadaire *Azadî*, du 21 juin, que les 5 tueurs portaient tous des masques, ce qui est un procédé habituel des unités spéciales anti-émeute turques. 3000 personnes ont participé aux funérailles des victimes et dénoncé le terrorisme de l'Etat turc.

Le 12 juin

A Silvan, le docteur M.Emin Ayhan, 38 ans, est abattu vers 23h30 dans la rue par un commando de 3 tueurs alors qu'il rentrait d'un dîner chez des amis en compagnie de sa femme. Consternation dans la ville où ce médecin kurde humaniste, politiquement indépendant, était très aimé et où les assassinats perpétrés par la *kontgerilla*, qui à l'occasion manipule aussi des groupuscules intégristes, ont littéralement décimé les élites locales.

Le 13 juin

Deux nouveaux meurtres à Silvan (N. Kurkan et M. Emin Ülkü) tandis qu'à Kızıltepe, dans la province de Mardin, les frères Sehmus et Hasan Ibrahimoglu sont abattus.

Le 22 juin

A Batman, 2 militants kurdes, dont un dirigeant de l'Association des droits de l'homme, Siddik Tan, ont été assassinés par des inconnus. Un autre Kurde, Tekin Ala, a été abattu vers 13h à Nusaybin, dans la province de Mardin.

Le 23 juin

A Batman, un boucher âgé de 32 ans, I. Direkçi, a été tué par des inconnus sur le seuil de sa boutique.

Le 29 juin

Un étudiant de 25 ans de l'Université de Diyarbakir, A. Aksoy, a été abattu à bout portant par des personnes non identifiées. A Batman, un ouvrier de 35 ans, A. Dal, a été tué par des inconnus alors qu'il rentrait de son travail. Les proches des victimes, accusent les Escadrons de la mort.

Le 30 juin

A Semdinli, dans la province de Hakkari deux

bergères âgées de 20 et 17 ans ont été déshabillées par des bombes lancées par des bombardiers turcs.

Le 2 juillet

A Silvan, 3 personnes venues aux obsèques du militant kurde Ramazan Yüce, assassiné 3 jours plus tôt à Diyarbakir par les Escadrons de la mort, ont été abattues en pleine rue par une unité de ces Escadrons.

Le 3 juillet

A Urfa et à Midyat, 2 civils kurdes ont été abattus par des personnes non identifiées appartenant vraisemblablement aux Escadrons de la mort.

Le 7 juillet

A Midyat un magistrat instructeur particulièrement opiniâtre et téméraire révèle, preuves, notamment rapport balistique à l'appui, que le massacre de 8 passagers de deux minibus, perpétré le 20 avril 1992, attribué par le gouvernement et la presse turcs au PKK, «est malheureusement l'œuvre des protecteurs de village» (milices pro-gouvernementales). Il décide l'arrestation de 10 miliciens auteurs de cette tuerie. Dans un pays où la presse se contente généralement des communiqués militaires sur la guerre au Kurdistan et où la justice a été l'auxiliaire docile de l'armée, cette sortie inattendue d'un petit juge turc conduit nombre d'observateurs et intellectuels turcs à s'interroger sur l'étendue des dégâts de la guerre psychologique et à se demander combien de massacres de civils kurdes relatés à grand renfort de publicité n'ont pas en fait été commis par les unités spéciales anti-émeutes ou les supplétifs de l'armée que sont les milices locales ?

Le 13 juillet

A Istanbul, un dirigeant de l'association des droits de l'homme, Ozcan Sapan, a indiqué que d'après les études menées par son organisation, il y a eu 999 exécutions extra-judiciaires en Turquie. Ce bilan macabre se décompose comme suit : 483 morts en garde à vue, 246 morts par fusillade, 48 morts par pendaison, 160 morts par autres procédés et 62 morts à la suite des conditions de détention inhumaines. A Kiziltepe les cadavres de deux femmes tuées le 10 juillet dans des circonstances non élucidées ont été découverts. Au lieu dit Balkis, près de Cizre, 2 enfants âgés de 9 et 11 ans ont été déshabillés par l'explosion d'une mine. A Mersin un Kurde suspecté d'appartenance au PKK a été tué lors d'une descente de police.

Le 16 juillet

A Silvan, une maison a été mitraillée, 1 civil a été tué, deux autres blessés.

Le 20 juillet

A Batman et Nusaybin deux civils ont été abattus par des personnes non identifiées. Les familles accusent les Escadrons de la mort.

Le 24 juillet

A Semdinli, dans la province de Hakkari, 11 personnes suspectées d'appartenance au PKK ont été abattues par l'armée. A Silvan Seyhmus Güneylî a été assassiné par des inconnus au centre de la ville.

Le 25 juillet

A Diyarbakir, au retour de l'enterrement de Seyhmus Güneylî, Salih Güneylî (35 ans) a été assassiné dans la rue. A Batman Cevdet Tazan, Nezim Ormancı et Mahsun Erol ont été assassinés. A Nusaybin, Bedirhan Günes (28 ans) a été assassiné de dos par des inconnus.

Le 26 juillet

A Kiziltepe, dans la province de Mardin, un autre militant kurde, Y. Yoltan, 55 ans, technicien, a été tué selon les mêmes procédés. Sa famille accuse les Escadrons de la mort. A Batman Tahir Baysal, commerçant a été grièvement blessé au cours d'une agression armée.

Le 27 juillet

A Kiziltepe, Yakup Yöntem (54 ans) dentiste a été assassiné alors qu'il se rendait à son cabinet.

Le 28 juillet

A Hakkari, une voiture est mitraillée par des hommes masqués, bilan : Naciye Özer (enceinte de 8 mois) et Nurcan Özatak (2 ans) sont morts, Sadi Özatak, Sema Özatak ve Fatam Özatak sont grièvement blessés. A Midyat, Fevzi Akar est assassiné par un groupe de 5 inconnus. Les familles accusent les Escadrons de la mort

Le 29 juillet

A Kiziltepe, Salih Yıldız a été assassiné par des inconnus. A Bismil, le corps de Abdulkadir Özalp a été trouvé criblé de balles. A Batman, Çetin Ababay, journaliste d'Özgür Gündem a été assassiné par deux hommes armés inconnus.

Le 9 août

A Urfa, Hüsseyin Deniz correspondant de Özgür

Gündem, et membre de PEN club, a été assassiné par des inconnus.

Le 10 août

Le corps de Ayten Öztürk a été retrouvé criblé de balles dans le cimetière de Elazig.

Le 16 août

A Midyat Naim Demir (28ans) à été assassiné par des inconnus.

Le 17 août

Sur la route de Diyarbakir-Ergani, le corps d'un jeune homme a été retrouvé criblé de balles et brûlé, les mains liées derrière le dos.

Le 19 août

A Nusaybin, Seyithan Kardes a été tué par des inconnus.

Le 20 août

Garde à vue d'Hassan Gülünay, depuis aucune nouvelle...

Le 24 août

A Batman, Ekrem Gürnü, fils du responsable du HEP, Izzetin a été assassiné par des inconnus.

Le 25 août

A Batman, Sait Keskin, chauffeur routier et Ali Yıldız ont été assassinés par des inconnus.

Le 27 août

A Nusaybin, Sükrü Keskin 55 ans, a été assassiné par deux jeunes inconnus de 20 et 25 ans.

Le 29 août

A Batman, Ali Basak (32 ans) restaurateur, a été tué sur son lieu de travail par des inconnus.

A Diyarbakir, à la sortie d'un café, A. Siddik Turhalli s'est fait arrêter par des prétendus «policiers» qui quelques instant après l'abattaient par balle.

Le 1er septembre

A 4 h du matin, à Kiziltepe, Halef Basaran et son fils Murat ont été agressés par des inconnus, qui ont grièvement blessé le père Halef et tué le fils Murat.

Le 3 septembre

A Nusaybin Ahmet Koyen 30 ans, instituteur à été tué par des inconnus.

Le 7 septembre

Le corps de Reis Adiyaman a été retrouvé criblé de balles près d'Adimova (Agri).

Le 9 septembre

A Silvan, Emin Inanç 27 ans, ouvrier municipal, a été tué, près de la préfecture par balles tirées dans le dos, 10h30.

Le 16 septembre

A Nusaybin, Semsettin Aytimur 42ans, a été tué par des inconnus. A Cinar, Sehmuz Kaya et Haci Ali Kaya ont été tués par un groupe de 4 à 5 personnes. Au cours de cette agression, Cahide Kaya mère de 9 enfants a été grièvement blessée.

17 septembre

A Kiziltepe, le directeur de la succursale locale de la Banque Centrale Ahmet Arikan (47 ans), a été tué à midi alors qu'il rentrait chez lui. A Silvan, Medeni Aslan (27 ans), a été tué par des inconnus, le soir, alors qu'il rentrait chez lui.

Le 19 septembre

A Silvan, Ercan Buhan, 21 ans, a été tué vers 12h, en plein centre ville par des personnes non identifiées. Le même jour, toujours à Silvan, vers 10h30 deux lycéens, Fuat Yasasin, 19 ans et Hanifi Poyraz, 19 ans, ont été abattu, par des inconnus, à proximité de leur lycée.

Le 20 septembre

A Diyarbakir, l'écrivain et journaliste kurde Müsa Anter, 74 ans, a été abattu par un tueur non identifié qui a également blessé grièvement son accompagnateur Orhan Miroglu. La presse et les O.N.G. se basant sur des témoignages précis ont attribué cet assassinat à la *kontrgerilla* turque. Toujours à Diyarbakir Sait Menten, neveu du président de la fédération de Diyarbakir du parti HEP a été très grièvement blessé par balles. A Batman, Selahattin Kinis, 49 ans, a été assassiné par des inconnus vers 12h30 alors qu'un autres civil, Mehmet Agir, 30 ans, était grièvement blessé par balles.

Le 21 septembre

A Silvan, Dersim Tanis, 19 ans, coiffeur, a été abattu par des inconnus vers 18h30, alors qu'il rentrait chez lui. A Batman, Mahmut Oguz, 30 ans, a été abattu par des inconnus sur le chemin de retour à son domicile. A Nusaybin, Suleyman Sah, 25 ans, a été assassiné sur le pas de sa porte par deux tueurs non identifiés.

Le 22 septembre

A Batman, Edip Kılıç, 32 ans, a été tué devant la mosquée Peygamber, par des inconnus tandis qu'un épiciers, Salih Kutlu était abattu devant son échoppe. A Silvan, M. Serif Merek a été tué et

deux autres civils Sakir Turk, 28 ans et Ayhan Turk, 14 ans, ont été grièvement blessés par balles par des inconnus.

Le 23 septembre

A Diyarbakir, Ibrahim Karaaslan, 40 ans, a été abattu par un tueur non identifié. A Ergani, ans la province de Diyarbakir, Ismet Demirci, 43 ans, imam de la mosquée Asagi Camii, a été pris à partie par un groupe d'agresseurs qui l'on achevé à coup de bâtons. L'imam était connu par son refus de se prêter à la propagande gouvernementale anti-kurde. A Batman, Sami Isik, 32 ans, chauffeur de taxi a été abattu par des inconnus. A Silvan Ceval Kalkan, 29 ans, a été grièvement blessé par des balles tirés par une personne non identifiée.

Le 27 septembre

A Batman, Fevzi Erdem, 30 ans, qui sortait de chez lui a été abatu par des inconnus.

Le 30 septembre

A Silvan, les frères Ihsan Budak, 20 ans et Medeni Budak, 18 ans, ont été abattus a proximité de leur domicile par des tueurs dont l'un au moins est reconnu par la population comme un membre des TIM (unité spéciales anti-émeute). La tuerie n'a donné lieu à aucune poursuite judiciaire.

Le 5 octobre

A Silvan, Sait Isçi, 40 ans, pompier municipal, a été abatu par des personnes non identifiées. A Diyarbakir, Zülküf Sanli, 31 ans, employé a été tué à bout portant par une personne non identifiée qui a grièvement blessé son ami Necati Gunes, 39 ans.

Le 11 octobre

A Batman, Besir Alsan, 36 ans, a été abattu au moment où il s'apprêtait à monter à bord d'un minibus. Fevzi Duruk, 28 ans, a été tué devant sa porte par une personne non identifiée tandis qu'un autre civil, Mehmet Emin Basaran, 39 ans, était assassiné par des inconnus sur le chemin de retour à son domicile.

Le 12 octobre

A Batman, Mehmet Siddik Öztekin et Abdullhalim Kaplan 19 ans ont été abatu par des inconnus. A Silvan, Ismet Öztürk a été assassiné près de la Halle municipale tandis qu'un autre civil, Recep Hekimoglu était grièvement blessé par des inconnus au même endroit. A Midyat, dans la province de Mardin, Hasim Levent, 45 ans, instituteur a été abattu par une personne non identifiée.

Le 14 octobre

A Siirt, Kasim Ete, 27 ans, chauffeur de taxi, a été enlevé par des inconnus son corps meurtri a été retrouvé dans les thermes de Billori.

Le 15 octobre

A Batman, Sah Tangüer, 30 ans, a été assassiné par des inconnus. A Silvan, deux ouvrier, Mehmet Ihsan Yazaydik et Nuri Beskisiz, ont été abattus par des personnes non identifiées.

Le 18 octobre

A Batman, M. Serif Bagci, commerçant, a été tué par des inconnus alors qu'il rentrait chez lui.

Le 19 octobre

A Batman, Metin Tan, 22 ans et Necmettin Keles, 20 ans, ont été abattus par des inconnus, tandis que deux autres civils Abdulkadir Ekinci, 26 ans, tailleur, et Mehmet Selvi étaient grièvement blessés par balles. A Nusaybin, Mecit Pektas, 25 ans, coiffeur a été abattu dans son salon de coiffure tandis qu'un autre civil, Sinan Demirtas, chauffeur, était grièvement blessé par trois inconnus. A Diyarbakir, l'instituteur Hikmet Aktug a été grièvement blessé par des balles tirés par une personne non identifiée.

Le 23 octobre

A Nusaybin, Hasan Çetin, 39 ans, forgeron, a été abattu vers 19h30 par un tueur non identifié alors qu'il rentrait chez lui.

Le 24 octobre

A Diyarbakir, le corps criblé de balles de l'instituteur M. Sirin Kaya, 36 ans, a été trouvé près d'un faubourg de la ville.

Le 25 octobre

A Batman, Schmuz Kursun, 30 ans, a été abattu vers 18h30 dans un café par des personnes non identifiées.

Le 26 octobre

A Batman, Sükrü Kılıç, 51 ans, qui se promenait en compagnie de son fils Irfan Kılıç, 26 ans et Anter Yalçın, 32 ans, sur l'un des boulevard de la ville ont été abattu vers 13h30 par des tireurs non identifiés. Ses deux compagnons ont été grièvement blessés.

Le 31 octobre

A Diyarbakir, Sevki Kaya, entrepreneur, qui se rendait à son travail, a été tué par un tireur non identifié âgé d'environ 18 ans.

Le 1er novembre

A Batman, le corps d'Ali Teymur, 40 ans, chauffeur, a été trouvé dans le minibus qu'il exploitait. Il avait été abattu de coups de revolver.

Le 2 novembre

A Cizre, dans la province de Sirnak, Resul Sakar, membre du Parti Ouvrier (nouvelle appellation du Parti Socialiste, interdit en juillet dernier), a été tué par des coups de feu tirés dans le dos vers 5 h alors qu'il se rendait à son travail. A Mazidag, ans la province de Mardin, Selman Kuray, 43 ans, infirmier, a été abattu vers 19h devant la porte de sa maison par des inconnus.

Le 3 novembre

A Diyarbakir, M. Saït Erdem, marchand de tissus originaire de Mazidag, a été abattu par un tueur d'environ 18 ans. A Gaziantep, Abdülsemet Sakik, ancien président de la fédération du Parti HEP pour cette ville a été assassiné par un tireur non identifié de 17-18 ans.

Le 6 novembre

A Diyarbakir, Abdulbakı Kısın, 27 ans, ouvrier a été abattu par des coups de feu tirés dans le dos par deux tueurs non identifiés vers 6 h du matin alors qu'il se rendait à son travail.

POINTS-DE-VUE TURCS

- *Yashar Kemal, écrivain.*
- *Association turque des droits de l'homme.*
- *Ismet Ocakçioğlu, président de la Cour de Cassation turque.*
- *Pr. Mahir Kaynak, ancien haut responsable des Services secrets turc (MIT).*
- *Les confessions d'un soldat turc de retour du front de la guerre au Kurdistan*

Texte paru dans le quotidien
stambouliote Cumhuriyet, du 2 octobre 1992
traduit du turc par les soins de
l'Institut kurde de Paris.

LES KURDES RECLAMENT LEURS DROITS HUMAINS

Par Yachar Kémal

J'ai peut-être une conviction étrange. Je ne pouvais pas croire qu'aucun homme, fût-il sanguinaire, tortionnaire ou bourreau ayant à son actif des centaines de meurtres, eût pu s'en prendre à des gens comme Musa Anter.

J'ai connu Musa Anter quand je devais avoir vingt-trois ans. Notre amitié durait depuis cette époque. C'était un homme qui portait toujours un regard optimiste sur le monde. Même aux jours les plus noirs, les plus oppressants, il était toujours radieux, toujours plein d'espoirs et toujours ferme dans ses convictions. Il cherchait et trouvait dans l'homme le plus infâme un côté positif et s'appliquait à comprendre et à aimer cet homme à cause de son infime côté positif. Il cherchait et finissait par trouver une lueur au bout des ténèbres les plus profondes et au milieu du pessimisme le plus dense il rayonnait d'espoir.

IL N'A JAMAIS ETE RACISTE

Il appartenait à un peuple éprouvé qui a connu tant de souffrances, tant de persécutions et qui n'a pas été vaincu par l'oppression, la douleur et les humiliations. Il incarnait le rayonnement et l'honneur de ceux qui, malgré tout, n'ont pu être vaincus et n'ont pas courbé l'échine. C'est le sentiment de fierté de n'avoir jamais accepté la soumission qui fondait en grande partie son exceptionnelle personnalité. Il croyait en la culture de son peuple. Il croyait également que sa culture apportait une contribution à la culture universelle. Il n'a jamais été raciste. Il n'a pas mélangé le nationalisme et le racisme. Il est resté jusqu'au bout socialiste et démocrate. «Apê Musa», les Kurdes l'appelaient toujours «Oncle Musa». C'était un homme doux. Il appréhendait toujours avec douceur le propos ou l'attitude la plus désobligeants parfois, mais cela arrivait très rarement, sa colère primait sur sa douceur. Il tenait jusqu'au bout, avec opiniâtreté,

à ses opinions. Il s'opposait de tout son être à l'anéantissement de sa culture et de son identité. Son combat a duré, sans discontinuité, jusqu'à la fin, jusqu'à sa mort.

C'est d'ailleurs pour cela qu'il est mort. L'Oncle Musa est mort heureux. Il n'a pas pu voir la fin de son combat, mais il a vu son rayonnement. J'ai déjà dit qu'il avait l'habitude de percevoir la lueur derrière les ténèbres les plus épaisses.

COMME CEUX QUI ONT REDUIT EN RUINE LA VILLE DE SIRNAK

Ceux qui l'ont tué, ceux qui l'ont fait tuer n'ont pas du tout bien fait. Ceux qui l'ont tué, l'ont fait tuer ont fait du mal à la Turquie aussi. Tout comme ceux qui ont attaqué la ville de Sirnak et l'ont réduite en ruines, comme ceux qui ont provoqué un bain de sang à Göle. Comme ceux qui ont transformé l'Anatolie Orientale en un lac de sang. Ceux-là font beaucoup de mal à la Turquie. Ils veulent la mettre à mort. (...) La Turquie ne devait pas attaquer une ville de vingt mille habitants. C'est là un méfait digne des dictateurs sanguinaires, conquérants des pays et massacrant des millions de personnes. On ne devait pas engager la Turquie sur cette voie-là. On ne devait pas souiller notre front de cette tâche noire au moment où nous entrons dans le vingt-et-unième siècle. En ce siècle l'humanité ne peut accepter ce genre d'actions inhumaines et ne peut jamais les pardonner.

La Turquie et l'humanité ne pardonneront pas la mort des colombes de la paix comme Musa Anter. Parce qu'après tant d'oppression, tant de sang versé comment se réconcilier ? Je vous en supplie, pour le respect dû au sang des Musa Anter, pour l'amour de notre fraternité (kurdo-turque) millénaire, au nom de l'espoir de notre fraternité future, arrêtons cet engrenage tant que le chemin est encore pro-

che, tant que tout n'est pas encore consommé. Ce n'est pas tellement difficile de mettre d'accord Turcs et Kurdes. Ce qui rend cette affaire si difficile c'est l'oppression archaïque qui martyrise le peuple turc et le peuple kurde depuis soixante-dix ans (NDRL. depuis la création de la République turque). Ceux qui ces jours-ci nous infligent cette calamité sont les héritiers des ces oppresseurs insensés.

LA TERRE D'ANATOLIE EST FERTILE

La terre d'Anatolie est une terre fertile où la tolérance, la fraternité et la démocratie peuvent s'épanouir et où les éléments divers peuvent fusionner. N'attentons, pas par imbecillité, aux cultures et à la tolérance de cette terre.

On ne cesse de demander ce que veulent les Kurdes. Moi, je le sais bien. Je sais ce que veulent les Musa Anter, ce que veut le peuple kurde. Ils ne demandent vraiment pas beaucoup en ce siècle. Ils demandent le libre usage de leur langue. Certains disent : allons donc, ils la parlent déjà leur langue ! Oui, ils la parlent. C'étaient d'ailleurs des glorieux généraux qui avaient interdit de parler cette langue ! Des généraux glorieux et patriotes...

La liberté de la langue ne consiste pas seulement en son usage parlé. Le seul usage de la langue d'une communauté ne saurait être oral. Cette langue a sa littérature écrite et orale. Pendant toute l'époque ottomane et jusqu'à l'instauration de la République, la langue kurde a eu à la fois une littérature écrite et orale. Pour exister, la langue d'une communauté doit avoir ses propres écoles. De l'école primaire jusqu'à l'université. Il faut avoir des académies, des instituts, des institutions linguistiques.

Quant aux Kurdes, ils ont une littérature qui a dans le passé produit des génies. Ils ont des poètes d'une renommée mondiale. Ehmedê Khani, le grand poète du XVIème siècle est un de ceux-là. Puis les grands poètes de cour du XIIème siècle, Mela Cezerî, Feqîyê Teyran... Ce dernier a toute sa vie durant dédié ses poèmes aux oiseaux et a composé nombre de poèmes sur les oiseaux. Les tombes de ces poètes que je viens de mentionner se trouvent en Anatolie Orientale (NdT. lire le Kurdistan de Turquie) et sont des lieux de pèlerinage vénérées comme des sépultures des saints et des prophètes. Chaque année, des centaines de milliers de personnes visitent ces tombes et y tuent des moutons en guise de sacrifice.

La littérature orale des Kurdes est également très riche. Les épopées honorifiques survivent encore chez deux nations dans le monde actuel : chez les Kurdes et chez les Kirghizes. Et puis les chants, les élégies, les mélodies, les contes, les fables kurdes, le folklore kurde est aussi riche que le folklore turc.

Le monde est un jardin de culture à mille fleurs. Chaque fleur possède une couleur, une forme, un parfum qui lui sont propres. Si l'une des mille fleurs venait à manquer la culture humaine s'appauvrirait d'une couleur, d'un parfum. S'il en manque cent, la culture kurde se trouve appauvrie. Jusqu'à l'avènement de l'impérialisme, les cultures se nourrissaient mutuellement, contribuaient à leur épanouissement et à leur enrichissement réciproque.

Si la culture et la langue kurdes avaient été autorisées, ces deux cultures (N.d.T. kurde et turque) qui se développent sur la même terre et qui respirent le même air n'allaient-elles pas se nourrir mutuellement, s'épanouir de son sort ? L'Anatolie ne serait-elle pas devenue la patrie des cultures authentiques ? Au cours de ses soixante-dix ans la culture kurde aurait sans doute donné à l'humanité un Nâzîm Hikmet, un Saîit Faik, un Orhan Veli, un Ahmet Arif, un Melih Cevdet, un Fethi Naci. Une telle culture aurait-elle été une mauvaise chose pour l'Anatolie ? « Les Turcs, hormis Mustafa Kemal Atatürk, ont-ils accordé toute l'attention nécessaire à la culture nationale et à la langue turques ? » L'oppression qui dure depuis soixante-dix ans est passée comme un rouleau compresseur sur la culture turque aussi, sans pouvoir l'écraser. L'oppression qui a interdit la langue et la culture des Kurdes n'a cependant pas pu interdire également la culture populaire turque.

Je crois qu'il n'y a pas au monde deux peuples qui soient aussi imbriqués tels col et chemise, qui vivent depuis mille ans fraternellement comme les peuples kurde et turc. Pourquoi alors ce conflit ?

C'est une question de démocratie, et rien d'autre. Il y a aussi un peu de racisme. Un problème de fanatisme, d'incapacité à appréhender le monde d'aujourd'hui.

Les Kurdes réclamant leurs droits humains. Ils veulent aussi que les gouvernements accordent à l'Est un dixième des investissements qu'ils consacrent à l'Ouest. Car, disent les Kurdes, ici (Est) est aussi une région de la patrie. Avez-vous bien compris, mes frères patriotes, ce que disent les Kurdes ?

Vos oreilles ne veulent pas dépecer cette patrie ? Avez-vous bien compris aussi ?

Je voudrais que chacun retienne telle une boucle à son oreille mon propos, c'est une humanité plus consciente qui entre dans le vingt-et-unième siècle.

L'humanité est devenue consciente du fait que le monde est un jardin de fleurs aux mille et une couleurs. Cette conscience s'organise contre l'anéantissement de ces diverses cultures. Tout comme elle a pris conscience de la nécessité de protéger la nature pour assurer notre survie, l'humanité est depuis longtemps que la préservation des cultures est également indispensable à cette survie et se bat pour cela.

Désormais l'humanité ne permettra l'anéantissement d'aucune langue, d'aucune culture. Aujourd'hui l'humanité est d'une façon ou d'une autre aux côtés de la culture kurde blessée, victime de l'oppression, et combat pour sa survie. Le combat va encore se développer. L'humanité ne permettra pas que l'on jette aux quatre vents ses fleurs et ceux qui les ont produites. Et aucune force ne saurait arrêter l'humanité dans ce combat opiniâtre.

Je voudrais poser une autre question ; qu'allons-nous perdre en accordant à ces Kurdes leurs droits, linguistiques et en favorisant le développement de leur culture ? Qu'avons-nous perdu à cause de cela durant toute l'époque ottomane ? Je dis que c'est notre culture qui va en bénéficier.

Il y a aussi le problème d'Apo (NDLR. chef du PKK). Tant qu'Apo n'aura pas mis un terme aux affrontements, il ne nous serait pas possible d'accorder aux Kurdes leurs droits démocratiques.. Non seulement les corbeaux, même les mésanges riraient à une telle opinion, à une telle logique. Qu'est-ce que notre démocratie à voir avec Apo ? Serait-ce parce que celui-ci revendique actuellement les droits culturels et humains des Kurdes ? Vous ne le savez peut-être pas que notre pays a signé à peu près tous les accords et conventions internationaux relatifs aux droits de l'homme. Y a-t-il une « clause Apo » dans ces textes ? Quel illogisme, mon Dieu !

On dit aussi que si l'on accorde aux Kurdes leurs droits de l'homme, ils vont finir par demander leur indépendance. Et si on ne les leur reconnaît pas, ne pourraient-ils pas revendiquer leur indépen-

dance ? N'auraient-ils pas en plus raison aux yeux de l'humanité ? La grande humanité ne va-t-elle pas combattre en leur faveur ?

Mais où est donc passée notre reconnaissance de la réalité kurde ? Serait-ce donc ainsi notre reconnaissance ? En provoquant un bain de sang dans le pays ? Est-ce en transformant le pays en une salle de torture, en une maison de supplices que l'on reconnaît la réalité kurde ?

Nous sommes obligés d'assécher ce lac de sang, en entarissant la source.

Comment donc ? En se mettant autour d'une table ? Avec qui ? Avec des Kurdes ? Mais quels Kurdes ? Il s'agit d'une question technique, facile à résoudre. Avec tout le monde, tous les représentants élus de la région ? On pourrait toujours trouver dans ce pays des gens qui pourront représenter une communauté forte de quinze millions de personnes, tout près de nous, de surcroît. Laissez-moi vous dire : si Musa Anter n'avait pas été tué cette question de paix aurait été bien plus facile ; sa conscience aurait pu représenter à la fois le peuple turc et le peuple kurde à la table de paix.

S'il y a encore en Turquie certains hommes capables de réconcilier les Kurdes et les Turcs, si, comme le disent les amis journalistes, une organisation protégée par le gouvernement (NdT. allusion aux Escadrons de la mort des Unités spéciales de l'armée) ne les assassine pas. Ce serait bien d'agir vite.

Chaque jour qui passe, cette guerre stupide, cette sale guerre nous coûte fort cher. Cette guerre de guérilla, comme les expériences similaires à travers le monde le prouvent, ne se terminera pas aisément. Elle ne s'arrêtera pas. Et puis il y a le génocide comme le proposent certains arriérés mentaux, tels ceux qui déclarent que l'herbe ne repoussera plus sur le mont Djoudi (NdT. l'un des maquis du PKK), ceux qui affirment que Sirmak (NdT. ville de 25.000 habitants pratiquement détruite et évacuée par l'armée) n'est qu'un commencement.

Pourtant il n'est pas possible de tuer tous les quinze millions de Kurdes du pays. Il n'est pas non plus possible de faire renoncer les quinze millions de Kurdes à leurs droits humains ? Vous ne pourrez d'aucune façon, par aucune peur ou persécution ou par la mort intimider, faire renoncer les gens qui revendiquent leur identité et qui sont prêts à mourir pour cela.

Ô mes frères, mes compatriotes, gens de gauche, gens de droite, gens de ceci ou de cela, je vous en supplie, ce fléau qui s'abat sur nous est le fruit des mauvaises politiques menées depuis soixante-dix ans (NdT. depuis l'imposition du nationalisme turc, déniait tout droit spécifique aux peuples non turcs de la Turquie, par Mustafa Kemal comme idéologie officielle de l'Etat). Si je vous disais ce qui nous attend, ce qui va nous arriver d'ici quelques années, des personnes mal intentionnées, malveillantes vont dire que je brandis des menaces. Venez mes frères, unissons nos efforts. Les Kurdes réclament leurs droits qu'ils vont au bout du compte nous arracher ou que nous devrions volontiers leur accorder. Ne privons donc pas plus longtemps nos frères de ces droits. Bon sang, ne sont-ils pas nos frères depuis mille ans ? (NdT. allusion à l'arrivée des Turcs en Asie mineure en 1070).

N'allons donc pas entrer au vingt-et-unième siècle avec des mains tachées de sang. N'entrons pas au vingt-et-unième siècle avec des tueries fratricides. N'entrons pas au vingt-et-unième siècle avec la tache noire du sang fratricide sur notre front. Evitons d'entrer la tête courbée (de honte) devant l'humanité. Au vingt-et-unième siècle l'humanité

sera encore plus vigilante sur les droits de l'homme et la protection de la culture des hommes. Le monde est désormais devenu bien petit. A l'autre bout du monde on te demande des comptes sur les humiliations, les persécutions que tu as fait subir ici aux gens que tu privas de leurs droits.

A notre époque être gouverné par la démocratie est l'honneur suprême pour un pays. Comment peux-tu réaliser la démocratie sans accorder les droits humains de quinze millions de personnes ?

Désormais on ne dit pas, on ne peut plus dire et on vous laisse pas dire : «Ou j'aurais la bonne fortune ou mon cadavre aux vautours (NdT. adage populaire turc caractérisant les gens tentés par le tout ou rien).

Pourrons-nous vraiment aimer notre pays comme Musa Anter ? Et la démocratie ?

Nous nous délivrerons de ces impasses. Parce que j'ai beaucoup de confiance dans les Musa Anter de ce pays. Qu'ils soient turcs ou kurdes ou toutes autres origines : vivent les Musa Anter, les oncles Musa.

Kürtler insani haklarını istiyor

Cumhuriyet-HAFTA, 2-8 Ekim 1992



**'YA DEVLET BAŞA
YA KUZGUN
LEŞE' DEĞİL
YAŞAR KEMAL**

Benimki belki de bir tuhaf inanç. Ben, hiç bir insanın, gözlerini kan bürümüş de olsa, işkenceci de olsa, yüzlerce insanın katili de olsa, Musa Anter gibilerine kıyabileceğine inanmazdım.

Musa Anter'i yirmi üç yaşlarındayken tanıdım. Dostluğumuz o gün bugündür sürüyordu. Dünyaya hep iyilikle bakan bir kişiydi. En karanlık, en zalim günlerde bile o hep aydınlık, o hep umutlu, hep inançlı olurdu. En kötü insanda bile bir iyi yanı arar bulur, o insanı o küçücük iyi yönüyle sevmeye, anlamaya çalışırdı. En koyu karanlıkların sonunda, en ucunda bir ışık arar, bulur, en yoğun karamsarlıkta bir umut parlatırdı.

Hiçbir zaman ırkçı olmadı

O çekmiş, acılar yaşamış, zulümler görmüş, zulme, acılara, aşağılanmalara yenilmemiş bir halktı. Yenilmemişliğin, boyun eğmemişliğin aydınlığını, onurunu taşıyordu. Ermiş kişiliği, boyun eğmemişliğin büyük onur payından kaynaklanıyordu. Halkının kültürüne inanıyordu. Bu kültürün dünya kültürüne katkısı olacağına da inanıyordu. Hiçbir zaman ırkçı olmadı. Ulusalçılıkla ırkçılığı birbirine karıştırmadı. Hep sosyalist, hep demokrat kaldı. "Ap Musa..." Kürtler ona hep "Musa Amca" derlerdi, yumuşak huylu bir kişiydi. En aykırı bir söze, bir davranışa hep yumuşaklıkla bakardı. Kimi zamanlarda, bu çok az olurdu, öfkesi yumuşaklığının derecesini aşardı. Düşüncelerine sonuna kadar, inatla bağlıydı. Etiyle kemiğiyle kendi kültürünün, kimliğinin yokolmasına karşıydı. Savaşımı sonuna kadar, ek-silmeden, ölümüne kadar sürdü. Ölümü de işte bu yüzden oldu. Ap Musa mutlu öldü. Savaşımının sonunu görmedi ama işiğini gördü. Daha önce söyledim ya, onun huyuydu karanlıkların ardındaki, hem de yedi kat karanlığın ardındaki ışığı görmek.

Şırnak'ı yerle bir edenler gibi

Onu öldürenler, onu öldürtenler hiç iyi etmediler. Onu öldürenler, onu öldürtenler Türkiye'ye de kıydılar. Aynen Şırnak'ı basıp yerle bir edenler gibi. Göle'yi kan gölüne çevirenler gibi. Doğu Anadolu'yu kan gölüne dönüştürenler gibi. Bunlar Türkiye'ye

çok kötülük ediyorlar. Türkiye'nin kanına eklemek doğruyorlar. Türkiye yirmi bin nüfuslu bir ilini basamamalıydı. Bu, ülkeler zapteden, milyonlarca insanı öldüren kanlı diktatörlerin işinin tıpkısı bir iştir. Türkiye bu yola sokulmamalıydı. Yirmi birinci yüzyıla girerken bu kara leke alnımıza sürülmemeliydi. Bu çağda işte insanlık böylesi insanlık dışı davranışları kabul edemez, hiçbir zaman da bağışlamaz.

Türkiye ve insanlık, Musa Anter gibi barış güvercinlerinin de ölümünü bağışlamaz. Çünkü, bu kadar zulmü yaptıktan, bu kadar kan döktükten sonra nasıl birbiriyle bağdaşır? Amanın daha yol yakinken, amanın daha her şey bitmemişken, Musa Anter'lerin kanlarının hatırı için, bin yıllık kardeşliğin sevgisi uğruna, gelecekteki kardeşliğin güzelliği umuduna bu işe son verelim. O kadar zor bir iş değil Türk-Kürt anlaşması. Böylesine, bu işi zora sokan, Türk halkını da, Kürt halkını da yetmiş yıldır inleyen kadim baskıcılıktır. Bugünlerde de başımıza bu belayı açanlar, bu gözü dönmüş baskıcıların kalıntılarıdır.

Anadolu'nun toprağı bitektir

Anadolu toprağı hoşgörünün, kardeşliğin, çeşitli öğelerin kaynağı, demokrasinin boyatabileceği bitek bir topraktır. Ahmaklık yapıp da bu toprağın kültürlerine, hoşgörüsüne kıymayalım.

Kürtler ne istiyorlar, diye hep soruyorlar. Ben bunu iyi biliyorum. Musa Anter'ler ne istiyor, Kürt halkları ne istiyor biliyorum. Artık bu çağda çok şey istemiyorlar: Dillerini istiyorlar. Kimileri diyor ki, işte dillerini konuşuyorlar ya! Konuşuyorlar. O konuşmayı da şanlı generaller yasaklamışlardı ya! Şanlı ve vatansever generaller...

Dil istemek, konuşabilmek değildir. Bir topluluğun bir dili olması, salt konuşmakla olmaz. O dilin sözlü ya da yazılı edebiyatı olur. Bütün Osmanlı çağından cumhuriyete kadar Kürt dilinin hem sözlü hem yazılı edebiyatı olmuştur. Bir topluluğun dilinin olabilmesi için, o dilin okulları olması gerektir. İlkokuldan üniversiteye kadar. Akademileri, enstitüleri olması gerektir. Dil kurumları olması gerektir.

Kürtlere gelince; geçmişinde geliş-

miş, dâhiler yetiştirmiş bir yazılı edebiyatı var. Dünyaca ünlü şairleri var. 16'ncı yüzyılın büyük şairi Ahmed Hani bunlardan biridir. Sonra 12'nci yüzyılın büyük divan şairi -bunlar şiirlerini hep Kürtçe yazmışlardı- Melle Cizrevi, Fagiy Deyyar... Fagiy Deyyar, bütün ömrü boyunca şiirlerini hep kuşlara adamış, kuşlar üstüne şiir söylemiştir. Bütün bu andığımız şairlerin türbeleri, Doğu Anadolu'da, evliya, peygamber türbeleri gibi ziyaretir. Her yıl bu türbeleri yüzbinlerce kişi ziyaret eder, kurban keserler.

Kürtlerin sözlü edebiyatları da çok zengindir. Homerik epopeler dünyada iki ulusta yaşıyor daha: Biri Kürtlerde, öteki Kırgızlarda. Sonra Kürt türküler, ağutları, halay türküler, masalları, hikayeleri... Kürtlerin folklorları da Türk folkloru kadar zengindir.

Dünya bin çiçekli bir kültür bahçesidir. Her çiçek bir renk, bir çeşitlilik, bir koku taşır. O bin çiçekten biri eksik olursa insanlık kültürü bir renk, bir koku yitirir. Yüz tane yitirse, insanlık kültürü fakirleşir. Emperyalizme kadar kültürler hep birbirlerini beslemiş, birbirlerinin gelişmesine, zenginleşmesine yardımcı olmuştur.

Yetmiş yıldır Kürt kültürüne, diline izin verilseydi, bu iki kültür, aynı toprakta geliştikleri için, aynı havayı soluduklarından dolayı birbirlerini besler, geliştirmezler miydi? Anadolu, özgül kültürlerin vatanı olmaz mıydı? Kürt kültürü yetmiş yıl içinde belki de insanlığa bir Nâzım Hikmet, Sait Faik, bir Orhan Veli, bir Ahmet Arif, bir Melih Cevdet, bir Fethi Naci sunabilirdi. Böylesine bir kültür Anadolu için kötü bir şey mi olurdu? "Türkler, Mustafa Kemal Atatürk'ün dışında, ulusal Türk kültürüne, diline gereken önemi verdiler mi?" Yetmiş yıllık baskı, Türk kültürünün üstünden de silindir gibi geçti ya ezemedi. Kürtlerin dilini, kültürünü yasakladığı gibi, Türklerin halk kültürünü yasaklamak baskının elinden gelmedi de, onun için.

Sanırım dünyada Kürt halkıyla Türk halkı gibi içiçe geçmiş, etle tırnak olmuş, bin yıldır kardeşçe yaşayan iki halk daha yoktur. Öyleyse bu kavga dövüş ne?

Bu, bir demokrasi sorunudur, başka hiçbir şey değil. Biraz da bu bir ırkçılık sorunudur. Bir bağnazlık, bir bugünkü dünyayı kavrayamama sorunudur.

Kürtler, insani haklarını istiyor. Dilini istiyor, kültürünü istiyor. Bir hükümetlerin batıya verdiği ekonomik önemin onda birini de doğuya vermesini istiyor. Çünkü, diyor Kürtler, burası da vatan toprağıdır. İyice anlaşıldı mı, Kürtlerin bu dedikleri, vatansever kardeşler? Kulağınız duyuyor mu, Kürtler bu vatani bölme istemiyorlar, bu da, bu da iyice anlaşıldı mı?

Kulağıma küpe olmasını istediğim. Aşağıdaki sözleri herkesin bilmesini istiyorum: Yirmi birinci yüzyıla insanlık daha bilinçlenerek giriyor. İnsanlık, dünyanın bin bir renkli bir çiçek bahçesi olduğunun bilincine vardı. Türlü kültürlerin yok edilmesine karşı bu bilinç de örgütleniyor. Doğamızı korumanın yaşamımızın birinci koşulu olduğu bilincine nasıl varmışsa insanlık, kültürleri korumanın da aynı olduğunun bilincine çoktan vardı ve savaşım veriyor.

Bundan sonra insanlık hiçbir dilin, kültürün yok edilmesine izin vermeyecektir. Bugün insanlık ya şöyle ya da böyle ezilmekte olan yaralanmış Kürt

lüne dönüştürülerek mi olur? Ülke bir işkencehaneye, zulümhaneye çevrilecek mi tanınır Kürt gerçeği?

Bu kan gölünü kurutmak zorundayız, kaynağını keserek...

Nasıl mı? Masaya oturarak. Kiminle mi? Kürtlerle. Hangi Kürtlerle mi? O, kolay bir teknik sorun. Herkesle, bölgelerden seçilen temsilcilerle... Ne bileyim ben, on beş milyonluk güçlü, sağlıklı bir kitleyi temsil edecek kişileri bu ülkede her zaman bulabiliriz, hem de yakınımızda. Bakın size söyleyim; Musa Anter öldürülmemiş olsaydı, söylediğim barış işi daha kolaylaşmış olurdu. Barış masasında onun vicdanı hem Türk, hem Kürt halkını temsil

Gelin kardeşler hep bir olalım Kürtler eninde sonunda elimizden alacakları, ya da bizim severek vermeyeceğimiz haklarını istiyorlar. Kardeşlerimizi, daha uzun bir süre bu haktan mahrum etmeyelim. Yazık. Onlar bizim bin yıllık kardeşimiz, değil mi?

Bakın, yirmi birinci yüzyıla bu kanlı ellerle girmeyelim. Yirmi birinci yüzyıla kardeşleri birbirlerine öldürterek girmeyelim. Yirmi birinci yüzyıla almıza kardeş kanının kapkara lekesiyle girmeyelim. İnsanlık karşısında boynumuz bükük olmasın. Yirmi birinci yüzyılda insanlık, insan hakları, insan kültürü üstüne daha çok titreyecek.

► Ape Musa. Kürtler ona böyle diyordu. "Musa Amca..." Ermiş kişiliği, boyun eğmemişliğin büyük onur payından kaynaklanıyordu. Halkının kültürüne inanıyordu.

Bu kültürün dünya kültürüne katkısı olacağına da inanıyordu. Hiçbir zaman ırkçı olmadı. Ulusalcılıkla ırkçılığı birbirine karıştırmadı. Hep sosyalist, hep demokrat kaldı.

► Yirmi birinci yüzyılda insanlık, insan hakları ve insan kültürü üstüne daha çok titreyecek. Artık dünya çok küçüldü. Burada aşağıladığın, zulmettiğin, haklarından mahrum ettiğin kişilerin haklarını, dünyanın öbür ucundan soruyorlar.

kültürünün yanındadır, savaşımını vermektedir. Bu savaşım daha büyüyecektir. İnsanlık çiçeklerinin, kendini var edenlerin har vurulup harman savrulmasına izin vermeyecektir. Bu inatçı dövüşünde de insanlığın önüne geçecek hiçbir güç olmayacaktır.

Bir şey daha sormak istiyorum; şu Kürtlerin dilini versek, kültürünün gelişmesine yardımcı olsak ne zararımız olur? Bütün Osmanlı çağında ne zararımız olmuş ki!.. Bundan kültürümüzün çıkarı olur, diyorum.

Bir de Apo sorunu var. Apo ateş kesmedikçe biz Kürtlere demokratik hak veremeyiz. Böyle bir düşünceye, mantığa kargalar değil, serçeler bile güler. Apo'yla bizim demokrasimizin ne ilgisi var? Kürtlerin kültürel, insani haklarını istiyor diye mi? Bilmiyorsunuz, biz dünyadaki, aşağı yukarı bütün insan hakları anlaşmalarını imzalamış bir ülkeyiz. Orada bir Apo maddesi var mı? Yarabbi ne mantıksızlık.

Bir de Kürtlere insan haklarını verirsek sonunda bağımsızlık isterler, deniyor. Şimdi Kürtlere insani haklarını vermeden isteyemezler mi? Üstelik de insanlık karşısında haklı çıkmazlar mı? Büyük insanlık onların yanında döğüşmez mi?

Hani Kürt realitesini tanımıştık? Tanımak böyle mi olur? Ülke kan gö-

edebilirdi.

Gazeteci arkadaşların dedikleri gibi, hükümetin korumasındaki bir örgüt öldürmezse eğer, Kürtlerle Türkleri barıştıracak daha birtakım insan var Türkiye'de. Elimizi çabuk tutarsak iyi olacak.

Gün geçtikçe bu anlamsız, bu pis savaş bize çoğa mal oluyor.

Bu gerilla savaşı, deneyler bize gösterdi ki, yani dünyadaki deneyler, kolay bitmiyor. Bitmeyecek de... Bir de Jenosid var, bir kısım akli evellerin önerdikleri gibi, yani Cudi Dağı'nda ot bitirmeyeceklerini söyleyenlerin söyledikleri gibi, Şırmak'ın bir başlangıç olduğunu söyleyenlerin davrandıkları gibi.

On dört milyon Kürdün hepsini öldürme olanağı yok. On beş milyon Kürdü insan haklarından vazgeçirmek olanağı da yok. Kendi kimliklerini isteyen, buna kelle koymuş insanı hiçbir biçimde, herhangi bir korkuyla, zulümle, ölümle sindiremez, isteklerinden vazgeçiremezsin.

Kardeşler, vatanseverler, solcular, sağcılar, şucular bucular; gözlerinizi seveyim, başımıza yetmiş yıllık kötü yönetimler açtı bu belayı. İşler çok kötüye gidiyor. Başımıza geleceği, birkaç yıl içinde başımıza geleceği söylesem, tehdit ettiğimi söyleyecek bazı kötü niyetli ağzakaralar çıkacaktır.

Artık dünya çok küçüldü. Burada aşağıladığın, zulmettiğin, haklarından mahrum ettiğin kişilerin haklarını, dünyanın öbür ucundan sana soruyorlar.

Bu çağda demokrasiyle yönetilmek bir ülkenin en büyük onurudur. On beş milyon insanın, insani haklarını veremezsen, demokrasiyi nasıl gerçekleştirebilirsin?

Artık insanlık, "Ya devlet başa ya kuzgun leşe" demiyor, diyemiyor, dertmiyorlar.

Gerçekten biz ülkemizi Musa Anter kadar sevebiliyor muyuz? Ya demokrasiyi?

Bu çıkmazdan kurtulacağız. Çünkü ben bu ülkenin Musa Anter'lerine çok güveniyorum. Türk olsun, Kürt olsun, kim olursa olsun; yaşasın Musa Anter'ler, Ape Musa'lar.

UN RAPPORT SUR LA SITUATION A L'EST DE LA TURQUIE DE L'ASSOCIATION TURQUE DES DROITS DE L'HOMME

Le 4 novembre 1989

La section d'Istanbul de l'association des Droits de l'Homme a décidé d'envoyer une délégation dans l'Est et le sud-est du pays pour établir un rapport sur les violations des droits de l'homme destiné à l'opinion publique turque et mondiale.

La délégation, composée de Mme. Leman Firat, vice-présidente de l'association, et de Mme. Melahat Sarptunali et de Maître Kamber Soypak, membres de la Section d'Istanbul de l'Association, s'est rendue sur place du 2 au 7 octobre 1989. (...).

En raison du temps imparti et des impératifs de sécurité (impossibilité de circuler les nuits) la délégation n'a pu se rendre qu'à Diyarbakir, Mardin, Cizre, Silopi, Derik, Kiziltepe, Van, Siirt, Erüh et Sirnak. Ce rapport ne traduit donc qu'un constat précis sur une petite partie des réalités de la région concernée.

Il a été constaté quotidiennement et à toute heure de la journée, dans les régions où vit une majorité de Kurdes, des atteintes graves et massives à la vie des personnes. C'est pourquoi ce rapport ne relève que les atteintes au droit à la vie, la torture et les déportations et ne mentionne guère les atteintes au droit de s'instruire dans la langue maternelle, de pratiquer sa propre culture, etc. (...).

Pour des raisons de sécurité nous ne publierons pas le nom des personnes ayant apporté leur témoignage.

LES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE

Voici quelques exemples frappants :

L'affaire de Silopi : 9 personnes ont été tuées lors d'une opération de l'armée. L'identité de 3 d'entre elle n'a pu être établie et les 6 autres

n'avaient aucun lien avec le PKK. Une enquête judiciaire a été ouverte à la suite des protestations des villageois.

L'affaire de Bangir : Dans la vallée de Bangir les soldats en opération rencontrent 2 bergers et leur ordonnent de se coucher à plat ventre. Ils leur tirent ensuite dessus et l'un des bergers prénommé «Zahit», touché en pleine tête, meurt sur le coup. Nous citons cette affaire pour attirer l'attention des autorités et de l'opinion publique sur la nécessité de vérifier l'exactitude des faits.

L'affaire de Derik : Les habitants que nous avons rencontrés à Derik nous ont signalé l'assassinat en plein jour d'un paysan dont les assassins ont longtemps terrorisé la population: Le 25.9.1980 le fils d'Abdo, accusé d'appartenance au PKK, est assassiné et Abdo est renvoyé en exil par la tribu des «Metinan». De retour au village au bout de plusieurs années d'absence Abdo est tué par les gardiens de village (Ndt. Miliciens gouvernementaux) appartenant à la tribu des Metinan.

L'affaire de Gurpinar : Nedim Öner a été tué et Mehmet Öner blésé par les forces de l'ordre. Le responsable de la tribu et frère aîné de Nedim, Kaya Öner, nous fait, à propos de cette affaire, la déclaration suivante: «Les soldats qui sont arrivés au village ont mitraillé les moutons et les bergers qui se trouvaient juste au dessus du village. Mon frère, s'adressant aux soldats, a dit que le troupeau appartenait au village et qu'il allait les chercher tout en se dirigeant vers la voiture. En ce moment précis les soldats ont ouvert le feu sur lui. Il a été tué et Mehmet, blésé, a été arrêté».

Comme vous le savez, juste après le déroulement de cette affaire, le préfet de la région de l'état d'exception a fait une déclaration dans

laquelle il présentait ces deux personnes comme étant des terroristes. La position sociale et politique occupé par Kaya Öner a pu permettre d'alerter la presse et de prouver qu'il s'agissait non pas de terroristes mais de simples paysans. Des pressions se sont exercées sur les paysans qui ont témoigné dans cette affaire et on a prétendu qu'ils avaient un casier judiciaire. Alors que quelques temps auparavant Kaya Öner avait participé à une réunion organisée à l'intention des chefs de tribu de la région par le commandement de la garnison militaire dans le but de les organiser ensemble contre le PKK. Y aurait-on invité quelqu'un ayant un casier judiciaire?

On nous a raconté qu'à Semdinli, les responsables de l'Etat auraient demandé à des personnes recherchées pour délits de droit commun de tuer de militants du PKK pour être pardonnés. Ainsi Cemil Yilmaz après avoir tué un villageois innocent se promène actuellement librement. L'encouragement de l'Etat à de telles pratiques permet aux bandits de tuer des paysans innocents et de les présenter ensuite comme étant des personnes membres du PKK.

Les personnes que nous avons rencontrées lors de notre tournée sont unanimes à déclarer que même pour alerter la presse sur les pratiques inhumaines dont ils sont l'objet il faut avoir beaucoup d'influence.

Nous voudrions attirer l'attention sur trois points en ce qui concerne les atteintes à la vie des personnes humaines:

- L'opinion publique est condamnée au silence dès qu'on déclare «que telles personnes ont été tuées lors des accrochages avec l'armée». Personne ne pense plus à la manière dont se sont déroulés les combats. Les victimes étaient-elle armées ou non? Etait-il possible ou non de les prendre vivants? Il y a donc des personnes tuées, villageois innocents ou membres supposés du PKK, sans aucune forme de procès. Comme on considère qu'il y a une guerre et des ennemis, il reste toujours un doute sur la réalité des faits.

- Un procureur de la République nous a déclaré qu'ils sont, en tant que procureurs, toujours informés en dernier. Jusqu'à ce qu'il se déplace sur les lieux de l'événement toutes les traces et preuves sont supprimées par les forces de l'ordre et ainsi l'autopsie ordonnée tardivement ne donne aucun résultat.

- Chaque personne tuée est immédiatement déclarée terroriste par le préfet de la région de l'état d'exception et une opinion publique est ainsi formée grâce au concours de la radio, de la télévision et de la presse écrite.

LES VILLAGES DEPORTES

Dans les régions que nous avons visitées nous avons vu des villages vidés de leurs habitants et rencontre des populations qui ne pouvaient regagner leurs villages. A 17 km. de Siirt, le village de Biloris où les constructions sont en très bon état est totalement vidé de sa population.

Encore à Siirt les villageois en transhumance nous ont déclaré qu'ils sont empêchés de rentrer dans leur village, forcés de vendre leurs troupeaux à des prix très bas et que depuis trois jours ils n'ont pas eu une goutte d'eau. Ils déclarent, d'autre part, qu'ils ne sont pas les seuls à être dans ce cas. (...).

Le 8 septembre 1989 à Derik (sous-préfecture de Mardin) un colis piégé est défait par les forces de l'ordre sans la moindre précaution ou l'aide d'un spécialiste. 15 personnes "suspectés" sont arrêtées et torturées dont trois seulement traduites devant la justice mais lavées aussi plus tard de tout soupçon. Les personnes arrêtées pensent qu'il s'agit d'une provocation policière car la police leur aurait dit «Nous savons que ce n'est pas vous, mais dites nous qui aurait pu faire ça? Qui fait de la propagande dans les cafés?» (...)

Les personnes arrêtées déclare quant les interrogatoires sous la torture se font en accord avec le procureur et le médecin officiel. C'est pourquoi on ne peut jamais prouver qu'il y ait eu torture. L'utilisation du nom de famille

n'étant pas très fréquent chez les Kurdes en cas de dénonciation plusieurs personnes portant le même prénom se font arrêter.

DEPORTATIONS A SIIRT

L'un des mécanismes importants de persécution dans la région est la déportation des personnes. A part la cruauté de cette méthode si ces personnes étaient vraiment coupables au lieu de les déporter on devrait les traduire en justice. Le fait que cette peine de déportation, supprimée du code pénal turc il y a des années, soit encore appliquée dans la région démontre l'attitude moyenâgeuse de l'Etat envers la population qui y vit.

Quelques exemples que nous avons pu constater :

— A Çatak, la maison d'une femme juge et d'un médecin est mitraillée par erreur par les forces de l'ordre. Le juge et le médecin, par peur, quittent la ville.

— Les gardiens de village bloquent les routes et font arbitrairement des contrôles d'identité. En raison de l'existence de clivages au sein des tribus contrôles avivent des tensions. Ces pratiques sont quotidiennes à Hakkari.

— Un groupe de militants du PKK investit le village de Dagbasti et demande au maire d'appeler les forces de l'ordre par téléphone sous peine de mettre le feu à l'école du village. Les forces de l'ordre répondent au maire qu'elles ne peuvent se déplacer la nuit et qu'il incombe aux villageois eux-mêmes de protéger leur village. Les militants du PKK attendent jusqu'au matin et s'en vont en mettant le feu à l'école. Les forces de l'ordre arrivées le matin réunissent tous les habitants et les tabassent.

CONCLUSION

- Le principe le plus élémentaire qu'est le droit à la vie est sérieusement menacé. Nous avons des craintes fondées que ces atteintes soient largement pratiquées dans la région.

- Nous avons des craintes sérieuses quant aux exécutions arbitraires des forces de l'ordre sans aucune forme de procès.

- Nous avons constaté des pratiques encouragées par les forces de l'ordre et les autorités officielles visant à semer la discorde entre les tribus.

- Les procureurs, gardiens de l'Etat de droit dans la région, sont toujours informés en dernier sur les événements et au moment où ils sont informés les conditions objectives de leur travail n'existent plus.

- Tous ceux qui sont tués lors des accrochages, ou en dehors, avec les forces de l'ordre sont déclarés «terroristes» par le préfet de l'état d'exception. Ce type d'assassinat est ainsi légalisé.

- La déportation des villages, devenue politique d'Etat, condamne les villageois à la misère économique et sociale.

- Les villageois nous ont déclaré que coincés entre les persécutions venant de l'Etat d'une part et du PKK d'autre part ils n'ont plus aucune sécurité pour leur vie.

- Partant du principe du «secret d'instruction» les proches des personnes arrêtées ne peuvent être informés sur leur devenir. Cela renforce les craintes sur les allégations et les pratiques de torture. Malgré le décret du ministère de la justice autorisant «la présence d'un avocat lors de l'instruction» il n'est pas question de l'invoquer dans cette région alors qu'il n'est que partiellement appliqué dans les grandes villes. On parle de la pratique courante de la torture lors de l'instruction.

- La déportation est une pratique contraire aux droits de l'homme. Les déportés et leurs familles sont acculés à la misère.

- Dans la région la vie s'arrête à la tombée de la nuit. Il est impossible de se promener la nuit.

- C'est un fait que les méthodes de travail des

TIM (NdT. unités spéciales anti-émeute) et des forces de l'ordre, par la pratique de la torture et des persécutions, provoquent la réaction de la population.

- Le droit à la vie est sacré pour tout être humain. C'est pourquoi il faut mettre fin aux exécutions arbitraires, qu'il s'agisse de militants du PKK ou de villageois.

Les pratiques que nous venons de signaler démontrent que les forces de l'ordre considèrent la population comme un ennemi.

La délégation considère que, dans la région, les droits de l'homme sont largement bafoués : il existe des atteintes massives à la vie des personnes humaines et que la population ne possède aucun moyen de défense.

REACTION VIRULENTE DE LA COUR DE CASSATION

AVIS PARTAGE PAR LES 30 CHAMBRES REUNIES DE LA COUR DE CASSATION

Au cours de la cérémonie marquant la rentrée judiciaire, en présence du Premier ministre Suleyman Demirel, du Président de l'Assemblée Nationale Husamettin Cindoruk, du Président de la Cour Constitutionnelle Yekta Güngör Özden, des ministres d'Etat Ekrem Ceyhan, Serif Ercan et du ministre de la Justice Seyfi Oktay, les présidents et les membres des Hautes Cours ainsi que des membres du milieu judiciaire, le Président de la Cour de Cassation Ismet Ocakçioğlu a prononcé un discours, diversement apprécié, où il déclare notamment:

- Notre langue maternelle est le turc: «L'Etat ne peut s'adresser à ses citoyens dans une autre langue que le turc. Aucune autre langue que le turc ne peut être ni enseignée ni dispensée aux citoyens turcs comme langue maternelle. La diffusion, dans chaque coin du pays, de la langue turque qui est la langue du peuple turc constitué d'un ensemble compact est la conséquence naturelle du principe de l'Etat unitaire».

- La nation est unitaire: D'après les principes inaliénables et absolus inscrits dans la Constitution l'Etat, la République, la Nation, le peuple sont chacun unitaire, et tout ceci représente la nation et le peuple turcs. Il ne faut pas rêver d'une première et d'une seconde République. Toute modification importante de la Constitution ou l'élaboration d'une nouvelle Constitution ne peuvent signifier un changement de république. Quant aux principes de la République, ils ne peuvent jamais être modifiés. Pour ces raisons, les discussions sur les numéros des républiques, si elles ne sont pas ex-

pressément dirigées contre l'unité de l'Etat et contre son pays et sa nation indivisibles, ne peuvent être que fantaisistes».

- L'esprit de la Guerre de libération: Si la Constitution impose une interdiction, elle prévoit également les moyens de la faire respecter. Pour ces raisons, on ne peut autoriser la création de partis politiques étant contre l'intégrité indivisible de l'Etat avec son territoire et sa nation. Ceux qui veulent diviser l'Etat trouveront en face d'eux la volonté inbrisable, avant tout, de la nation turque et des forces de l'Etat. S'il le faut, ces principes seront naturellement défendus par l'esprit de la Guerre de libération. L'Histoire est témoin de ce que peut faire la nation turque dans ses moments difficiles».

- Utilisation des méthodes des terroristes contre les terroristes eux-mêmes: «L'utilisation des méthodes des terroristes par l'Etat, dans le but d'empêcher le terrorisme, est tout à fait conforme aux règles en vigueur dans un Etat démocratique de droit».

- Inquiétudes sur le projet de réforme du Code de la procédure pénale: «Le projet de réforme du Code de la procédure pénale exige, surtout dans la situation actuelle concernant (l'intégrité de) l'Etat, des adaptations mûrement réfléchies. J'accueille avec inquiétude les propositions de modification récentes pour ce qui concerne la défense de l'unité et de l'intégrité du pays (NDLR. Ce projet visait notamment à ramener la garde-à-vue à 24 h. et donner à la personne détenue la possibilité de se faire assister d'un avocat afin de réduire la pratique de la torture dans les locaux de la police. La garde-à-vue est actuellement de 15 jours reconductible dans les province kurdes).

Coupure originale du quotidien turc Milliyet du 9 septembre 1992

Yargıdan sert tepki

ANKARA, ÖZEL

ADLI yılın açılış törenlerinde konuşan Yargıtay Başkanı İsmet Ocakçıoğlu, yargı ve siyaset çevrelerini kanıtladı.

Yargıtay'da yapılan ve TBMM Başkanı Hüsamettin Cindoruk, Başbakan Süleyman Demirel, Anayasa Mahkemesi Başkanı Yekta Güngör Özden, Devlet Bakanları Ekrem Ceyhan, Şerif Ercan ile Adalet Bakanı Seyfi Oktay, yüksek yargı organlarının başkanı ve üyeleri ile yargı çevreleri katıldığı açılış töreninde Ocakçıoğlu değişik kesimlerde tepkiyle karşılanan konuşmasında şu konulara değindi:

■ **Ana dilimiz Türkçe:** "Devlet vatandaşlarına Türkçe'den başka bir dille hitap edemez. Türkçe'den başka hiçbir dil, eğitim ve öğretim kurumlarına, Türk vatandaşlarına ana dilleri olarak okutulamaz ve öğretilmez. Türkçe'nin tek bir bütün oluşturulan Türk halkının tümünün dili olarak ülkenin her karış toprağında yayılması devletin teklifi ilkesinin doğal sonucudur."

■ **Millet tektir:** Anayasa'da belirlenen değiştirilemeyecek nitelikleriyle birlikte devlet de tektir, cumhuriyet de tektir, millet de tektir, halk da tektir ve bu da Türk milleti, Türk halkıdır. Birinci Cumhuriyet, İkinci Cumhuriyet gibi heveslere kapılmamak gerekir. Anayasa'daki her değişiklik, büyük kapsamlı olsa veya yeni bir Anayasa yapılsa dahi, cumhuriyet değişiklikleri olarak nitelenemez. Cumhuriyetin nitelikleri ise asla değiştirilmez. Bu sebeplerle işi sayıya dökmek, devletin teklifine (üniterliğine), ülkesi ve milletiyle bölünmez bütünlüğüne yönelik özel bir kasta dayanıyorsa, sadece bir özentiden ibarettir."

■ **İstiklal Savaşı ruhu:** "Anayasa bir yasa değil, onun yaptırımını da kendi bünyesinde mevcuttur. Bu sebeplerle devletin ülkesi ve milletiyle bölünmez bütünlüğüne aykırı amaçlara yönelik bir siyasi partinin

■ **Yargıtay Başkanı İsmet Ocakçıoğlu,** yeni adli yılın açılış ile ilgili olarak düzenlenen törende yaptığı konuşmada, CMUK tasarısının üzerinde hassasiyetle durulması gerektiğini belirterek, "Yeni düzenlemeleri devletin ülkesi ve milletiyle bölünmez bütünlüğünü koruma açısından, büyük kaygıyla karşılıyorum" dedi



KAPIDA KARŞILAMA Yeni adli yıl Yargıtay binasında yapılan bir törenle açıldı. Törene Başbakan Demirel de katıldı. Yargıtay Başkanı Ocakçıoğlu, Demirel'i kapıda karşıladı.

kuruluşuna cevaz verilemez. Devleti bölmek isteyenler karşısında Türk milletinin sarsılmaz iradesi başta olmak üzere devletin güçlerini bulacaktır. Gerekli olduğu takdirde Savaş ruhu içerisinde bu prensipler elbette korunacaktır. Türk milletinin en güç zamanlar neler yaptığına tarih tanıklık eder."

■ **"Teröre karşı terörün yönetimi":** "Devletin terörü önlemek için teröristlerin kullandıkları vasıta ve yöntemleri kullanması demokratik hukuk devleti kurallarına da tamamen uygundur."

■ **"CMUK'tan kaygılıyım":** "Ceza Muhakemeleri Usul Kanunu (CMUK) tasarısı özellikle içinde bulunduğumuz ortamda devletin durumu açısından üzerinde hassasiyetle durulması gereken düzenlemeler getirmektedir. Yeni düzenlemeleri ülkenin birliği ve bütünlüğünü koruma açısından büyük kaygıyla karşılıyorum. Tasarı bir kez daha gözden geçirilmeli."

■ **"Laiklik":** "Laiklik ne dinsizliktir, ne de dini inançlarını yerine getirenler gericiştir ve İslam dini de asla gericiyi telkin etmez."

dolu dolu bir konuşma, içinde yararlanabileceğimiz fikirler var. Hükümet, eleştirel olmak için vardır. Biz her türlü eleştiriye açığız.

■ **Adalet Bakanı Oktay:** Böylesine konuşma kullanması gereken bir günde böylesine bir konuşmanın, hem de Yargıtay Başkanı tarafından yapılması beni çok üzdü. Tartışmaya girme istemiyorum. Sadece şunu söyleyebilirim ki, zamanı gelince bu konuşmaya cevabımızı vereceğiz.

Türkiye Barolar Birliği tarafından alternatif olarak hazırlanan Adli Yıl açılışında bir konuşma yapan Anayasa Mahkemesi Başkanı Yekta Güngör Özden ise Yargıtay tarafından düzenlenen Adli Yıl açılış töreninde Ocakçıoğlu'nun Anayasa Mahkemesi konumu konusundaki sözlerini bir daha değerlendirdi. "Anayasa Mahkemesi'ne akıl vermek kimsenin hakkı değildir" dedi. Özden, savunmasız adalete olamayacağını ifade ederek, "avukatlarla meslek örgütü baroları, yargının dışında görmek ağır bir yanlıdır. Kimsenin yargıya söz getirme hakkı yoktur. Hakimler ve Savcılar Yüksek Kurulu'nun 1982 yılından kalan yapısı değiştirilmelidir" dedi.

Özden, şunları söyledi: "Duyusal bir yaklaşımla bazı gereklileri saptırılmış, yasa ve Anayasaya aykırı yorumlar yapılmıştır. Anayasa konusunda yorum yapmak, sadece Anayasa Mahkemesi'nin hakkıdır. Anayasa Mahkemesi'ne akıl vermek kimsenin hakkı değildir."

Türkiye Barolar Birliği Başkanı Önder Sav da alternatif açılışta yaptığı konuşmada, "Yargıtay Başkanı istese de istemese de avukatlar yargının bir unsurudur" dedi.

Dil ve Tarih Coğrafya Fakültesi'nde yapılan törene, TBMM Başkanı Hüsamettin Cindoruk, Devlet Bakanı Mehmet Karaman, Adalet Bakanı Seyfi Oktay, Yüksek Yargı Organları Başkanı, Sendika Başkanları, Askeri Yargı temsilcileri, milletvekilleri, baro başkanları ve çok sayıda avukat katıldı.

- Le professeur Mahir KAYNAK, ancien haut responsable des Services de renseignements turcs (MIT), analyse la question kurde :

«L'ALLEMAGNE EST POUR UN AFFRONTLEMENT KURDO-TURC ; LES ETATS-UNIS PRÉFÈRENT UN COUP D'ETAT MILITAIRE»

* La vie politique en Turquie est devenue assez tourmentée. Alors que les provocations se poursuivent, des bruits courent au sujet d'un éventuel coup d'Etat. Un spécialiste de la question, ancien haut dirigeant des Services de renseignements, Mahir KAYNAK, qui se prépare avec Aydin Menderes (NDLR. le fils de l'ancien Premier ministre pendu à la suite du coup d'Etat de 1960) à créer un nouveau parti politique a répondu à nos questions, au lendemain de l'assassinat de l'intellectuel kurde Musa Anter, sur le problème du Sud-Est (NDLR. le Kurdistan turc) et la politique du PKK et de l'Etat:

Q. *Qu'est-ce qui se passe actuellement au Sud-Est ?*

R. Deux points de vue, kurde et turc, différents s'affrontent. L'Etat turc voit du séparatisme dans les événements du Sud-Est. Il est convaincu que les Kurdes ne veulent plus vivre au sein d'un même Etat avec les Turcs et que cette guerre est une guerre de sécession. Mais du côté kurde, nous ne rencontrons pas une telle volonté, ils disent vouloir vivre au sein d'une Turquie démocratique et ne pas poursuivre un but séparatiste. Il est évident que les protagonistes ne se sont pas compris. A vrai dire, ce qui est exprimé par les Kurdes n'intéresse pas l'Etat turc qui cherche plutôt à deviner leurs intentions, décide à leur place et élabore des stratégies appropriées.

«LA STRATEGIE (TURQUE) EST ERRONNEE»

Q. *D'après vous, cette stratégie de la Turquie est-elle bonne ?*

R. Elle est erronée. Elle peut être due à deux raisons: La première est que l'Etat connaît le problème. C'est-à-dire, il sait que les Kurdes ne veu-

lent pas l'indépendance. Mais il refuse d'entendre leur demande exprimée sous la forme d'une Turquie démocratique. Alors, pour mobiliser l'opinion publique, il fait faire dire aux Kurdes ce que les Kurdes ne disent pas. Donc, l'Etat fait exprès un diagnostic erroné. Ou alors, il ne comprend rien à ce qui se passe.

Q. *Que pensez-vous de l'assassinat de l'écrivain kurde Musa Anter ? Qui, d'après vous, l'a assassiné ?*

R. Cet assassinat ressemble, pour moi, à celui d'Abdi İpekçi (NDLR. directeur général du quotidien Milliyet) qui a eu lieu avant 1980. Abdi İpekçi, lui-même socialiste, était contre les actions armées de la gauche et pour la paix. Il était un symbole important pour tous ceux épris de paix et en plus, il disposait d'un quotidien sérieux et influent. En le faisant disparaître, ils ont fermé définitivement les voies menant à la paix. Et ensuite, nous avons assisté au coup d'Etat de 1980. On peut dire alors, en regardant le chemin parcouru, que Abdi İpekçi a été tué par ceux qui voulaient un coup d'Etat. Je ne peux pas donner un nom, désigner une personne ou un groupe, mais ceux qui ont tué İpekçi sont des organisateurs du coup d'Etat. Musa Anter incarnait les mêmes symboles auprès des Kurdes.

Bien que nationaliste kurde, Musa Anter était un homme qui ne voulait pas d'une séparation, mais demandait les droits démocratiques des Kurdes et, allant même plus loin, il exprimait la nécessité de cette démocratie pour la Turquie toute entière. Sa disparition est l'oeuvre, à mon avis, de ceux qui ne veulent pas d'une solution pacifique pour le règlement de la question kurde.

Nous pouvons définir comme suit une organisation qui ne veut pas d'une solution pacifique de la

question kurde: désigner les Kurdes, aux yeux de l'opinion publique turque, autant que possible comme ennemis et obtenir ensuite, dans une tentative d'écrasement des Kurdes, le soutien de l'opinion publique turque. Cette hypothèse me paraît hautement probable. Car, il existe à Istanbul un certain nombre d'actions que l'on peut qualifier de provocation; l'incendie d'un bateau vide, une bombe bizarre, non fonctionnelle que l'on place dans une boîte à lessive... Toutes ces actions sont destinées à répandre l'idée que le PKK commet aussi des crimes contre les innocents. Cela démontre qu'il existe une branche favorable à l'écrasement des Kurdes.

Q. Excluez-vous donc la participation du PKK dans ces actions commises dans les grandes villes ?

R. Tout à fait. Les Kurdes ont, jusqu'à présent, soigneusement évité les actions pouvant déboucher sur une confrontation kurdo-turque. Je peux vous affirmer avec certitude qu'il est plus facile de tirer sur les civils que de combattre les soldats.

LA CONTRE-GUERILLA

Q. Quel est le rôle de la Contre-guérilla (NDL. Unité spéciale de l'armée turque) et de l'organisation dénommée « la Section de Guerre Spéciale de l'état-major des armées » dans le déroulement de ces événements ?

R. J'aurais préféré disposer de preuves pour affirmer que l'Etat commet des actions terroristes. J'ai comme principe de ne pas porter de jugement (sans preuves). C'est pourquoi je ne peux pas dire que c'est l'Etat, mais je peux par contre affirmer qu'une force anti-PKK organise des actions provocatives. Je ne saurais qui.

Q. Est-ce l'oeuvre de ceux qui veulent un coup d'Etat ?

R. Il peut y avoir des forces putschistes. En disant cela, je ne pense pas à l'armée. D'autres peuvent vouloir inciter l'armée à faire un coup d'Etat.

Q. Qu'entendez-vous par d'autres, des milieux en Turquie ou à l'étranger ?

R. Cela peut être les deux. Ils peuvent aussi avoir la volonté de rendre le terrain propice pour un coup d'Etat. Cela est fort possible. Je voudrais dire seulement ceci: un coup d'Etat n'est pas réalisable avec les seules dynamiques internes de la Turquie. Il y aura un besoin absolu d'un soutien externe.

Q. On dit que l'organisation « Hizbullah » active dans la région est une émanation de l'Etat. Cela vous paraît-il possible ?

R. Hizbullah est une organisation contrôlée, à

travers le monde, par l'Iran. Mais on s'aperçoit que, au moins une partie de Hizbullah active dans le Sud-Est est utilisée contre le PKK hors de l'initiative de l'Iran. Il est probable que cette aile, au moins, reçoive le soutien de l'Etat. Même si l'Etat ne l'organise pas, il est possible qu'il la considère avec bienveillance.

Q. Pouvons-nous dire alors que ce n'est pas l'Etat qui a créé Hizbullah, mais qu'il lui apporte de temps en temps son soutien ?

R. Oui, c'est possible. On peut le dire.

Q. Quel est le but du PKK, que penser du phénomène PKK ?

R. On peut l'analyser de diverses manières. La plus probable d'après moi: la question kurde est en réalité un moyen utilisé pour influencer la politique interne turque. S'il faut faire une comparaison, je dirais que les Kurdes occupent actuellement la situation dans laquelle se trouvaient les hommes de gauche d'avant 1980. A mon avis, le phénomène PKK ne pourrait créer, en Turquie, un Kurdistan indépendant ou fédératif, mais être à l'origine de modifications importantes dans la politique intérieure turque pour aboutir, finalement, à la reconnaissance de l'identité kurde. Cela déboucherait aussi sur la limitation du pouvoir de l'armée dans la politique intérieure turque. La Turquie pourrait devenir un pays plus démocratique. Ce sont là des conséquences attendues. Si vous prêtez également attention aux discussions qui sont en cours sur la première république et la seconde république, la philosophie de l'Etat et sa conception du monde en vigueur depuis 1923 pourrait, à terme, être modifiée. Je pense que le mouvement kurde est utilisé pour arriver à ces buts.

Q. Il en ressort donc que le PKK contribue en quelque sorte à la démocratisation de la Turquie ?

R. On s'en sert effectivement. Les missions confiées actuellement à la Turquie nécessitent une autre évolution de la pensée turque. La Turquie est appelée, à l'avenir, à jouer un rôle au delà de ses frontières. Elle doit tenir compte des changements de frontières. Elle jouera un rôle de plus en plus actif dans les problèmes mondiaux, de l'Asie Centrale au nord de l'Irak jusqu'aux Balkans. Pour être présent, il faut donc changer son mode d'organisation et de pensée. Il faut une armée débarrassée de ses missions politiques et idéologiques, contrôlée par l'Etat et ne discutant pas sa politique, disposant d'une force de frappe beaucoup plus importante qu'elle n'a actuellement.

Q. Le PKK est-il utilisé par des forces désirant la démocratisation de la Turquie ?

R. Je peux l'exprimer autrement. Pour pouvoir accomplir les rôles qui lui sont dévoués, la Turquie doit changer sa structure (apparence, visage ?). Le PKK est un moyen utilisé dans cette perspective.

Q. Qui est-ce qui l'utilise ?

R. A mon avis, il s'agit des Etats-Unis.

Q. Alors, quelle est la politique de l'Etat et du gouvernement dans le Sud-Est, et que font-ils ?

R. Le pouvoir politique ne veut pas prendre la responsabilité du Sud-Est. Il semble qu'il se désiste. Car il ne pouvait pas espérer mener seul un tel combat. Il ne s'est pas senti assez fort pour pouvoir aborder des changements importants. C'est pourquoi, il s'est désisté en faveur de l'armée pour régler la question. Et l'armée s'est engagée dans une guerre sans tenir compte des particularités d'une lutte de guérilla et a fini par perdre le soutien de la population du Sud-Est.

Se sentant actuellement dans une mauvaise situation, elle voudrait poursuivre la guerre dans un stade supérieur. C'est-à-dire, une opération d'envergure, dans le style de Dersim. En cas d'une telle opération, l'Occident interviendrait et ne permettrait pas sa réalisation. C'est-à-dire, le début de cette opération et l'intervention de l'Occident auraient lieu en même temps. C'est pourquoi, je les mets (les dirigeants turcs) d'ores et déjà en garde.

Q. Peut-on dire, tenant compte de ces développements, que la Turquie est dans une période de pré-coup d'Etat ?

R. Toutes les conditions d'un coup d'Etat sont réunies. Sauf une seule: le soutien extérieur.

LE SOUTIEN EXTERIEUR

Q. Pensez-vous que l'on puisse obtenir ce soutien extérieur ?

R. C'est possible. L'affrontement kurdo-turc est une chose inacceptable aux yeux du monde. Pour empêcher (cet affrontement), il se peut que le coup d'Etat soit soutenu pour une période déterminée.

Q. Ceux qui soutiennent le PKK désirent-ils, en Turquie, un coup d'Etat ou un changement ?

R. Ils veulent le changement. Ils ne pousseraient donc pas vers un coup d'Etat s'ils peuvent effectuer le changement dans ce cadre précis. Mais si jamais,

il y a affrontement kurdo-turc, ils pousseront vite vers un coup d'Etat.

Q. Si on analysait, un par un, (la politique) des pays comme l'Iran et l'Irak d'abord et la Syrie, l'Angleterre, les Etats-Unis ensuite, quel est leur degré d'intéressement vis-à-vis de la question kurde et que veulent-ils exactement ?

R. L'Iran est consciente que cette question va se retourner un jour contre elle. Elle sait qu'un Etat kurde créé en Irak du nord se retrouverait sous influence turque. C'est pourquoi, l'Iran n'apporterait pas beaucoup de soutien au problème kurde en Turquie. Le gouvernement (turc) s'y trompe. Il ne doit pas dire que l'Iran soutien les Kurdes (de Turquie). L'Irak, c'est-à-dire le régime de Saddam, non plus, ne peut apporter son soutien au problème. Car actuellement, le ventre mou de Saddam est la question kurde.

POURQUOI SADDAM DOIT-IL SOUTENIR LE PKK ?

Q. Le Premier ministre et le Chef d'état-major ont déclaré que Saddam apporte son soutien au PKK et qu'ils disposent de preuves. Est-ce faux ?

R. Le soutien de Saddam (au PKK) n'est pas possible. C'est là une demi méconnaissance (des réalités). Car Saddam n'a rien à gagner d'un succès du PKK. Cela peut être de fausses preuves ou de faux renseignements. Le PKK ne peut avoir le soutien de Saddam.

Le soutien vient plutôt de l'Irak du nord. Saddam n'y existe plus. S'ils considèrent le soutien venant du nord de l'Irak comme étant celui de Saddam, ils se trompent.

La Syrie ne peut jouer à ce sujet un rôle actif. Elle n'est pas un pôle de décision. Nous estimons qu'il existe un scénario américain pour le Moyen Orient. Il consiste à créer un Etat kurde et à le placer ensuite sous mandat turc.

Les événements se développent dans ce sens. L'Europe, surtout l'Allemagne, pense le contraire. Le but poursuivi par l'Allemagne est un affrontement kurdo-turc en Turquie. Un tel affrontement signifiera la fin du scénario américain. C'est pourquoi, je pense que l'Allemagne s'emploiera à la réalisation de cet affrontement et que les Etats-Unis provoqueront un coup d'Etat si tel est le cas.

LES CONFESSIONS D'UN SOLDAT TURC DE RETOUR DU FRONT DE LA GUERRE AU KURDISTAN

Publiées par le quotidien d'Istanbul
Özgür Gündem les 19-20 et 21 septembre 1992

Extraits.

— *Pourrais-tu te présenter aux lecteurs ?*

— Je suis un sergent-commando de la gendarmerie, de la classe 1971/1. A la suite d'une formation de sept mois, incluant une préparation psychologique, l'alpinisme et le tir j'ai été envoyée la Brigade de Sîrnak* et de là, pour une mission provisoire à la ville d'Idil. La formation psychologique que j'ai reçue à Foça et mes préjugés m'ont incité à croire que «chaque Kurde est un militant». Les personnes que j'ai rencontrées par la suite ont essayé de me débarrasser de ce préjugé. Les événements que j'ai vécus, la mort de mes amis, le fait que nous avons ouvert le feu sur des manifestants et la fameuse marche du 5 août m'ont fait comprendre certaines vérités. La marche du 5 août a commencé à Anitpark pour s'acheminer vers le centre de la ville. Là, sous l'ordre de général de brigade Mete Sayar nous avons ouvert le feu sur la foule, 2 personnes ont été tuées, 3-4 femmes blessées. Sur le moment cet incident n'a pas réveillé grand chose en moi car je croyais que le droit était de notre côté.

— *Y a-t-il eu des coups de feu de la foule lors de cette marche ?*

— Non, ils jetaient seulement des pierres. Ils voulaient seulement marcher, nous construisions des barricades devant eux. Ils marchaient de nouveau, nous les empêchions de nouveau. Nous les survolions par des hélicoptères. Ils ne montraient aucune réaction, n'ouvraient pas le feu. (...).

Dernièrement, dans une région rocheuse du village de Sulak (ville d'Idil, province de Sîrnak), nous avons arrêté 11 guérilleros

* Ville kurde de 25.000 habitants située à la frontière turco-irakienne, détruite le 18 août 1992 par l'armée turque.

membres de ARGK (branche militaire du P.K.K.). Je ne me rappelle pas la date exacte. Je crois que c'était en juillet. Seuls trois d'entre eux étaient armés.

— *Ont ils tiré sur vous ?*

— De nos rangs un sergent, Cengiz Eroglu a été tué. Alors, l'Etat était furieux. Ils n'ont même pas fait appel aux instances judiciaires. Nous avons tués huit d'entre eux qui avaient moins de 18 ans. Nous ne leur avons même pas donné de l'eau. L'un d'entre eux voulait écrire une lettre à sa mère, ils l'ont tabassé à mort. Ces gens là ont été tués sans être jugés, sans qu'on tente de les convaincre que leurs idées étaient fausses, nous pensions seulement qu'en tant que Kurdes ils ne pourraient pas changer. L'un d'eux avait 14 ans.

— *Comment les tuez-vous ?*

— Nous les alignions et leur tirions dessus. Nous donnions une cigarette à celui qui en voulait. Nous frappions ceux qui demandait de l'eau. C'était une situation cruelle. Je n'ai pas participé à l'exécution, mais j'ai été {puni} lorsque je voulais empêcher {les autres soldats}. Je voulais donné de l'eau à ce garçon. Ils ont beaucoup insisté {pour que je participe à l'exécution}. Mais j'avais une mitrailleuse. Si j'avais tiré ils auraient été déchiquetés. Mais comme je voulais empêcher l'exécution, ils ont tiré sur moi et m'ont déclaré blessé lors des affrontements. Ils m'ont envoyé à Diyarbakir. J'ai été en plus passé à tabac. Ce n'était pas des soldats mais l'officier qui m'a tiré dessus.

— *Qu'en sont devenus les corps ?*

— Je ne sais pas. Mais ils n'avaient plus de cerveaux. Les soldats avaient surtout visés à la

tête. Chacun d'entre eux avait reçu au moins cent balles. Leur visages étaient inconnaisables. Ils ne les ont pas montrés à la presse. Mais la télévision est venue les filmer. Avant le tournage, des armes ont été emmenées de Sirmak et déposées à côté des corps. Cela se passe généralement de cette manière. ... Selon une rumeur les corps ont été jetés, par un hélicoptère, dans leur village. Selon une autre rumeur, pour ne pas provoquer la population ils ont été jetés au nord de l'Irak. Ces sujets sont discutés entre les pilotes militaires. (...).

Les commandants donnent toutes les autorisations à leurs soldats dans de tels cas. Que les soldats attaquent ou violent, cela leur plaît. Et les soldats veulent faire ça. C'est la loi de plus fort qui règne là bas. (...) A titre d'exemple, le 22 décembre 1991 il y a eu une grande attaque. 42-43 roquettes (RPG) ont été tirés. Le lendemain la ville d'Idil a été perquisitionnée maison par maison. Nous avons cassé les postes de télévision, les garde-robes, tous ce que nous trouvions dans les maisons. Nous cassions d'abord des objets de valeur comme les postes de télévision à coup de baïonnettes. Nous renversons les bibliothèques, déchirions les lits. Nous sortions les pères et enfermions les filles que les soldats violaient. Nous faisons ouvrir les coffres et prenions l'or et l'argent. C'était l'Etat, ses gendarmes et commandos qui faisaient cela, et personne ne demandait «que fais-tu ? Pourquoi prends-tu tous ces objets, cet or?

— *Comment la police se comporte-elle avec la population?*

— La police de ces lieux est mauvaise avec la population, au point de mettre le canon de fusille aux vagins des femmes. Certains d'entre eux collectionnent des oreilles et des nez. Ceux là sont malades. Ils font partie des équipes spéciales. Après avoir tué quelqu'un, ils leur coupent les oreilles et le nez. Cela est un problème d'orgueil pour eux. Il y en a certains qui font des marques sur leur bras. Je ne pourrais pas vous dire les noms car ils ont des noms de guerre tout comme les membres du P.K.K. Ils ont des femmes et des enfants. Mais ils vivent séparément. J'ai pitié pour eux.

— *Comment, vous forment-ils psychologiquement ?*

— La formation psychologique est très importante. Il y a par exemple des panneaux consacrés au P.K.K. Les sauvageries du P.K.K., ses lance-roquettes, les personnes qu'il a abattues, les soldats qu'il a enlevés, la famille des soldats, leurs larmes, les cérémonies d'enterrement des martyres sont montrés sous formes d'expositions de photos et de diapositives. Il y a des photos d'Abdullah Öcalan, on leur tire dessus. Autrement dit, on les voit comme nos pires ennemis. Si les Grecs débarquaient à ce moment là, il est possible qu'on se montre rait plus cléments (même) avec eux.

— *Sur quelles photos tiriez-vous ?*

— Mazlum Dogan*, Abdullah Öcalan*, Osman Öcalan*, Leyla Zana** etc.

— *Leyla Zana également ?*

— Ils sont très fâchés contre elle. S'ils pouvaient, ils la montreraient dans des films pornographiques, tellement ils la détestent. Il y aussi des députés de HEP, Mahmut Alinak, Selim Sadak. Ils ont de très mauvaises intentions à l'égard de Leyla Zana.

— *Voudrais-tu revivre de nouveau ces événements ?*

— Oui, je voudrais. Peu de gens peuvent vivre de tels événements dans le monde.

— *Ferais-tu les mêmes choses ?*

— Non, je ne ferais pas les mêmes choses. Je ne tirerais pas sur la foule. Je ne ferais rien de mauvais.

— *Pendant ton séjour là-bas, as-tu rêvé de ces événements ?*

— Oui. J'avais un sous-officier. K.Y. Je sais que l'on se réveille souvent. Nous descendions et buvions de l'eau. Nous étions tout en sueur. Nous nous demandions : "qu'est-ce qui s'est passé". Il me répondait : "j'ai rêvé de...". J'étais dans la même situation. K.Y. était originaire de Bogazliyan (de Yozgat). Il était un démocrate.

* chefs du PKK

** Parlementaire kurde de Diyarbakir, épouse de Mehdi Zana.

— De telles angoisses étaient-elles fréquentes parmi les soldats ?

— Oui. Certains se suicidaient. Il se tirait une balle dans la tête, se brûlaient la cervelle. Leur cerveaux se déchiquetaient. J'avais un ami. Il s'appelait Aziz. Il était de Gaziantep. Une femme était arrêtée avec son mari. Elle avait raconté (à Aziz) ce qui lui était arrivé : "j'étais enceinte. Ils l'avaient violée". Aziz n'a pas pu supporter son récit douloureux et s'est suicidé.

— Que dit-on aux familles après de tels événements ?

— On dit : il est tombé martyr dans le combat. On leur présente les condoléances et on leur rend les corps. Mais on ne donne pas les corps de ceux qui tombent au Nord de l'Irak car ils ne peuvent pas les récupérer. Car le P.K.K. contrôle complètement la zone frontalière au Nord de l'Irak.

— Tu disais que les personnes arrêtées sont jetées des hélicoptères ? En-est tu témoin ?

— Les blessés sont attachés et jetés vivants. Les officiers viennent à leur cris.

— A ton avis, quelle est l'image que les soldats de là-bas ont des Kurdes ?

— Ils les voient sur un seul modèle. Ils disent «kurde» donc séparatiste. Ils disent que les «Kurdes ne peuvent être récupérés». Ils disent «P.K.K.». Ils disent «les Kurdes sont faits pour être battus, injuriés et enlevés. Il ne restera plus de problème après».

— Les rumeurs affirment qu'après l'assassinat de son frère le général Mete Sayar a commencé à se comporter d'une manière rancunière à l'égard de la population. Qu'en penses-tu ?

— Mete Sayar est le roi de ces lieux. La vie et la mort dépend de lui. Mete Sayar est un phénomène dans ces régions. Il fait envoler et atterrir 18 hélicoptères en même temps. Après il dit : «je vous remercie. C'était une manœuvre». Il ordonne aux chars d'ouvrir le feu. Personne ne peut prévoir ce qu'il va faire. Si Mete Sayar donne l'ordre les soldats détruiront toute une ville.

— Tu étais à Sirnak lors des derniers événements. Comment cela s'est passé ?

— Pendant ces derniers événements, le P.K.K. nous a pris au dépourvu. Nous ne nous y attendions pas. Nous pensions qu'après les événements de Newroz nous les avions dépossédés de tout ce qu'ils avaient, qu'ils ne possédaient plus de mortiers ni de roquettes. Nous étions dans une ivresse de victoire. Nous buvions. Les mezes circulaient. Les gardes se lâchaient. De toute façon pendant le Newroz il y a eu un véritable pillage. Les boutiques, encerclées par des chars, ont été pillées. Entre dans la boutique, prend les téléviseurs, les radios, l'argent, tout ce que tu trouves. Charge les voitures. Moi-même j'ai amené une chaîne hi-fi. Nous écoutions de la musique. (...).

Lors des derniers événements de Sirnak, ils ont commencé par tirer des mortiers et fini par des roquettes. Les soldats n'ont pas répondu. Une fois que le tire a cessé, les chars sont venus des environs de la ville. 40 chars. Elles ont encerclé la ville et ont tiré jour et nuit.

— Saviez vous s'il y avait des membres du P.K.K. ou non dans les maisons ou tiriez-vous aveuglement ?

— Nous tirions. Moi-même j'ai tiré. Nous pensions qu'il pouvait y avoir des milices à l'intérieur. Nous utilisions des armes américaines. Des M-16, des A-4, MG-3, A-3. Ce sont des armes puissantes. A mon avis environ cent personnes y ont perdu la vie. Parmi eux il y avait peut-être quelques membres du P.K.K. Les autres appartenaient à la population civile.

— Comment comportiez-vous avec les blessés ?

— Par téléphone sans fils on demandait : «on a des malades. Que devons-nous faire». Le commandement répondait : «soignez-les». «soigner» signifie achever.

— Y'avait-il d'autres messages chiffrés ?

— Ils disaient «rendez-leur la santé». Cela signifiait que s'il y avait des femmes parmi les prisonniers, violez-les.

— Lorsque les députés du HEP venaient sur

place comment vous comportiez-vous ? Les protégez-vous ou non ?

— Nous étions durs avec eux. Nous encerclions leurs villages. Comme le village de Sulak. Nous attaquions plus particulièrement les maisons où ils se trouvaient pour les intimider.

— Y'avait-il des ordres spécifiques ?

— Nous n'avons pas besoin d'ordres. Tout le monde sait ce qu'il doit faire. Le but était de provoquer des dégâts.

— Comment vous comportiez-vous lors des manifestations ou des enterrements ?

— Très durement. D'abord nous faisons un tir d'avertissement. Ensuite nous tirions sur la foule. Nous tirions en toute connaissance de cause. Nous ciblions plus particulièrement leurs chefs, ceux qui les mobilisaient. Mais Dieu sait qui allait être touché. Lors que nous tirions sur la foule, nous ne faisons pas de discrimination.

— Que faisaient les soldats d'origine kurde pendant ce temps là ?

— Ils servaient d'interprètes. Ils restent relativement en dehors des événements. Ils ne participent pas aux assassinats, mais seulement aux bastonnades.

— Comment as-tu trouvé les gens du sud-est ? Quelles sont leurs particularités ?

— Ils sont très hospitaliers. Ils offrent tout ce qu'ils ont. Des gens bien.

— N'as-tu rien ressenti lors que tu as tiré sur des gens que tu définis combien ?

— Pensez-vous que c'est facile d'accepter de tuer. Je ne sais pas si quelqu'un a été tué près de vous ? Lorsque quelqu'un que vous aimez rend la vie dans vos bras, peut-être vous serez aussi capable de tuer. Cet état psychologique nous détruisait. Nous réalisions qu'un jour, nous aussi, nous allions mourir. Un jour, ils nous auront, nos corps partiront d'ici, nous ne pourrions plus fonder un foyer.

— Y'avait-il une opposition de la part de

certaines soldats, ou alors tout le monde se taisait-il ?

— On ne voit pas beaucoup de monde qui oserait parler. Mais je le fais, car j'ai des appuis. Mon oncle est un officier, près de Diyarbakir.

— Fait-il les mêmes choses ?

— Oui.

— Alors que tu as un tel oncle, comment oses-tu à raconter tout cela ?

— Mon oncle me protégera. Il a beaucoup de protection. Ils m'armeront. Ses quatre fils sont de la police. Le fils de ma tante est également de la police. Un autre est en train de devenir policier. (...).

— Comment vous-comportiez-vous avec les correspondants des journaux ? Sais-tu quelque chose de l'assassinat des correspondants de notre quotidien Gündem ?

— Nous nous comportons brutalement avec les correspondants, surtout avec les journalistes du sexe masculin. Nous essayions d'être un peu plus polis avec les femmes. Nous prenions leurs caméras et nous les cassions. Les assassins des journalistes du Gündem font partie, à mon avis, de la contre-guérilla.

— Avez-vous pu faire des investigations sur ce sujet ?

— Vous ne pouvez pas le faire.

— Comment fonctionne la contre-guérilla ?

— Librement. Ce que vous appelez la contre-guérilla est l'Organisation de l'Action spéciale de l'armée. Ses membres prennent les M-16 et se promènent. Ils sont très libres.

— Faisiez-vous une distinction entre les journaux ?

— Le journal *Türkiye* a une place privilégiée. Nous ne pouvions rien faire contre le *Milliyet* et le *Hürriyet* car ce sont des journaux relativement bien institués.

— Comment fonctionnent les équipes de l'Action spéciale ?

— Elles ont leur propre camouflage. Elles co-

lorient la moitié de leur visage en vert, l'autre moitié en blanc. Ces peintures viennent des Etats-Unis. Leurs M-16 sont également américain, ainsi que leurs F.N.M., leurs Pounters, leurs instruments capables de voir la nuit.

— *Participent-Elles aux opérations avec vous?*

— Elles sont formées à Gölbası à Ankara. Elles sont installées à Mardin et Sirnak. L'un de leurs deux commissaires est kurde, l'autre est originaire de Sivas. Elles ont leurs lignes téléphoniques, leurs armes et leur propre formation. Elles peuvent pénétrer dans nos lignes. Elles décident eux-mêmes de participer ou non à nos opérations. Elles dépendent directement du Ministère de l'Intérieur; et dans la région du préfet et du sous-préfet.

— *Informent-elles les préfets et les sous-préfets après les opérations qu'elles ont effectuées?*

— Non, elles n'informent personne.

— *Que faisiez-vous lorsque vous trouviez des éléments de délit lors des perquisitions?*

— Vous pouviez faire ce que vous vouliez. Personne ne vous en empêchait. Par exemple, vous entrez dans une maison. Vous rencontrez un homme barbu, susceptible d'être guérillero. Nous jetions quelques douilles chez-lui. Nous disions alors, «on a trouvé des douilles des kalachnikovs. Que signifie cela? Que tu tires durant la nuit». Moi-même j'avais des douilles dans ma poche. Lorsque j'avais envie de

tabasser un enfant, je mettais quelques unes dans sa poche.

— *Vous faisiez souvent ces choses-là?*

— Lorsque nous nous ennuyions. Ce n'est pas si difficile. Vous êtes le correspondant d'un journal. Si je mets quelques douilles vous ne rendez même pas compte. Nous pouvons alors dire : «que signifie cela? Tu as utilisé des armes. Tu es un guérillero qui s'est infiltré parmi nous».

— *Tu as souvent fait ces choses là?*

— Malheureusement oui. Mais tabasser un homme est aussi un plaisir. Tuer un homme est également un plaisir.

— *Etiez-vous rémunérés pour les hommes que vous abattiez?*

— Je touchais 500.000* livres par tête. Moi, j'avais 6 têtes. Mon salaire était de 700.000. En outre, nous avions une prime de 100.000 livres pour les armes, 500.000 pour le logement.

— *Est-ce que cet argent vous était donné contre un reçu. Sous quelle forme l'Etat vous le versait?*

— Je le recevais du sous-officier de renseignement.

— *A qui appartenait le record?*

— Il y avait un garçon avec 16 têtes (qui avait abattu 16 kurdes).

* Environ 320 FF.

TÉMOIGNAGES OCCIDENTAUX

- *Lord Avebury, président du
Parliamentary Human Rights Group*
- *F.I.D.H.*
- *Jery Laber & Lois Whitman,
Helsinki Watch*
- *Amnesty International*

Desolated and profaned

A report by

Lord Avebury

chairman of the Parliamentary Human Rights Group,

and

Mr. Michael Feeney

Adviser to His Eminence Cardinal Hume on Refugee Affairs,

*on their mission to the Kurdish region of Turkey,
September 3 to 8, 1992.*

'Let the Turks now carry away their abuses in the only possible manner, namely by carrying off themselves. Their Zaptiehs and their Mudirs, their Bimbashis and their Yuzbashis, their Kaimakams and their Pashas, one and all, bag and baggage, shall I hope clear out from the province they have desolated and profaned'.

W E Gladstone

The Bulgarian Horrors and the Question of the East, 1876.

Introduction

This report arises from a visit we made to the Kurdish region of Turkey between September 3 and 8, 1992. Our immediate concern was the large scale renewal of the violence by the military against the civilian population, which had occurred at the time of the Kurdish New Year festival of Newroz on March 21, 1992, and thereafter. We had reported on this following a visit to the region from April 15 to 22, 1992, and on that occasion we had limited ourselves to the individual human rights violations we saw and heard about. However, we believe that it is impossible to form a balanced view of those events, and the continuing violence dealt with in the present report, unless the political and historical context of the events under examination is taken into account. Indeed, as a general observation, one cannot hope to understand the human rights problems of many countries and territories without such a perspective. Kashmir, Punjab, Tibet, East Turkestan, Inner Mongolia, Punjab, East Timor, Aceh, West Papua, Eritrea, Western Sahara, and Bosnia, are examples of territories in which gross and persistent violations of human rights have occurred, and all of these, like Turkish Kurdistan, illustrate the fact that *'the effective exercise of a people's right to self-determination is an essential condition for the genuine existence of all other human rights and freedoms'*.¹

The Turkish authorities refer to the armed Kurdish separatist PKK (Kurdistan Workers' Party) as 'terrorists'. Our impression is that, whether or not they support the PKK itself, the vast majority of the Kurdish people want to decide their own political future. They cannot do so within the framework of the existing Turkish constitution, and even the most casual visitor to the country must be immediately struck by the implacable resistance by most Turks to the suggestion that Kurds have a separate linguistic, cultural and ethnic identity, which should naturally be reflected in their political institutions. It is the refusal by the Turkish majority to consider the reality of the situation that has driven many Kurds towards armed opposition, and it is wrong to use the word 'terrorism' in this context. We naturally deplore all violence and loss of life, but we recognise the right of peoples living under 'colonial and alien domination' to assert their claim to self-determination, in accordance with several Resolutions of the United Nations General Assembly.

Political and historical background

During the period of Ottoman rule, the words 'Kurd' and 'Kurdistan' were used to denote the Kurdish people and the region they inhabited. But in 1923, the Treaty of Lausanne superseded the Treaty of Sèvres (1920), which had given the Kurds a limited right of self-determination, in line with President Wilson's 'Fourteen Points'. This was a turning point in the history of the Kurdish people. The Treaty of Lausanne stipulated that *'appropriate facilities will be provided for any non-Turkish speaking citizen of Turkey to use his own language before the courts'*. (Section III, Articles 37-44). However, Articles 40-45 specify that the minorities in question are *'non-Muslim minorities'*, ie Armenians, Greeks etc. Thus in the following years, the promises made by Mustafa Kemal Atatürk to the Kurds during the war against the Greeks in Anatolia were forgotten, and the existence of the Kurds as a people, and Kurdistan as a geographic entity, were systematically denied. From 1925 to 1938, several Kurdish uprisings were bloodily suppressed, and laws were passed to facilitate the deportation of Kurds to areas where there was a majority Turkish population, and to replace them by Turkish immigrants. A systematic policy of assimilation was set in motion, children being taken from their villages and being educated in barrack-like boarding schools, and banned from speaking their mother tongue. The whole region east of the Euphrates was closed to foreigners until 1965.

The military coup of 1960 was followed by the compulsory renaming of Kurdish ^{villages and} towns with Turkish names, although the new constitution seemed to allow the publication of some journals in the Kurdish language for *a time*. In the mid-sixties there was an illegal Kurdish political party, and the Turkish Workers' Party attracted support from Kurdish activists with advocacy of economic development in the region. Meetings of up to 25,000 people were held in the region. Then a further military coup on March 12, 1971, closed down all the left parties, including the Turkish Workers' Party. In 1974, there was a general amnesty, with the release of left-wing and Kurdish activists. Many Kurdish political groups were formed in the late seventies, some of which still exist.

¹Hector Gros Espiell, *The Right to Self-Determination*, United Nations, New York, 1980.

In 1978, the PKK was founded, and this was one of the factors that led to yet another military coup in 1980, when the coup leaders announced that Kurdish separatism and the danger of communism were the main threats to the integrity of the Turkish state. The new constitution promulgated by the military stated that Turkey was a unitary state and that the mother tongue of all its people is Turkish. It reiterated the *'indivisible integrity of the Turkish Republic and its people'*

Of course, any political demands concerning the rights of the Kurds as a people were prohibited throughout the whole of the post-war period by the notorious Articles 141 and 142 of the Turkish penal code. These provisions made 'propaganda undermining national pride' a criminal offence, punishable by a maximum prison sentence of ten years, and the concept was used to stifle any expression of Kurdish identity. But the Anti-Terror Law, which replaced those Articles in April 1991, created a new substantive offence, under the heading 'Propaganda against the indivisible unity of the state', which provides that:

'Written and oral propaganda and assemblies, meetings and demonstrations aimed at damaging the indivisible unity of the State of the Turkish Republic, its territory, and nation are forbidden, regardless of the method, intention and ideas behind it. Those conducting such activities are to be punished by a sentence of between two and five years imprisonment, and a fine of between 50 million and 100 million Turkish Lira'. [£1 = 14,000 Turkish Lira].

Since 1984, the Kurdish Workers' Party (PKK) has been waging an armed campaign against the Turkish state, and some concessions have been won. The ban on speaking Kurdish was lifted in 1991, and 22 MPs from the People's Labour Party (HEP) were elected to the Turkish Parliament on an openly Kurdish platform at the elections of October 1991. However, the HEP deputies are inhibited from voicing demands for the right of self-determination of the Kurdish people, as this would violate the constitution and the Anti-Terror Law. Even the moderate expression of Kurdish aspirations has brought down upon them the wrath of the Chief Public Prosecutor, who has filed an action demanding the closure of the HEP in the Constitutional Court. The allegation is that the HEP has engaged in, and incited others to engage in, activities with the aim of challenging Article 3 of the Constitution, which expresses the indivisible integrity of the Turkish state, its territory and people. The Prosecutor also claims that the HEP is engaged in activities designed to change the principle of the unitary state on which the State of the Turkish Republic is based, and 'claiming the existence of minorities based on language, race or national culture'. The HEP are accused of:

'pursuing a goal and engaging in activities designed to ensure the collapse of national unity by creating minorities in the territory of the Turkish Republic through protecting and developing languages and cultures other than the Turkish language and culture'.

This case is a violation of the Helsinki Accords, of which Turkey is a signatory, as well as Article 19 of the UN Covenant on Civil and Political Rights, and Article 2 of the Convention on the Elimination of all forms of Racial Discrimination.

The destruction of Sirmak

On Saturday September 5 we arrived in Sirmak, escorted in by several truckloads of armed soldiers. At the entrance to the town there was a police checkpoint, where we were told by a police officer that we could not enter the city because only those having written permission from the regional governor could pass the checkpoint. A bus with human rights officials from all over Turkey was also stopped. We told the unshaven plain clothes officer in charge that on the occasion of our previous visit in April, the Regional Governor had said that we were welcome to return any time we liked. The chairman of the Ankara Human Rights Association tried to telephone the Regional Governor's office but could not get through. We waited at the checkpoint, for another attempt to ring the Governor's office, when suddenly the policeman reappeared and said that permission had been granted. Our two cars, the bus carrying the human rights workers, and the police car, set off in convoy to the main street, where everybody tried to interview the mayor simultaneously. He uttered some platitudes about the need to rebuild the city, and his confidence that the government would pay compensation to those whose property had been damaged. We were allowed to take still pictures of the damage, but not to use video for any purpose. That required separate written permission.

The convoy then resumed its progress through some of the streets of Sirnak, ending up back at the police checkpoint without further stops. The human rights bus then sped off for Ankara, and we asked the policeman if we could visit the hospital. This was agreed after some hesitation, and there we found an elderly lady who had been injured in the back and thigh when a bomb had fallen on a tent she was occupying in the village of Balveren, killing one of the occupants and injuring many others. The police officer refused to leave the room so that we could talk to the patient in private, but told her that she could say anything she liked to us.

On the way back from Sirnak to Cizre we stopped to visit a family living under canvas in the desert near the roadside. Their house, as well as a shop and hotel they owned, had been destroyed by a German Leopard tank on August 19. Mr A told us:

'We had just sat down to dinner at about 8 pm on August 18 when we heard shots. At first we thought it was a renewal of the attacks on neighbouring villages - Balveren, Toptepe, Geçitboyw and Yogurtçular - which had been fired on during previous evenings. This campaign had been targeted on places where the inhabitants had refused to join the village guards, and was designed to frighten people and prevent them joining the PKK.'

'After a few minutes we heard Panzers, and we knew the PKK hadn't attacked, because the Panzers are not deployed against the PKK, which has rocket launchers. We decided to shelter in the basement, in a room normally used by the animals, which had to be pushed out into the street.'

'The following day, August 19, the firing stopped at 12.00, and an announcement was made over loudspeakers that terrorists had entered the town and were being cleared out. We emerged from the cellar but had to go back there half an hour later when the firing resumed. Our house, which is opposite the police headquarters, was being hit by rockets. [This confirms the Turkish Daily News (TDN) report of Thursday September 1, that 'Most of the buildings shattered by rocket and mortar fire face the Sirnak military regiment or buildings used by the security forces]. By now we had been joined by neighbours whose house was severely damaged, and there were about 60 of us in one room, without food. Then a tank arrived in the graveyard, from where it began firing on our house. Two shells hit the house, one crashing into the room next to us. We were almost asphyxiated by the dense clouds of dust and smoke. At that point we decided to leave, and we all fled to a mud house which was not in the direct line of fire from the police HQ. Miraculously, only one person was hurt during the evacuation, with a shrapnel wound in his head.'

'The state sees us as enemies, though we have no relatives in the hills and we are not supporters of the PKK. The cows were shot dead: are they members or supporters of the PKK? This is state terrorism.'

Mr Nihat Borcin, member of the management committee of Sirnak Human Rights Association, reported to us as follows:

'On the evening of August 18 it was announced that 1,500 PKK 'terrorists' had attacked Sirnak and that there was a gun clash. An hour later our relatives in Sirnak started telephoning us in Cizre to say their houses were being fired on by rockets, bombs and bullets.'

'The day after we listened to the news continuously and it was reported that PKK terrorists were still in the city and people were sheltering in the basements. Relatives were ringing to say they were still sheltering and were beginning to run out of food, but that day telephones were being cut off, until there were only 3 or 4 telephones working in the whole city. Mr Yusuf Basan's neighbour, who works in a state concern, told me on the telephone that Mr Basan's house had taken a direct hit, and then he saw Mr Basan leave his house holding up a white flag, calling for help because his house was on fire and his children were trapped. Then he saw military fire at Mr Basan from a panzer and he saw Mr Basan fall to the

ground. Two or three others reported in similar terms, saying that Mr Mehmet Ataman's house had been destroyed, all his children were injured. Mr Salih Balik's family were all injured, and the houses of Mr Salih Ozgurpinar and Mr Nurettin Sokmen were destroyed. Three children of Mr Sokmen, age 3, 6 and 9, names Guler (f), Sema (f) and Veysi were severely injured, two of them died, we aren't sure which ones. Mr and Mrs Sokmen and the surviving child are thought to be somewhere in the area, probably staying with relatives. It hasn't been possible to follow these cases up, because of the general chaos, the total interruption of all telephone communications, and my preoccupation with the fate of my own relatives'.

'Three members of our Human Rights Committee were arrested, and others went into hiding'.

'The younger brother of one of the leading village guards in Sirnak, Ali Han Tatar, rang the general and asked why the military were firing on his house, and the general replied 'The son of a pig is still a pig, the son of a snake is a snake, and you are still Kurds - don't bother me again'. The two or three children of this man were injured'.

'On August 22 I went to Sirnak, when the curfew was lifted, and we took food in a convoy of 15 cars. We couldn't walk on the streets because we kept slipping over the cartridge cases, marked 'MKE'. [Initials of a state-owned concern]. My maternal uncles were very pleased to see me, and they hugged me as they explained that their shops had been burned. They said the people living opposite the shops had seen soldiers breaking the windows with their bayonets, pouring some (presumably inflammable) liquid in and setting the shops alight. Other witnesses said they had seen the same thing happen all along the Uludere Street'.

'The authorities claimed they had captured 20 guerrillas in an underground tunnel, but these were people sheltering in a store basement which many houses in Sirnak have. One was a lawyer and his family'.

'In Sirnak there were burnt out vehicles, and others which had been crushed by tanks, as well as widespread destruction of buildings. This assault made the Newroz incident look trivial'.

We were also given reports of interviews conducted with refugees from Sirnak in Cizre by members of the Turkish Human Rights Association, and translations of these are as follows:

'I work in Sirnak in one of the government buildings. Our house was burnt and destroyed. We only just managed to escape. We have nothing left. I took my children and I came here. The military chief and police chief of the region are the biggest culprits for this'. (Civil Servant)

'It was about 8 o'clock in the evening that the first shots were fired, and the shooting continued for three days. [Actually, it was 41 hours]. Haci Yusuf Basan's house was hit by a mortar and the house was set on fire. He threw the burning mattresses out of the window and was shouting for help. We heard his voice, then shots were fired. Later, we learned that he had been killed. They even see poor civilians as terrorists. They have declared that we are all terrorists because our mother tongue is Kurdish, and they see us as criminals. They beat up our children because they can't speak Turkish. They should have some sense'. (Civil Servant's wife)

'We are fed up with the way we live. For years, they have been coming to our houses, destroying our goods, stealing our jewellery This is how it has always been'. (Woman, in Kurdish)

'Yogurtcu, Dagkonak and Yuzveren villages were destroyed, knocked to the ground by bulldozers. We were imprisoned in Sirnak for three days and three nights and not allowed to go out. The shooting continued for the whole of this period. Unless the military and police chiefs of the region are removed from their posts, I will not return to Sirnak. We have taken refuge here [Cizre]. We don't know what to do. There is no work, nothing to do'. (Another Sirnak resident).

'During the three days of the attack, I had to move from house to house four times to be safe. We heard the sound of the Panzers. The government created this situation. It's got nothing to do with the PKK, and there's no evidence for that. Even if there had been a raid by the PKK on the city, during the three days curfew on the city all the bombardment of the houses was by the security forces. We could hear the shouting between the soldiers. The military headquarters and the agricultural office are next to one another. There is not a single bullet hole in the military headquarters. I saw this myself. I do not know the exact numbers of dead and wounded. According to the death register in the hospital, the number of dead is 15, but after the curfew was over, some people buried their dead secretly'. [Teacher]

'I swear to God that everything was committed by the Government. They shot up our houses with guns and with Panzers. They would drive off and then come back and fire again and again. The soldiers were looting the goods in the shops and then setting them on fire. I wouldn't lie at my age. It took the military two days to clear away the corpses of the animals killed in the street. We fled Sirnak in fear of our lives. People who had transport fled in that. Other people ran away. From what I have learned, Haci Gungen, his wife and two children were killed. For four days, our children were too afraid to go out even to get water. The bomb which hit our house destroyed it; I still wonder how we survived. God save us. They reduced Sirnak to rubble. After we ran from Sirnak, our family was split into five groups, and each group had to go in a different direction'. [Ms Nuriye Basak, age 75].

'They bombarded our village with artillery from all sides. We were forced to flee and come here. Our village is next to Sirnak. Most of the artillery shells landed in open space in front of our houses. Thanks be to God they didn't hit us. There are about 60 houses in our village, but now it is totally abandoned. Everyone fled the village, leaving everything behind. We've got nothing with us. I've never left my village before. God will punish those responsible. The military are always coming to the village accusing us of belonging to the PKK. Are the animals members of the PKK too, and is that why they killed them? They bombed the next door village as well. We have nobody to protect us - please help us. [Hevse Acu, age 60, from Toptepe].

'Even if the Russians had come to Sirnak, they wouldn't have left it in the state it's in now. There's not a single house undamaged. Some of the houses are totally demolished. The security forces made no effort to distinguish, they just fired on all the houses. There are 18 of us in my family, and we all fled the city. We don't want to go back to Sirnak. It's a lie that the PKK attacked Sirnak. I swear to God that not one single PKK member attacked Sirnak. Everyone knows this was committed by the state. My friend Haci Yusuf Basan, age 60, was killed by the state. There are hundreds of bullet holes in my house. God saved us from death..... One of the soldiers said "You can't kill these sons of bitches like this. Next time we have to come in and shoot them one by one". After I heard that, I got frightened, and I gathered my family and fled the city. We got half way here [Cizre] on foot, and were then picked up by a vehicle from Cizre. We had no food or water for four days. The villages of Hestan, Nerax, Zorova and Sax were all bombed'. [Ismail Adiguzel, age 58]

'We were in our house in Yeni Mahalle when the firing occurred. A mortar hit our house and destroyed it. After the house was destroyed, we took refuge in my grandfather's house nearby. When this, too, was hit, we took refuge in the basement of another house, where we were arrested. There were 26 of us in the basement. After the shooting stopped, the security forces told us that they would address the people, and they took us out of the basement. They put us all in a Panzer, where we lay on top of one another. They took us first to the police station, and later, to the military headquarters. They announced that they had captured PKK members in a bunker, but the 'bunker' was our basement and the 'PKK members' were me, my father, four of my uncles, a lawyer Mr Abdurrahman Demir, and other neighbours. I know all of these people, who are from our own neighbourhood. They tortured us while we were in detention'. [High school student, age 16]

According to Interior Minister Ismet Sezgin, speaking in a special Parliamentary debate called by the main opposition Motherland Party on August 29, the PKK had tried to create an uprising in Sirnak last spring but had failed. *"So this time they attacked and bombed the city for two days and called it 'the resistance of the people to state forces'"*². In an interview the following day, Mr Sezgin declared that the military were 'obliged to intervene to halt a recent separatist onslaught on the south-eastern province of Sirnak, because the gendarmerie were unable to cope with this unexpected incident'. He said that according to intelligence reports, the PKK's aim had been to capture a city or township and hold it for a short time, thereby attempting to improve their image. *"They tried to do that at Sirnak, but thanks to the local regiment, they failed"*, he added. *"General Mete Sayar did his duty. We would have sought his punishment had he failed to intervene and left the job to the police and the gendarmerie. I wish we had more generals like him"*. Mr Sezgin stressed that, during the early stages of the clashes, the local military authorities were unsure about the number of 'PKK militants' involved in the attack on Sirnak. *"At first there were reports that 1,500 terrorists were involved in the assault. There was much confusion, as the fighting continued for nearly two days"*, the Minister explained.³

Immediately after the 'battle of Sirnak', however, some awkward questions began to be asked. When the government were asked how 1,500 well-armed terrorists could have entered the city unobserved, it was claimed officially that some had arrived posing as students wishing to sit the Lycée examinations. But only 300 people were going in for these exams, and the number of 'terrorists' was revised downwards, first to 700, and then to 500, where it remained.⁴ But although 500 people were at first arrested, only 146 remained in custody at the time of our visit, and none had been charged.

A house to house search of the whole city produced 70 handguns, but none of the heavy artillery, mortars and rocket launchers said to have been used by the PKK in the assault.⁵

In two days of heavy fighting, the PKK apparently left no dead behind. Interior Minister Sezgin explained this by saying that the PKK carried their dead out of the city with them when they left. This leads to a further question, however: how could the 'terrorists', weighed down by tens of dead bodies, and many kilograms of spent cartridge cases for each man (noting that the survivors would also have had to carry the cartridge cases belonging to their dead comrades), have eluded the thousands of police and military surrounding and occupying the city, and the surveillance of dozens of military helicopters?⁶

Three soldiers and a policeman were killed, according to Sirnak Governor Mustafa Malay, all of them on the night of Tuesday August 18, and none in the 41 hours of gunfights which followed. It is inconceivable that a heavily armed band of even 500 were unable to kill a single member of the police and security forces in some 30 hours of intense fighting.⁷

Mr Sahin Kadirhan, a Sirnak Provincial Council Member of Prime Minister Demirel's True Path Party (DYP) was quoted as saying that the alleged terrorist attack never took place. *"They lined up the tanks beside the Atatürk statue and opened fire. They destroyed our houses"*, he was reported as saying.

The death toll from the bombardment, on the other hand, was surprisingly light, because most of the inhabitants had taken shelter when the firing began. The official death toll, including the soldiers and policeman, was only 14⁸, but we have been given the names or identities of 17 civilians killed, as at the date we prepared this report, as follows:

² TDN, August 30, 1992, p. 12

³ TDN September 1, 1992, p. 1.

⁴ TDN August 24, 1992, p. 5

⁵ *ibid*

Hezni Erkol	Zehra Koval (f)	Halil Kurtel
Suleyman Kurtel	Abdul Kadir Besin	Yusuf Basan
Yusuf Vatan	Salih Balik	Salih Özgürpınar
Nurettin Sökmen	Guler Sökmen (f), age 3	Sema Sökmen (f), age 6
Lorry driver from Van	Bus driver, of HABUR tours	Second bus driver, HABUR tours
Conductor, HABUR	Mehmet Akaman	

It is disturbing that the authorities have not published any list of casualties, nor, as far as we are aware, has any proper inquiry into the deaths and injuries been launched. (We are aware of the internal military investigation mentioned by General Dogan Güres, in conversation with the Editor-in-chief of the TDN, which found that no misconduct on the part of the military had occurred, and we hope this will be published; but it would not be a substitute for a tribunal at which evidence could be given by eyewitnesses). We recall that one of the recommendations in our report on the Newroz atrocities was that 'the Turkish Government should establish an independent judicial tribunal of inquiry into the circumstances in which a large number of civilians were killed and injured during and after the Newroz celebration in the Kurdish region.', and we fear that the Government's failure to respond to that proposal indicates that now, too, the policy will be to cover up and shield the military from any criticism.

Other attacks on towns and villages

While in Sirmak we talked to Ms Duriye Yildiz, a patient in the state hospital, who told us:

'I was in a tent in the village of Balveren with 30 other people, and just as we were about to go to bed, one mortar shell exploded near us, and a second came through the roof of the tent, killing Safiye Coban, age about 40, and injuring several of us. I suffered wounds to my back and thigh. The shells came from the direction of a military post'.

'Another home in the village was hit by a shell, killing one person and injuring four others'.

On Sunday, September 6, we visited two villages in the district of Silvan. Near one of these villages, Dagcilar, there had been a clash between the army and some guerrillas on Thursday September 3, which lasted from mid-afternoon to nightfall, when the guerrillas withdrew. The following day soldiers arrived and attacked several villages in the neighbourhood. In Dagcilar, they burned piles of hay, killed a mule belonging to Abdullah Aktarli, and then gathered the whole population in the centre of the village, where they made everyone, including women and children, lie face down on the ground. The soldiers swore at them and hit them, and arrested 14 people, seven of whom were later released. Four men and three women were still in custody.

At the second village, we arrived at the same time as a busload of people who came to offer condolences to a family whose 18-month old daughter had been killed by a rocket launched from a helicopter on Friday September 4. Three other children of the same family were injured in the same attack and were being treated in hospital in Diyarbakir.

In the light of these observations, we believe that the military operations against other villages, ostensibly to 'flush out terrorists', are actually designed to intimidate non-combatants, and to force them out of the region. It was reported that the villages of Erkonak, Yüngürtcular and Balderen had been attacked, and the people had fled.⁹

Attacks on journalists reporting the Kurdistan situation

Following the unsolved murders of at least seven journalists in Turkey this year, Wednesday September 9 was designated a Day of Action by free speech organisations who were asking the

the murders. In at least one case, the killer is known, but the investigating magistrate has not even questioned him.

Most of the victims worked for *Özgur Gündem* (*Free Agenda*), a radical daily which reports the facts of state repression and violence in the Kurdish region of Turkey.

Since May 30, when it was launched, *Özgur Gündem* has reported factually on the dirty war, and as far as it can, on the political background to the struggle. For this, its journalists have been systematically harassed, threatened and murdered, and there is evidence to suggest that the agents who commit these crimes enjoy the protection of the Turkish state.

Hafiz Akdemir (27), from Diyarbakir, capital of the region, was shot dead on June 8, as he walked from his home to Gündem's offices at 08.30.

Vahap Aslan, from Nusaybin, was arrested at 05.00 on June 18 and tortured in Nusaybin Police Station.

Abdullah Arisoy and Sait Arisoy, reporters from Cizre, and their brother Halil, were detained by police who arrived at their house on July 1 at 03.15 in an armoured car. Sait and Halil were released after 20 hours in custody, but Abdullah was held for 13 days and subjected to the 'Palestinian hanging' and electric shock tortures.

Irfan Ucar, from Istanbul, was detained on May 5, before the paper was even launched. Held for seven days, he was blindfolded, tied naked to a plastic armchair and subjected to electric shocks.

Faruk Sakik, a stringer from Mus, was arrested in the Hotel Zengök on July 3, because during a routine search, police found some photographs in his bag of a guerrilla's funeral.

Burhan Karadeniz (19), from Diyarbakir, is paralysed in a German hospital after being shot in the neck on July 5, as he walked to work.

Bahattin Özen from Mardin was detained on July 25 and questioned for 2 hours in Nusaybin. On his release, he drove to Mardin, where he was questioned at Police HQ for two hours about why he worked for *Gündem*. His films were destroyed. Then at 03.00 the next morning, he was taken from his bed again to Mardin Police HQ where he was tortured so badly that he could hardly stand up.

Yahya Orhan (28), Gündem's reporter from Gercüs, was killed by an 'unidentified' gunman using an automatic weapon as he walked home at 23.00 on July 31. The site of the murder was 100 metres from Gercüs military Police HQ.

Celal Pekköl (24), brother of *Gündem's* Batman reporter Metin Pekköl, was shot dead by 'unidentified' gunmen. It is suspected that Celal was mistaken for his brother.

Hüseyin Deniz, a well-known writer and reporter for *Gündem* in Ceylanpinar, was shot dead on August 9 by a single bullet in the head. Hüseyin was a member of International PEN, and had published many books and articles on Kurdish history.

Apart from the *Gündem* journalists, others who wrote for left or liberal papers have been assassinated: Halit Gungen of *2000'e Dogru*; Cengiz Altun of *Yeni Ulke*; and Cetin Ababay of *Özgur Halk Dergisi*. And there have been many others who died in suspicious circumstances, such as Izzet Kezer of *Sabah*, who was shot as he emerged from a house in Cizre during the Newroz incidents, with a group of journalists, carrying a white flag. *Sabah* is one of the biggest circulation dailies, yet even they were unable to secure a proper investigation.

The Turkish Ambassador in London ignores letters about the murders of journalists.

We talked to Hasan Bildirici, Chief Editor of *Gündem*, in his Istanbul office on Monday. "All those killed except one have been Kurdish", he told us, "and it's part of the war being waged against the

Kurdish people. With these murders, they are saying that you must write only the official pronouncements of the state, or you will be killed".

Government policy and the Kurdish opposition

Recent statements made by the Government and others add up to a hard line policy of confrontation with the Kurdish people and their representatives. While we were in Batman, President Turgut Özal flew into the town from Ankara, then helicoptered to Uludere, where there had been separatist activity. He told the townspeople there that the region was mountainous and this prevented economic development.

'You will sooner or later move out of this place to the West of the country or to the GAP area (near Urfa)', he said.

A week earlier, on August 27, the President had convened an extraordinary joint meeting of the National Security Council (NSC) and the Council of Ministers at the provincial capital of Diyarbakir, at which the participants undertook to 'deliver the necessary blow against terrorism outside the country as well as inside the country, a threat which was widely interpreted as meaning cross-border operations in Iraq or Iran.¹⁰ Then on the 70th anniversary of Victory Day the Chief of General Staff, General Dogan Güres was reported as saying that the Turkish armed forces would 'overcome any internal or external threats against the integrity of the nation'.¹¹ It was reported, and then denied, that Turkish troops had entered Iranian territory in pursuit of PKK 'terrorists' who had attacked the military post in the village of Alan in Hakkari province, and Turkish planes had raided a PKK base in northern Iraq.¹² Iranian forces were said to have fired across the border, and President Özal, speaking in Alan, said that he would have ordered Turkish troops to open fire on the Iranian border post if he had had the authority to do so.¹³ While we were in Batman, we saw a very large column of armoured vehicle transporters heading south towards the Iraqi border.

Meanwhile, Chief Justice Ismet Ocakcoglu, in an extraordinary outburst, said that it was legitimate for the state to use the same tools and methods as the 'terrorists', and that anybody who portrayed the state's attitude as one of hostility to human rights, either inside or outside Turkey, was not entitled to legal protection. He suggested an equation between 'terrorist organisations' and those who 'opposed the indivisible integrity of the state', and he denied that the Turkish nation was formed by different peoples.¹⁴

This confirmed the comment made to us by the chairman of the People's Labour Party (HEP), that the ideology of the Turkish unitary state denies the existence of the Kurdish people.

Last month, he told us, the HEP had met leaders of all political parties, to propose a Parliamentary Commission, located in the Kurdish region, to record facts and thus prevent violence. This was greeted positively, but the parties demanded that first the HEP denounce the PKK as 'terrorists'. In fact, the PKK were not terrorists, because they were supported by the people. The HEP faced an insoluble problem, because the political solutions they would like to propose were not capable of being expressed legally. 'You can be prosecuted for saying the Kurdish people exist', he emphasised, 'and under Article 125 of the penal code, the maximum penalty for advocating a separate Kurdish state is death'. Already, a case had been opened against the HEP for allegedly violating the constitution, and it was doubtful whether the HEP could continue to exist as a political party.

We met MPs from the HEP, who explained the difficult circumstances under which they operated. They were unable to speak freely on behalf of their constituents in Parliament; they were denied the state funding available to all the other parties; they were liable to be stopped by the police and searched at gun point, as happened to 5 MPs at Ortakoy on the Iraqi border on July 28; they could not

¹⁰TDN, August 28, 1992, p. 1.

¹¹TDN, August 31, 1992.

¹²TDN, September 4, 1992.

¹³TDN, September 8, 1992.

¹⁴Ibid.

travel freely even within their own constituencies; they received threatening letters and telephone calls in their offices and at home; their constituency officers are arrested and disappear; and because some had been ill-treated by the police, they were afraid to take up cases of human rights violations affecting their constituents.

The chairman of the HEP in Batman, Mr Salih Özdemir, told us that since Newroz, 61 people had been killed in the Batman area. Mr Burhan Serikli, who was arrested on March 4 in the village of Sexösele, died in custody in Batman on March 8. The official cause of death was that he hanged himself with his blindfold, and it was stated that there was no trace of torture on his body. However, the family noted that the marks on his neck were horizontal, indicating that he was strangled rather than hanged. Following complaints by the chairman of the Bar Association in Batman, Mr Zeki Elmen, the public prosecutor was posted elsewhere, but a letter from the chairman of the Human Rights Association, Mr Sedat Özevin, to the Minister for Human Rights, Mr Mehmet Kahraman, remains unanswered. (See Appendix I)

Mr Özevin told us that 17 people had been arrested at the same time as Mr Serikli, and all the others except Mr Sukru Yilmaz (age 37) were released on March 9. Mr Yilmaz' brother interceded with the governor, and Mr Yilmaz was released on March 14. A private doctor confirmed that he had been tortured.

Another detainee from the March arrests, Mr Mehmet Yilmaz (age 65), also died in custody. The official report said that he died as a result of a brain haemorrhage suffered when he fell downstairs while in custody.

Mr Özevin gave us details of the case of Mr Sevki Akinci, a 15-year old who was severely burnt by the military on April 9, 1992, near the town of Dargeçit. He was stripped and forced onto a bed of red-hot coals, and suffered extensive burns, as can be seen from photographs taken shortly afterwards. Mr Özevin made a press statement on this case, a copy of which is given as Appendix II.

The Turkish police in the Kurdish region have a two-year tour of duty, which means separation from their families. *'They are not happy to be here'*, writes Ismet G. Imset, TDN Assistant Editor. A member of the special forces tells him *"You would not believe how many people have been divorced because of this service. Most of our friends have serious problems at home and cannot even function with a clear mind"*.

Because it has proved impossible to maintain a large enough force in the region to defeat the guerrillas, Ankara hit upon the device of recruiting Kurds themselves as auxiliaries. These 'village guards' are armed, and they are also used as spies, and as scouts or human shields in military operations against the guerrillas. The Turkish authorities managed to bribe a few tribal leaders into supporting the village guard policy, and thus getting their clan members to participate in it. Although in Turkey the feudal loyalty of the Kurds to their tribal chiefs is not as strong as in Iraq, there are still remnants of that tradition, which is exploited by the Turks. We spoke to one village guard, who was anxious to give up his post (though it brought over 1.5 million Turkish Lira a month, (roughly £110) quite a substantial income compared with the average in the region), but would not do so unless his tribal chief gave the order.

Conclusions and recommendations

From the talks we had during two visits to the Kurdish region of Turkey, from our study of the history of the Kurdish people, and from what we have read of the struggle which has been conducted by the Kurds of Turkey since 1984 for their liberation, we are convinced that the overwhelming majority of the Kurdish citizens of Turkey want the power to determine their political status for themselves. It is not for us to say whether this should be some form of home rule or complete independence, but we believe that the only way of resolving the problems of the region is for the Turkish Government to allow free discussion of the alternatives, leading to an internationally supervised referendum on the proposals made by representatives of any substantial number of voters. This means, of course, that the 'inviolable integrity of the Turkish state', within the borders achieved by Atatürk, would have to be put on the line, and we fully recognise that after decades of propaganda about the permanence of Atatürk's

dispensation, this may be highly unpopular with the Turkish people. But the alternative is to continue the bloody and destructive conflict indefinitely, inflicting grievous hardships on the Kurdish people, and on the servants of their oppressors as well. As with the Americans in Vietnam, and the Russians in Afghanistan, there must come a time when Turks decide that the sacrifices they are called upon to bear are disproportionate to the political objectives they have sought for years in vain. In the meanwhile, we hope that by emphasising the causes of the human rights catastrophe in the Kurdish region of Turkey, we may at least help to promote a debate on the wider issues in Turkey and beyond.

We reject the use of the word 'terrorism' to describe the military opposition of the PKK to 'colonial and alien domination' by Turkey. We unreservedly condemn the killing and wounding of non-combatants by either side in this war, but we note that whereas the PKK attack the Turkish armed forces, police and their village guard allies, the Turkish armed forces use indiscriminate violence against the Kurdish civilian population of the region. This is state terrorism, and it occurs so often and on such a scale that it must be sanctioned at the highest level. The immediate endorsement of the attack on Sirnak by the Minister of the Interior; the denial of access to outside observers; the failure to institute an impartial inquiry into the unjustified use of force by the military in the region; the murders and intimidation of journalists who try to report the violence; the widespread use of detention without trial, and the torture of detainees, all add up to a deliberate and systematic onslaught on the Kurdish people and their identity. In our last report, we appealed to the Turkish authorities to launch a judicial inquiry into the events of Newroz. We now realise that nothing we say will have the slightest effect on the minds of the Turkish Government, and only the strongest international pressure could stand any chance of persuading them to change course.

We therefore appeal particularly to EC countries, and to our own Government during this period of UK Presidency, to condemn the atrocities against the Kurdish people and to demand that Turkey fulfil her international obligations. In the war situation which exists in the Kurdish region, we are concerned that the Geneva Conventions be observed, and we suggest that the EC send a mission to the region to report back to member states on the pattern of human rights violations there.

In the meanwhile we deplore the ending of the German arms embargo and we recommend that the United Nations consider a comprehensive arms embargo, to last until the Turkish Government enters into a dialogue with the representatives of the Kurdish people.

We call on the United Nations Human Rights Commission to propose a mission by Professor P Kooijmans, the UN Rapporteur on Torture, to the Kurdish Region, and we also call on the UN Working Party on Enforced and Involuntary Disappearances to undertake an investigation into recent disappearances in the region.

We request the newly liberated countries of Africa, Eastern Europe, and the former Soviet Union to take up the cause of the Kurdish people in the United Nations.

We demand the mobilisation of international humanitarian agencies to help the thousands of people in the Kurdish region who are injured, bereaved and dispossessed, particularly the 30,000 bombed and shelled out of their homes in Sirnak and the surrounding villages.

Finally, in view of the continuing hostilities by the Turkish military against the civilian population of the Kurdish region, we appeal to other human rights organisations to send their own missions there, and to report back to the public in their own countries.

INTERNATIONAL FEDERATION OF
HUMAN RIGHTS

FEDERACION INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL HOMBRE

الفدرالية الدولية لحقوق الانسان

**MISSION D'ENQUETE INTERNATIONALE
DANS LE SUD-EST DE LA TURQUIE**

17 AU 24 SEPTEMBRE 1992

Monsieur
William B O U R D O N,
Avocat au Barreau de Paris

Mademoiselle
Carine J A C O B Y,
Avocat au Barreau de Paris

Monsieur
Ralph C R A W S H A W,
Ancien Chef de la Police d'Essex Grande Bretagne,
Consultant auprès du Département des Droits de l'Homme de l'Université d'Essex (G.B)

INTRODUCTION

Du 5 au 7 juillet 1992, M. William Bourdon s'était rendu en qualité d'observateur judiciaire pour assister au procès de M. Yavuz BINBAY à Diyarbakir, mandaté par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme.

Si M. Yavuz BINBAY et les 58 autres inculpés avaient été libérés par le Tribunal de Sûreté de l'Etat de Diyarbakir le 6 juillet 1992, à l'occasion de son rapport M. William Bourdon avait stigmatisé l'accélération de la répression dans le sud-est de la Turquie et, notamment la multiplication des assassinats par des personnes anonymes. à l'encontre de tous ceux qui au sein de la société civile Kurde militent soit pour la démocratie, soit tout simplement pour la promotion des Droits de l'Homme.

Au nom de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme M. William Bourdon devant la Sous-Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève avait présenté un rapport demandant à la Sous-Commission de tirer toutes conséquences nécessaires, au vu de la dégradation de la situation dans le sud-est de la Turquie.

Il a été rappelé à cette occasion, le caractère systématique de l'utilisation de la torture et l'impunité absolue dont jouissent les responsables de violations des Droits de l'Homme, qu'ils soient civils ou militaires.

La presse internationale et les différentes organisations de Droits de l'Homme ont recueilli depuis des informations extrêmement alarmantes confirmant la dégradation rapide de la situation sur place. Plus précisément des informations ont été communiquées au terme desquelles pendant plus de 48 heures à compter du 18 août 1992, les habitants de Sirnak et des villages limitrophes au raient été l'objet, dans des conditions mystérieuses, d'une vaste opération de représailles menée par l'armée et les services de police à la suite d'une attaque imputée au PKK.

Dans le même temps les autorités Turques imputaient exclusivement au PKK la responsabilité de la destruction partielle de la ville et de l'assassinat de dizaines de ses habitants.

La presse internationale et Turque, après avoir repris à son compte les affirmations du commandement militaire Turc, se faisait l'écho de nombreuses questions quant à la responsabilité de ces exactions.

C'est dans ces conditions que la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, a mandaté les signataires du présent rapport, aux fins de se rendre à Diyarbakir et à Sirnak, d'évaluer la situation des Droits de l'Homme dans la région et aux fins également de tenter d'identifier les responsabilités et plus précisément celles attachées aux événements de Sirnak.

Il convient de rappeler que cette mission s'est effectuée à un moment loin d'être anodin puisque la Turquie préside le Conseil de l'Europe depuis le mois de mai 1992, son mandat devant s'achever en novembre 1992, et alors que de vastes négociations sont entreprises aux fins de permettre progressivement au gouvernement Turc de présenter sa candidature à la Communauté Européenne.

Cette période est également cruciale, dans la mesure où le Parlement Turc a, le 26 juin 1992, prolongé de 6 mois la durée de stationnement des forces alliées sur son territoire dans le cadre de l'opération «Provide Comfort» destinée à assurer la protection des populations Kurdes du Nord irakien.

Enfin, pendant la durée de la mission et postérieurement, différents événements sont intervenus dans la région susceptibles de modifier les cartes du jeu.

Notamment l'accord qui aurait été passé entre les Kurdes Irakiens et Ankara, ayant conduit, début du mois d'octobre, les Peshmergas à mener une violente attaque contre les bases du PKK au Kurdistan Irakien, avec l'appui au minimum tactique des forces militaires Turques.

Deuxième événement; l'accord dont le contenu n'est pas complètement connu, passé entre le gouvernement Syrien et Ankara aux fins de limiter, sinon de priver le PKK de ses bases arrière en territoire Syrien.

Enfin pour être complet, la commission d'enquête, a été conduite à évaluer le fossé existant entre les premières déclarations de M; Demirel à l'occasion de son arrivée au pouvoir après les élections du 20 octobre 1991, et la situation sur le terrain

Il avait ainsi présenté un premier vaste programme de démocratisation mais dans le même temps avait prolongé l'"état d'urgence, étant

précisé que quelques jours avant la publication du présent rapport, soit le mardi 6 octobre 1992, M. Turgut Özal dans un discours prononcé à Diyarbakir n'avait pas exclu une éventuelle application de la loi martiale pour résoudre le « problème du sud-est anatolien ».

Ce même jour, M. Özal avait également indiqué :

«Lorsqu'il s'agit de l'intégrité territoriale de notre pays, nous pouvons prendre toutes les mesures nécessaires, en tenant à l'écart la Communauté Internationale si les conditions l'exigent».

C'est dans ce contexte que la Commission d'enquête composée de Maître William Bourdon et Maître Carine Jacoby, Avocats au Barreau de Paris, Monsieur Ralph Crawshaw, ancien chef de la police d'Essex (Grande Bretagne), s'est rendu dans le sud-est de la Turquie du 17 au 24 septembre 1992.

I - LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA TURQUIE

La Turquie a signé et ratifié les textes internationaux suivants :

- La Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales
- La convention pour la prévention et la répression du crime de génocide
- La déclaration sur l'élimination de discrimination à l'égard des femmes
- La convention sur les droits politiques de la femme
- La convention sur la nationalité de la femme mariée
- La convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages
- La déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- La convention relative à l'esclavage, et son protocole amendant la convention en 1953
- La convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage

- La convention relative au statut des réfugiés, et son protocole

Par ailleurs, la Turquie, parmi les instruments internationaux de la Charte Internationale des Droits de L'Homme, a simplement signé et non ratifié les deux textes suivants :

- La convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- La convention sur les Droits de l'Enfant.

Il convient d'ajouter que les réserves faites par le gouvernement Turc sur les articles 5 et 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (interdiction d'arrestations arbitraires et droit aux procès équitables) à l'occasion de l'acceptation du recours individuel de l'article 25, ajoutées au maintien de l'état d'urgence, à l'utilisation massive de la loi du 12 avril 1991, ainsi qu'à l'impunité générale des auteurs des violations des Droits de L'Homme, font de la région Kurde en Turquie quasiment une région «de non droit».

Enfin, pour être complet, la Turquie a signé la déclaration reconnaissant la compétence du comité contre la torture, (sous les Articles 21 et 22, de la convention contre la torture et traitements cruels, inhumains et dégradants).

Ainsi la Turquie figure parmi les pays signataires du plus grand nombre d'engagements internationaux.

Pourtant, toutes les missions qui se sont succédées ces dernières années en Turquie, et également notre Commission, n'ont pas manqué de réunir des preuves au travers de témoignages similaires et concordants que l'usage de la torture par la Police et les Forces de Sécurité est routine et systématique.

Le recours à la torture et aux mauvais traitements, tant à l'encontre des prisonniers politiques que de Droit Commun, reste fréquent dans tout le pays.

Pourtant, bien que fréquemment mise à l'index pour ses faits de tortures, nous avons eu la surprise de constater lors de notre mission, que pour la plupart des témoins entendus, la torture était un phénomène «minime» au regard des exécutions extrajudiciaires et des disparitions signalées.

L'ampleur et les circonstances de ces assassinats et disparitions, et l'apparente inaction des autorités policières et judiciaires à rechercher et à poursuivre les responsables, constitue une très sérieuse faille de

la part du gouvernement Turc à respecter le premier principe:

LE DROIT A LA VIE DES CITOYENS D'UN PAYS

Au surplus, nous avons réuni une telle accumulation de preuves, qu'il convient de dénoncer le fait que ces exécutions extrajudiciaires sont organisées ou protégées par la Police et les Forces de Sécurité de la Turquie.

La responsabilité première de ces cas de tortures et d'assassinats, incombe au gouvernement, lequel semble incapable de maintenir la sécurité intérieure.

Toutes les victimes, leurs familles et les avocats que nous avons rencontrés ont tous exprimé leurs vives craintes quant à l'avenir, et leur incapacité à obtenir auprès des Autorités Judiciaires des sanctions à l'encontre des auteurs de ces violations.

Elles ont toutes ajouté, qu'au-delà même de la sanction, leur protection même n'est plus assurée par ces Institutions.

Par ailleurs, un autre contre-pouvoir important, est en voie de disparition. Il s'agit du droit à l'information. En effet, nous avons réuni suffisamment de preuves concernant la disparition et l'assassinat des journalistes, pour considérer que le droit à l'information, est au minimum ignoré, au pire gravement bafoué.

Pour toutes ces raisons, les membres de la mission considèrent que les standards internationaux concernant:

- Le droit à la vie,
- La prohibition de la torture,
- Le droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes,
- Le droit à la liberté d'opinion et d'expression,
- Le code de conduite pour les responsables de l'application des lois, doivent être respectés impérativement et immédiatement par la Turquie, qui s'y est engagée lors de la signature de la ratification des instruments internationaux.

Pour mémoire, et compte tenu de la force de leur

libellé, au regard des exactions et multiples violations constatées en Turquie, la Commission a jugé utile de retranscrire partie de ces textes.

LE DROIT A LA VIE

Il ressort de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son Article III:

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».

Le droit à la vie est également rappelé dans la Convention Européenne dans son Article II-1

« Le droit de toute personne à la vie est protégé par la Loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement, sauf en exécution d'une sentence capitale prononcée par un Tribunal, au cas où le délai est puni de cette peine par la loi. »

Depuis le début de l'année, environ 180 assassinats, ont été perpétrés dans le sud-est de la Turquie. Les autorités que nous avons rencontrées n'ont pu nous fournir aucune réponse sur les cas d'exécutions extrajudiciaires.

Elles n'ont pas été capables de donner des informations sur le déroulement éventuel d'enquêtes ou de procédures judiciaires en cours.

SUR LA PROHIBITION DE LA TORTURE

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en son Article V, stipule:

« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

La Convention Européenne à laquelle la Turquie a adhéré reprend ce principe en son Article III:

« Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. »

Rappelons également que la Turquie a signé et ratifié la Convention Internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dont le premier Article résume les principes:

« Aux fins de la présente Convention, le terme « Torture » désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle, ou une tierce personne, a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider, de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif. On est sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement expresse ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérent à ces sanctions ou occasionnées par elles. »

L'Article II, de cette même Convention, est largement bafoué par le gouvernement actuel, puisqu'il stipule:

« Tout état parti prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout le territoire sous sa juridiction.

Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoqué pour justifier la torture.

L'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique ne peut être invoqué pour justifier la torture. »

L'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique ne peut être invoqué pour justifier la torture.

L'Article IV complète cet arsenal: « Tout Etat Parti veille à ce que tous les actes de torture constituent des infractions au regard de son droit pénal. Il en est de même de la tentative de pratiquer la torture ou de tout acte commis par n'importe quelle personne qui constitue une complicité ou une participation à un acte de torture.

Tout Etat Parti rend ces infractions passibles de peines appropriées qui prennent en considération leur gravité. »

Enfin, les Articles XII et XIII prévoient: « Tout Etat Parti veille à ce que les autorités compétentes procèdent immédiatement à une enquête impartiale chaque fois qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture a été commis sur tout le territoire sous sa juridiction. » (Article XII)

« Tout Etat Parti assure à toute personne qui prétend avoir été soumise à la torture sur tout le territoire sous sa juridiction, le droit de porter plainte devant les autorités compétentes du dit Etat qui procéderont immédiatement et impartialement à l'examen de sa cause.

Des mesures seront prises pour assurer la protection du plaignant et des témoins contre tout mauvais traitement ou toute intimidation en raison de la plainte déposée ou de toute déposition faite. » (Article XIII).

Cette Convention internationale a été reprise pour partie dans la Convention Européenne du 26 novembre 1987, à laquelle la Turquie a également adhéré.

Ce traité qui n'admet aucune réserve prévoit l'établissement d'un comité international composé de personnalités indépendantes, dotées d'immunité de privilège dans l'exercice de leur fonction.

Les membres de ce comité seront habilités à visiter tous les lieux de détention et pourront établir un rapport contenant des observations, des suggestions d'amélioration. Cette convention, qui complète le système de protection instauré par la Convention Européenne, ne crée pas un nouveau mécanisme judiciaire. Ainsi, en son Article II il est expressément prévu:

« Chaque Parti autorise la visite, conformément à la présente Convention, de tout lieu relevant de sa juridiction où des personnes sont privées de liberté par une autorité publique. »

Les informations recueillies par le comité à l'occasion d'une visite, son rapport et ses consultations sont confidentiels.

Ce qui explique peut-être la raison pour laquelle les autorités Turques, à qui nous en avons fait la demande, nous ont indiqué que pour les visites d'établissements pénitentiaires, seul était habilité ce comité...

Toujours est-il qu'en ce qui concerne l'usage systématique de la torture, notamment pendant la pé-

riode de garde à vue, de nombreux témoignages ont pu être recueillis par la Commission.

Par ailleurs, tous les avocats rencontrés, nous ont indiqué qu'il était absolument impossible, d'obtenir qu'en cas de dépôt d'une plainte pour torture, des procédures ou au minimum des enquêtes, soient engagées.

Nous avons pu recueillir des témoignages de torture des mineurs de 11 à 17 ans. Leur avocat nous a indiqué qu'elle n'avait pu, dès qu'elle avait été saisie du dossier, introduire une plainte à l'encontre des auteurs des violences commises sur ces enfants.

Enfin, les médecins que nous avons rencontrés, nous ont confirmé que l'établissement d'un certificat médical faisant état de torture mettait en danger les auteurs des certificats.

Les médecins, bien que fortement regroupés au sein de différents conseils, n'ont jusqu'à ce jour, jamais réussi à jouer un rôle dans le processus de dénonciation des mauvais traitements et tortures commis par les forces de police, militaires ou de sécurité.

Le respect de l'intégrité de la personne humaine sur le plan physique et moral figure donc dans tous les instruments internationaux que la Turquie a ratifiés.

Mais ces instruments sont considérés, semble-t-il par la Turquie, comme le simple «ornement» pour la mise en oeuvre effective et promise par chaque nouveau gouvernement, puis repoussée jusqu'aux prochaines échéances...

Ainsi, au mois de novembre 1991, le Premier Ministre présentant le programme de son gouvernement, après des élections générales tenues en octobre, a indiqué qu'il souhaitait accomplir de nets progrès dans le domaine des Droits de l'Homme. Il déclarait à cette occasion:

« La torture est un crime contre l'humanité (...) il est de notre devoir d'empêcher le recours à cette pratique. »

SUR LE DROIT A UN RECOURS EFFECTIF DEVANT LES JURIDICTIONS NATIONALES COMPETENTES

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme prévoit en son Article VIII:

« Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi ».

La Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales reprend en son Article XIII les mêmes principes:

« Toute personne dont les droits et libertés reconnus devant la présente Convention ont été violés, a droit à l'octroi d'un recours effectif devant une instance régionale, alors même que leur violation aurait été commise par des personnes agissant dans l'exercice de leur fonction officielle ».

Parmi les dizaines de témoignages que nous avons recueillis au cours de notre mission, seul nous a été rapporté un cas, où les autorités judiciaires auraient réellement joué le rôle qui leur est imparti au terme de la convention.

Un juge de Midyat, aurait en effet poursuivi l'auteur de graves violences, à l'encontre de citoyens d'un petit village.

Toutefois, après cette affaire, ce juge a cessé ses fonctions. Il n'a pas été possible pour la Commission de le retrouver et de l'entendre...

SUR LE DROIT A L'INFORMATION

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme prévoit en son Article XIX:

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération frontalière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Ce point est repris dans l'Article X de la Convention Européenne:

« Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorité publique et sans considération de frontière. »

Le présent Article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de ci-

néma ou de télévision à un régime d'autorisation. Depuis moins d'un an, douze journalistes ont été assassinés.

Des journaux tels *Gündem*, et *Yeni Ülke*, supposés être proches du mouvement PKK, font l'objet de mesures répressives allant de la saisie à l'interdiction de publier.

Les locaux sont contrôlés constamment par la police; les journalistes fichés, et menacés de mort.

SUR LE CODE DE CONDUITE POUR LES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES LOIS

L'Article Ier de ce code prévoit «Les responsables de l'application des lois peuvent s'acquitter en tout temps du devoir que leur impose la loi en servant la collectivité et en protégeant toutes les personnes contre les actes illégaux, conformément au haut degré de responsabilité qu'exige leur profession».

L'Article II: «Dans l'accomplissement de leur devoir, les responsables de l'application des lois doivent respecter et protéger la dignité humaine et défendre et protéger les droits fondamentaux de toute personne».

L'Article III: «Les responsables de l'application des lois peuvent recourir à la force seulement lorsque cela est strictement nécessaire et dans la mesure exigée par l'accomplissement de leur fonction;»

L'Article V: «Aucun responsable de l'application des lois ne peut infliger, susciter ou tolérer un acte de torture ou quelque autre peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant, ni ne peut invoquer un ordre de ses supérieurs ou des circonstances exceptionnelles telles qu'un état de guerre ou une menace de guerre, une menace contre la sécurité nationale, la stabilité politique intérieure ou tout autre état d'exception pour justifier la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants».

A l'issue de sa mission, la Commission considère que ce code n'est pas respecté par le gouvernement Turc.

La Turquie a ratifié la Convention Européenne le 18 mai 1954.

Le 25 février 1988 la Turquie a ratifié la Convention Européenne contre la torture et le 2 août 1988, la Convention internationale contre la torture.

L'ampleur des exactions commises, et l'apparition des exécutions extra-judiciaires, ainsi que l'absence totale de sanctions à l'encontre des auteurs de ces violations, conduisent la commission à considérer que les textes internationaux auxquels a adhéré la Turquie sont actuellement «lettre morte».

II - CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA MISSION ET PERSONNES RENCONTREES

II-1. CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée du 17 au 24 septembre 1992 et pour l'essentiel les rencontres avec les victimes de violations des droits de l'homme, journalistes, avocats, parlementaires, témoins, se sont déroulées à Diyarbakir ou à Ankara.

Les autorités Turques ont permis sans entrave aux membres de la mission de rencontrer les témoins; le seul obstacle rencontré par la mission d'enquête qui sera relaté ci-après résidant dans l'impossibilité dans laquelle elle été de se rendre dans la ville de Sirnak.

Toutefois il convient de préciser qu'à compter du 22 septembre 1992, le climat s'était brusquement aggravé en raison de l'assassinat le 20 septembre 1992 de M. Musa Anter, et de l'irritation croissante que suscitait notre présence à Diyarbakir.

C'est pourquoi, la commission d'enquête, les dernières 48 heures, a fait l'objet d'une surveillance rapprochée de policiers en civil qui l'a accompagnée jusqu'à l'aéroport de Diyarbakir.

Ces précautions prises par les services de police a constitué le premier indice de la volonté des autorités locales de limiter la présence de délégations internationales, puisque ultérieurement, une délégation allemande composée de 5 personnes, dont le député du S.P.D M. JIELPKE a été arrêtée à Diyarbakir pendant plusieurs heures et invité vigoureusement à regagner l'Allemagne.

A cette occasion, le 30 septembre 1992, le commandant militaire de Diyarbakir qui avait rendu visite à la délégation en garde à vue a déclaré:

«Vous devez quitter la ville dans les plus brefs délais.

Je n'accepte plus de délégation.

Les délégations dérangent.

De toutes façons, pour rencontrer des personnes, il faut au préalable en faire la demande et obtenir la permission.

De toutes façons, si vous ne quittez pas la ville, tout peut vous arriver.»

II-2 - PERSONNES RENCONTRÉES

La commission d'enquête a rencontré un nombre considérable de témoins victimes de violations des droits de l'homme, provenant de secteurs sociaux professionnels très diversifiés. Des entretiens ont eu lieu également avec des parlementaires, des membres des associations des droits de l'homme, des journalistes, des médecins, des avocats etc., Il doit être rappelé ici que des entretiens ont eu lieu avec:

- Monsieur Mehdi Zana, ancien maire de Diyarbakir
- Monsieur Yavuz Önen, président de la Fondation des Droits de l'Homme
- Monsieur Mahmut Ortakaya, président du Conseil de l'Ordre des Médecins de Diyarbakir
- Monsieur Ünal Erkan, Super-Préfet de la région de Diyarbakir
- Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, au Ministère de l'intérieur à ANKARA le 23 septembre 1992.

Il est à indiquer que compte tenu du climat d'insécurité sinon de terreur dans lequel vivent les populations civiles Kurdes, l'identité de l'ensemble des témoins rencontrés ne sera pas révélée. Il doit être souligné que ces mêmes témoins ont insisté pour que leur identité ne soit pas communiquée aux autorités civiles si, lors de nos entretiens elles nous demandaient, (ce que d'ailleurs elles se sont empressées de faire), la communication de listes des victimes de la violation aux droits de l'homme.

Nous n'avons donc communiqué que la liste des personnes décédées, (cf. Lettre adressée à M. Ünal Erkan, Annexe 1)

I-3 SUR LE CLIMAT DANS LEQUEL S'EST DEROULEE LA MISSION

Trois faits notables doivent être mentionnés.

-Tout d'abord le fait qu'en raison du climat de peur régnant, les victimes ou témoins de violations des

droits de l'homme avaient les plus grandes craintes de rencontrer la commission d'enquête, et d'ailleurs se résolvent de plus en plus difficilement à se faire connaître même auprès de l'Association des Droits de l'Homme locale.

-Deuxièmement, dès lors que chaque jour apportait son lot d'assassinats ou d'exactions, sans aucune espèce de formalisme, nous avions la possibilité de rencontrer des témoins ou victimes de violations aux droits de l'homme qui se présentaient parfois spontanément à nous dans le hall de l'hôtel.

-Troisièmement, la commission ne peut que relever les sentiments de découragement et d'isolement dans lesquels se trouve la population civile Kurde aujourd'hui.

Un exemple, le jeune interprète que nous avons engagé nous demandait chaque fois qu'il nous quittait le soir de l'appeler chez lui pour vérifier qu'il ne lui était rien arrivé.

Il doit être également noté l'extrême diversité des témoignages recueillis provenant de secteurs socio-professionnel des plus variés, qui, tous confondus, vivent dans un climat de terreur.

Il est essentiel de souligner enfin que des pères de famille dont les fils avaient été soit brutalisés par l'armée ou par les commandos spéciaux de la police, soit arrêtés depuis de nombreuses semaines sans qu'aucune nouvelle d'eux ne leur parvienne, sont venus nous faire part de leur désarroi, à l'évidence pour certains d'entre eux, n'ayant pas l'ombre d'un commencement d'engagement ni dans la politique ni même dans la lutte pour le respect des droits de l'homme.

Si ultérieurement, il sera relevé les effets dramatiques causés par la militarisation de la région et par la multiplication des affrontements entre l'armée et le PKK, ainsi que par les exactions commises par le PKK dans certaines régions, la commission entend rappeler que le climat de terreur dans lequel vivent les personnes rencontrées n'a jamais été imputé à l'occasion d'un quelconque témoignage au PKK.

Ceci étant, si une prochaine mission internationale avait la possibilité de se rendre dans des villages aujourd'hui interdits d'accès, elle serait amenée nécessairement à enquêter sur l'état dans lequel se trouve ses habitants, pris sous la double pression du PKK et de l'armée.

III - LE SUD-EST DE LA TURQUIE SOUS UNE CHAPE DE PLOMB

II-1 ENTRAVES A LA LIBERTÉ D'INFORMATION

La commission tient tout d'abord avec gravité à souligner le fait que l'information sur tout ce qui se passe actuellement dans le sud-est de la Turquie, non seulement circule mal à l'intérieur de la Turquie mais circule également mal à l'extérieur.

De multiples moyens sont utilisés pour entraver la liberté d'information :

- l'assassinat de journalistes qui fait sur ce point du sud-est de la Turquie, une des régions du monde où l'exercice de la profession de journaliste s'effectue le plus au péril de la vie.

- Inexistence de menaces, par tous moyens, exercées à l'encontre des journalistes aux fins de les dissuader d'exercer leur métier.

- conséquences dramatiques de cette situation, les candidats au remplacement de ceux qui tombent sous les balles des escadrons de la mort se font de plus en plus rares.

La commission rappelle ici le nom des journalistes et la date de leur assassinat depuis le 1er janvier 1992 (Annexe 2). On ne peut que rappeler également, que lorsque nous quittions après nos entretiens les journalistes de Gündem, certains d'entre eux n'ont pas hésité à nous dire, sans l'ombre d'une complaisance, qu'ils n'étaient pas du tout certains de nous revoir.

Certains des journalistes assassinés de différents hebdomadaires ou quotidiens comme M. Hafiz Hakdemir, exécuté le 11 juin 1992, avaient reçu par Fax, par courrier et par téléphone, des messages annonçant leur prochaine exécution. Ces menaces se précisant d'autant plus, dès lors que lesdits journalistes avaient publié leur reportage stigmatisant les relations entre les commandos civils ou paramilitaires, qu'ils se fassent appeler Hezbollah ou contre guérilla et les services de police.

Ils peuvent d'autant plus se sentir en danger, que pour les journalistes, (dont le nom a été coché sur l'Annexe 2) ils venaient avant leur exécution de publier des enquêtes approfondies sur cette collusion.

Nous avons pu d'ailleurs avoir accès à l'ensemble de leurs dossiers d'enquêtes et pouvons, après enquête, témoigner du sérieux avec lequel les investigations avaient été menées ainsi que de la qualité du nombre des témoins rencontrés par ces journalistes décédés..

Outre l'entrave à la liberté extrêmement grave qu'elle représente, *La commission tient à lancer un cri d'alarme sur les menaces de mort qui pèsent aujourd'hui sur de très nombreux journalistes Kurdes dans le sud-est de la Turquie.*

La commission n'avait pas les moyens ni la vocation de détailler l'ensemble des mécanismes légaux qui aujourd'hui sont utilisés aux fins de saisie de certains de ces journaux, outre les moyens habituels pour organiser leur asphyxie économique. Une mission spécifique sur la liberté d'information dans le sud-est de la Turquie est souhaitable et souhaitée.

Durant sa présence à Diyarbakir, la Commission ne peut que rapporter le fait qu'elle n'a rencontré aucun journaliste, qu'il soit Turc ou correspondant d'un journal étranger. Certains des journalistes rencontrés à ANKARA ont clairement indiqué qu'ils ne souhaitaient pas être transformés en « passoires » (sic), à l'occasion de leur déplacement à Diyarbakir.

Naturellement le climat de terreur dans lequel vivent les populations civiles Kurdes décourage le plus grand nombre de gens de témoigner sur les violations aux droits de l'homme commises, ce qui explique d'ailleurs que l'association des droits de l'homme de Diyarbakir recueille de plus en plus difficilement aujourd'hui des témoignages des villes de la région (Batman, Silvan etc. . .).

Les habitants victimes de nombreuses exactions, répugnent de plus en plus à se déplacer et considèrent, d'après les témoignages recueillis, que le fait de se rendre auprès des associations de Droits de l'Homme, crée un risque supplémentaire pour leur sécurité.

II -2 - PROPAGANDE ET CONTRE-PROPAGANDE

Une bataille d'une très grande intensité sur le terrain de l'information est livrée actuellement, et il faut le regretter avec un certain succès, par le gouvernement Turc sur ce qui se passe exactement dans la région.

Au terme de son enquête, la Commission est en mesure d'affirmer que pouvait être attribuée au PKK la responsabilité de différents assassinats commis à l'encontre des villageois soupçonnés d'être des délateurs; assassinats en général revendiqués, ainsi qu'à l'encontre de certaines cibles civiles, et très récemment à l'encontre d'un juge et d'un procureur de la région de Diyarbakir.

A aucun moment, une des personnes rencontrées, n'a attribué les assassinats commis dans la région au PKK, étant précisé que certains des témoignages recueillis proviennent de la frange la plus modérée de la société civile Kurde.

Par contre, Monsieur Ünal Erkan, Super Préfet de Diyarbakir, lors de l'entretien de deux heures qu'il nous a accordé, nous a fourni les explications suivantes:

La commission tient à relater l'essentiel des propos de Monsieur Erkan, tant ils sont éloquents

QUOTE:

La Commission — *«Comment expliquez-vous la multiplication des exécutions sommaires et assassinats dans la région commis à l'encontre d'enseignants, de journalistes etc»*

M. Ünal ERKAN — *«C'est vrai qu'il y a des victimes du terrorisme. Nous dénonçons aussi ces victimes.»*

La Commission — *«Les organisations les plus sérieuses des droits de l'homme et notre propre Commission ont réuni des preuves au terme desquelles ces victimes ont été tuées par la police, l'armée ou des organisations inconnues et non par le PKK Quelle est votre explication?»*

M. Ünal Erkan — *«Les informations que vous avez sur la région viennent des représentants des terroristes en Europe ou des sympathisants des terroristes. La Turquie ne connaît pas de violations aux Droits de l'Homme, sous la loi du gouvernement. Cette année, jusqu'au mois de septembre, 256 victimes des terroristes ont été recensées... Il y a des groupes terroristes qui tuent les journalistes. Selon nos informations il y a un conflit entre le PKK et le Hezbollah...»*

Question de la Commission sur le cas de M. İzzet Keser, correspondant de Sabah, assassiné le 23 mars 1992 - à Cizre

M. Ünal Erkan — *«Ce journaliste a été tué par le PKK à Cizre. Autour de son building il y avait des forces de sécurité chargées de sa protection, mais ils ne l'ont pas tué...» «Les forces de sécurité ne font pas de victimes, ce n'est pas leur mentalité.»*

La Commission — *«Si nous vous avons bien compris, les organisations internationales et même les plus sérieuses qui dénoncent la multiplication des violations des Droits de l'Homme sont manipulées par le PKK ou ses sympathisants.»*

M. Ünal Erkan — *«C'est tout à fait exact.»*

La Commission — *«Est-ce votre réponse officielle?»*

M. Ünal Erkan — *«Evidemment.»*

Malheureusement la Commission ne peut pas relater l'intégralité de cet entretien qui aurait mérité de l'être. Elle rappelle qu'à la fin de la réunion M. Ünal Erkan a indiqué :

«Si vous avez des allégations sur les victimes, votre organisation ou d'autres, notre porte est ouverte.»

Monsieur Ünal Erkan nous a fait remettre un dossier contenant des fiches relatives à une dizaine d'assassinats, leur examen révèle à priori qu'il s'agit pour certains d'entre eux en tous les cas, d'assassinats commis par le PKK à l'encontre de villageois, il n'est pas contesté que le PKK assassine les villageois réputés délateurs ou « mouchards ».

La Commission rappelle qu'elle s'est contentée de communiquer pour les raisons qui ont été exposées auparavant la liste de personnes décédées (Annexe 1). Par contre, la Commission avait demandé instamment à M. Ünal Erkan de communiquer un dossier révélant l'existence d'une procédure, une seule avait été demandée au terme de laquelle un responsable civil ou militaire aurait été poursuivi en justice et condamné pour des faits de violations des Droits de l'Homme.

En dépit des promesses faites, Monsieur Ünal Erkan, qui avait enregistré positivement notre demande, ne nous a fourni aucun dossier justifiant de l'existence d'une procédure ayant abouti à l'identification et à la condamnation d'un responsable, qu'il soit civil ou militaire, de violations de droits de l'homme.

La Commission (voir chapitre Sirnak.) a pu récol-

ter des preuves révélant l'existence d'une très grave manipulation de l'information commise par le gouvernement Turc à propos des événements de Sirnak.

Les dirigeants les plus modérés, et pour certains d'entre eux tout à fait hostiles au PKK n'ont pas hésité à nous indiquer qu'ils avaient la conviction que l'armée ou certains commandos spéciaux de la police n'hésitaient pas à prendre le prétexte de l'assassinat de certains villageois par le PKK pour ensuite mener des opérations de représailles collectives à l'encontre du village tout entier, parfois même certains commandos spéciaux de la police se déguiseraient en combattants du PKK, pour renforcer le stratagème. C'est également la conviction de la commission, qui a pu rassembler un faisceau d'indices concordants.

Quelques jours avant la rédaction du rapport, un massacre de 40 villageois a été imputé au PKK, information reprise par la presse internationale, en l'espèce, le stratagème aurait été exactement le même. (voir également chapitre Sirnak)

Si le PKK, a montré, qu'il pouvait également user avec habileté de la propagande, force est de reconnaître que l'énigme n'est toujours pas levée à ce jour sur la responsabilité de ces différents massacres de villageois qui constitue un moyen de propagande pour le gouvernement Turc de façon interne et internationale particulièrement efficace.

Il est clair que si le «black-out» continue de s'instaurer dans la région, les pires manipulations de l'information sont à craindre, alors qu'il a été rappelé, que ceux qui essaient d'en assurer la connaissance sont pour la plupart de fait «condamnés à mort».

IV - ACCELERATION DE LA COURBE DES ASSASSINATS COMMIS PAR DES PERSONNES INCONNUES

Toutes les personnes interrogées, quelles que soient leurs opinions politiques et leur origine sociale ou professionnelle, ont toutes été unanimes pour marquer l'extrême inquiétude que provoque la multiplication des exécutions sommaires dans la région qui sont apparues simultanément avec les élections du mois d'octobre 1991.

Ces assassinats, après avoir frappé des militants des

Droits de l'Homme, des journalistes, (12 depuis le 1er janvier 1992), des médecins, par exemple le docteur Emin Ayhan (assassiné le 18 juin 1992), semblent devoir et pouvoir frapper tous les secteurs de la société civile Kurde.

Il doit être souligné qu'aucun secteur social ou professionnel n'est épargné par ces assassinats, tombent sous les balles des escadrons de la mort, de simples particuliers, des villageois, des étudiants, des dirigeants du HEP ou simplement parfois leurs proches ou des membres de leurs familles.

Nous pouvons affirmer qu'il suffit de témoigner de son désaccord avec la politique du gouvernement, a fortiori de manifester son soutien auprès d'une association de droits de l'homme, aux partis kurdes, pour être une victime potentielle des commandos civils ou para-militaires.

L'association des droits de l'homme nous a remis la liste des assassinats commis depuis le 1er janvier 1992 (annexe 3) le jeune animateur de cette association n'avait pas encore eu le temps de rajouter dans son ordinateur le nom de Monsieur Musa Anter.

Ainsi, le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de Diyarbakir, personnalité des plus modérée, invité par la commission d'enquête à donner des précisions sur les cas de torture relevés par les médecins dans la région, nous a demandé instamment de ne pas nous préoccuper de la torture (sic), mais par priorité de ces assassinats.

Celui-ci, et différents médecins rencontrés, ont tous été unanimes pour considérer que pour un médecin le fait de rédiger un certificat médical détaillant les conséquences corporelles des tortures, équivalait automatiquement à des menaces de mort, et à des intimidations de tous ordres.

Il nous a été remis un rapport du Conseil de l'ordre des Médecins relatif aux faits de torture (Annexe 4).

A une question de la Commission sur les procédures qui auraient été engagées à l'encontre des responsables de ces assassinats, posée au Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur à Ankara, ce dernier nous a répondu:

- « Je suis fort embarrassé de ne pouvoir fournir aucune explication à l'opinion publique Turque ainsi qu'à la presse turque et internationale sur ces assassinats.. nous

recherchons toujours à ce jour les auteurs de ces assassinats...» (sic)

On ne peut que noter, la discordance entre les propos du Sous-Secrétaire d'Etat à l'intérieur qui au minimum fait «aveu d'impuissance», et les propos de M. Ünal ERKAN qui s'est empressé d'attribuer la responsabilité de ces exécutions sommaires au PKK. De ce point de vue, M. Ünal ERKAN s'est montré fidèle à des propos tenus par les plus hauts responsables de l'Etat Turc, à savoir la criminalisation et la diabolisation du PKK.

Au terme de son enquête, la Commission a recueilli suffisamment d'éléments sérieux, pour affirmer l'existence de collusion entre les escadrons de la mort qu'ils soient civils ou militaires, responsables de ces assassinats, avec les forces de police ou militaires. Elle a recueilli de très nombreux témoignages, et notamment le témoignage d'habitants d'une ville proche de Diyarbakir, au terme desquels deux membres du Hezbollah qui avaient été arrêtés par des habitants de cette ville après l'exécution d'un militant des droits de l'homme ont été relâchés quelques heures après avoir été remis aux forces de police.

Chacun sait que lorsqu'un régime fait appel à des escadrons de la mort, en «sous-traitant» les assassinats, il espère un peu plus assurer son impunité d'une part et d'autre part a toujours ainsi la possibilité de mettre au compte de ses adversaires politiques ou militaires ces mêmes assassinats.

SUR L'ASSASSINAT DE M. MUSA ANTER

Parmi la liste des personnalités Kurdes connues, en Turquie mais aussi à l'étranger, pour leur modération et leur combat pour une solution pacifique du problème Turque, figuraient dans les tout premiers, le nom de M. Musa Anter.

M. Musa Anter, avait vu nombre de ses ouvrages faire l'objet de véritables «autodafés», et depuis de nombreuses années, s'obstinait à faire entendre sa voix parmi celle des plus modérées pour trouver une solution honorable au conflit latent.

M. Musa Anter, écrivain et journaliste, âgé de 74 ans, s'était ainsi rendu à Diyarbakir pendant la semaine où notre délégation séjournait pour assister, et signer son dernier ouvrage, à l'occasion d'un

festival de la culture dit «Festival des trois Cultures», où il y était Invité d'Honneur, (voir Annexe-Photos des banderoles annonçant sa participation au festival).

A ce titre, la Commission souhaitant mettre à profit le séjour de M. Musa Anter dans la ville de Diyarbakir, envisageait un entretien, notamment pour confronter son point de vue avec celui des autres personnalités rencontrées.

Tragiquement, le 20 septembre 1992, à 11 heures du soir, nous étions informés de façon officieuse, que M. Musa Anter venait d'être assassiné à 8 heures du soir dans un des quartiers de Diyarbakir;

Nous apprenions également que 3 journalistes, Monsieur Huseyin Çiçekçi, Monsieur Ferit Aslan, et Monsieur Zeki Özer, tous trois travaillant pour le journal *Diyarbakir Soz* (Diyarbakir aujourd'hui) avaient disparu mystérieusement, alors qu'ils se rendaient sur les lieux du crime pour y faire leur reportage.

C'est dans ces conditions que nous nous rendions le lendemain matin au siège du journal *Diyarbakir Soz* pour y rencontrer le rédacteur en chef et les journalistes. Celui-ci nous indiquait que ces derniers, blessés légèrement, se trouvaient être actuellement au commissariat de police de la ville pour y faire une déposition.

Nous insistions auprès du rédacteur pour obtenir un entretien avec ces journalistes.

Non sans difficultés, rendez-vous était pris pour le lendemain.

Le 22 septembre 1992, nous nous rendions de nouveau au siège du journal, où nous étions reçus par le directeur de la publication, lequel après nous avoir précisé que ces trois journalistes «lui appartenaient», et que lui en sa qualité de directeur -, répondrait à toutes nos questions, cependant, il s'opposait pour des raisons de sécurité à ce que nous interrogiions ces journalistes.

Devant notre détermination, il finit par accepter que nous rencontrions les trois journalistes, hors de sa présence.

C'est ainsi, que le récit suivant nous a été fourni.

Les trois journalistes entendus étaient encore sous

le choc des événements vécus, apeurés et néanmoins soucieux, courageusement, de restituer la vérité des faits.

Ces trois journalistes aux environs de 7 heures du soir, informés qu'un crime avait été commis dans un quartier pauvre de Diyarbakir, s'y rendaient aussitôt en taxi.

En chemin, ils rencontrèrent une ambulance qui leur indiqua qu'ils s'étaient trompés de route, qu'il n'y avait plus rien à voir et qu'ils devaient rebrousser chemin.

Cependant, les trois journalistes décidèrent de continuer leur enquête et, dans une petite rue, ils croisèrent une Renault blanche, immatriculée à Silvan, dont ils relevèrent le numéro.

De cette voiture, descendirent trois individus, armés «jusqu'aux dents», qui sous la menace de leur arme, montèrent pour deux d'entre eux dans leur taxi.

Ces individus, porteurs de Talkies-walkies, demandèrent alors au conducteur du taxi, sous la menace de leur arme, de suivre la voiture Renault blanche dont ils étaient descendus.

C'est dans ces conditions, et selon le récit des trois journalistes, que sur plus de 70 kilomètres, les deux voitures sont passées sans le moindre problème, par simple avertisseur ou appel Talkie-walkie, les différents barrages de police ou militaires.

A l'intérieur du taxi, pendant ce voyage qui durera plusieurs heures, les trois journalistes vont être agressés physiquement, l'un d'entre eux aura une dent cassée. Ils seront interrogés de façon «musclée» par ces deux individus qui parlent avec un accent Turc de l'Ouest et qui leur posent à plusieurs reprises les mêmes questions:

- «*Qui vous a donné l'information sur le fait qu'un meurtre a été commis ?*»

- «*Quelle police exactement vous a rencardés ?*»

Selon les journalistes, ces individus semblaient attendre des instructions par Talkies-walkies, sur le sort qui allait leur être réservé.

En définitive, après 4 heures passées dans le véhi-

cule, nos trois journalistes vont être relâchés sur le bord de la route, terrorisés, et sommés de ne rien répéter de ce qu'ils ont vécu.

Ils vont nous livrer toutefois leur version des faits.

Selon eux, les individus ont reçu des instructions provenant directement du Gouverneur de la région demandant leur remise en liberté. En effet, le rédacteur en chef de ce journal est un proche du Gouverneur de la région. Par ailleurs, le journal *Diyarbakir Soz*, est connu pour être totalement apolitique, étant simplement un journal de faits divers, et d'annonces locales.

M. Musa Anter au moment de son assassinat était accompagné d'un ami, M. Orhan Miroglu, qui a été grièvement blessé mais qui n'est pas décédé des suites de l'agression.

Ce témoin privilégié, à semble-t-il donné une description précise des trois assassins de M. Musa Anter, peut-être est-ce pour cette raison que les trois journalistes, à plusieurs reprises au cours de leur entretien avec nous, ont tenu à nous préciser de façon insistante, que la description que M. Miroglu avait donnée des trois assassins, ne correspondait pas du tout à celle qu'ils avaient eux-mêmes donnée des trois individus qui les avaient kidnappés... (sic)

Toutefois, il ressort:

1°) Des circonstances de l'enlèvement.

2°) Des questions particulières posées par les ravisseurs aux journalistes;

3°) De la façon dont les barrages nombreux et normalement difficilement franchissables par un véhicule particulier, ont été passés sans encombre par les deux véhicules;

4°) Des circonstances de la libération des journalistes;

5°) De la vérification faite que la plaque minéralogique de la Renault blanche correspond à une voiture de police banalisée de la ville de Silvan,

Que les trois individus qui ont enlevé les journalistes étaient reliés directement aux services de police.

Leur rôle dans l'assassinat de M. Musa Anter est donc au minimum celui de la complicité par aide et assistance aux auteurs de l'assassinat, notamment en facilitant leur fuite.

Le sentiment de la Commission, sur la responsabilité directe de la police dans cet assassinat, se trouve renforcé par les circonstances qui ont suivi le décès de M. Musa Anter.

En effet, la police a décidé d'organiser dans la précipitation, dans les 24 heures qui ont suivi la mort de M. Musa Anter, son enterrement, seules des personnes de son village natal ont semblé pouvoir être présents, aucune certitude quant à l'existence d'une autopsie de peut être apportée.

V - L'IMPUNITE DES RESPONSABLES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EST ABSOLUE

Les autorités civiles rencontrées nous ont confirmé qu'aucune procédure ayant permis l'identification, le jugement des responsables de ces assassinats, n'était toujours intervenue.

Il doit être rappelé, qu'un juge d'instruction de la ville de Midyat avait avec obstination permis l'identification de responsables des villages comme auteurs de différents assassinats. Après avoir mené jusqu'à son terme son instruction, il a fait l'objet de menaces, et semble aujourd'hui de fait en inactivité, ces événements nous ont été confirmés par différents témoignages recueillis à Diyarbakir.

L'impunité des forces de police et militaires se rendant coupables de faits de tortures ou de mauvais traitements est également absolue; aucune plainte à ce jour n'a aboutie et notamment pour les plus récentes, celles relatives à des faits de tortures commis sur des enfants de 11 à 17 ans.

Le témoignage d'une avocate peut être ici relaté:

- «Aucun avocat du Barreau de Diyarbakir n'a réussi à faire aboutir une plainte du chef de torture, ou pour tout autre fait, ces plaintes sont en général classées -sans suite-, voire même il n'y a aucune réponse.»

La Commission a demandé à cette avocate, si l'utilisation de la torture était la même ou si une évolution pouvait être enregistrée:

réponse:

- «La torture c'est pire maintenant, lorsque les familles apprennent que leur proche a été arrêté, elles se réjouissent, car cela signifie qu'elle n'est pas morte...»

Cette avocate avait déposé une plainte du chef de torture à l'encontre de membres du HEP, le Juge d'Instruction n'avait pas daigné donner la moindre suite à cette plainte.

Il doit être noté que pendant notre entretien avec cette avocate, un appel téléphonique l'a informée de ce quelques heures auparavant, un proche des dirigeants du HEP avait été assassiné tôt le matin à Diyarbakir.

D'autres avocats n'ont pas manqué de souligner que lorsqu'ils insistaient eux-mêmes à l'occasion des audiences sur le fait que les aveux avaient été extorqués par les tortures, soit ils risquaient un verdict plus sévère à l'encontre de leur client, soit ils s'exposaient eux-mêmes à des menaces.

Au terme de son enquête, même si cette affirmation relève malheureusement de la litanie, la Commission est en mesure d'affirmer que l'usage de la torture n'a jamais été aussi systématique qu'aujourd'hui dans le sud-est de la Turquie, cet usage systématique est évidemment rendu plus aisé par l'impunité absolue de ceux qui en sont responsables.

La garde-à-vue pouvant durer 30 jours, sans la présence d'un avocat, on imagine aisément qu'une telle durée laisse libre champ à toutes les exactions possibles, étant précisé ici que le projet de loi qui devait être soumis à l'Assemblée Nationale, aux fins de réduire d'une part la durée de la garde-à-vue, et d'autre part d'instaurer la présence d'un avocat, a été renvoyée sine-die par la majorité des parlementaires.

La Commission a pu rencontrer à l'hôpital de Diyarbakir une fillette de 9 ans blessée par balles dans la cour de l'école du village de Kulp, courant août 1992. Cette fillette avait reçue plusieurs balles par mitrailleuse automatique d'un soldat qui, après une arrestation d'une durée de 48 heures, a été muté auprès d'une autre garnison. Ces faits ont pu être confirmés par l'entourage de la fillette, (Annexe 4 - Photo de la fillette sur son lit d'hôpital à Diyarbakir).

La Commission tient à stigmatiser le fait, que l'impunité est favorisée par les dispositions légales en vigueur, notamment celles résultant de la loi anti-terreur du 12 avril 1991 (Annexe. 5.).

Ce texte a fait l'objet de différentes analyses juridiques par différents juristes Turcs et Occidentaux. Une simple lecture de la définition de la terreur, au terme de l'Article 1, suffit à se convaincre, de la liberté dont disposent les forces de police, pour incriminer des faits de complicité avec les terroristes et ce, ne serait-ce que pour des propos tenus par des dirigeants du HEP s'opposant à la politique du gouvernement.

C'est d'ailleurs très précisément l'inculpation de trois dirigeants du HEP, arrêtés à ANKARA quelques mois après notre retour à Paris, et qui au jour de la rédaction du présent rapport, sont toujours détenus.

La combinaison des Articles 1-7 et 8, permet de poursuivre devant les Tribunaux de Sécurité de l'Etat, tout Kurde qui s'oppose à la politique du gouvernement. L'assimilation aux terroristes et par conséquent au PKK est extrêmement aisée.

L'Article - 15 de la loi du 12 avril 1991 (cf. P.5), porte dans son premier et son troisième alinéa, tous les indices de la volonté d'organiser l'impunité légale des responsables des violations des Droits de l'Homme.

La volonté de nier la gravité de la situation dans cette région, ainsi que de nier le fait que la très grande majorité de la société civile Kurde qui se sent réprimée et abandonnée par le gouvernement Turc, a abouti à des comportements singuliers.

En effet, un des membres de la Commission, qui avait avant le départ fait connaître à l'ambassadeur de Turquie auprès du Conseil de l'Europe l'intention de la FIDH d'envoyer une mission au Kurdistan, s'était vu obligé par Monsieur Ünal Erkan - comme préalable à toute discussion - d'inscrire sur la copie du Fax qui lui était présentée et qui était de sa main, qu'il reconnaissait son erreur et par conséquent le fait que le Kurdistan ne correspondait à « aucune réalité juridique, politique ou géographique » (sic).

La loi du 12 avril 1991 est truffée de dispositions contraires à l'état de droit que veut être la Turquie (incriminations pénales aux contours extrême-

ment vagues, absence d'égalité devant la loi, intégration du concept de responsabilité collective etc...)

En tout état de cause cette impunité est absolue d'une part, et d'autre part, elle est relative à l'ensemble des violations des Droits de l'Homme, des plus graves aux moins sérieuses, comme par exemple toutes les menaces de mort dont sont victimes les militants des Droits de l'Homme, les dirigeants du HEP, les personnalités connues.

VI - SIRNAK:

VILLE MARTYRE ET VILLE INTERDITE

IV-1 RAPPEL DES EVENEMENTS ET PRESENTATION DE LA VILLE DE SIRNAK

Sirnak se situe à un emplacement stratégique, puisque adossée au flanc de la montagne du Taurus, elle est située à 45 km de la frontière Irako-syrienne.

Avant les événements du mois d'août dernier, elle était peuplée de 35.000 habitants; et si l'on ajoute les habitants des villages qui l'entourent, le chiffre de 50.000 habitants peut être avancé.

Parmi cet emplacement stratégique, Sirnak est connue pour sa forte concentration militaire; elle est constamment entourée de blindés et de tanks dont les canons sont dirigés vers la ville.

Depuis fort longtemps il est impossible d'y entrer et d'en sortir sans un contrôle strict.

Le 18 août 1992, et pendant 48 heures, cette ville coupée du reste de la Turquie, va être partiellement détruite par des tirs d'obus et de canons.

Dans la déclaration faite la nuit des événements, le ministre de l'intérieur affirme alors que la ville de Sirnak a été attaquée par 1000 à 1500 militants du PKK.

De son côté, M. Ünal Erkan, déclare: « Les militants du PKK ont attaqué avec des armes lourdes, de divers endroits, par groupes et avec un effectif d'un millier d'hommes ».

Ces déclarations officielles, parfois divergentes et même contradictoires, laissent planer toutefois un

doute dans les esprits, d'autant qu'aucun militant du PKK n'est pris ni mort ni vivant dans ces opérations.

De même, aucune des armes, lance-missiles, roquette ou bombes prétendument utilisés par le PKK n'est saisie.

Un délégation composée de députés de la région, accompagnée de journalistes, décide de se rendre à Sirnak pour enquêter sur les événements survenus.

Leur rapport d'observations et d'enquêtes est rendu public à la fin du mois d'août 1992. Il va contribuer, outre l'enquête de différentes journalistes, à ce que la presse turque et internationale mettent en cause la version officielle (Annexe 6 articles du Monde).

Il nous a été permis de rencontrer d'une part l'un des Députés composant cette délégation, d'autre part différents témoins des événements de Sirnak.

Les événements suivants nous ont été relatés :

Le 18 août 1992, des militants du PKK auraient lancé à partir de la montagne des roquettes sur la caserne extérieure à la ville. Quatre soldats auraient été grièvement blessés. Les combattants se seraient immédiatement retirés, sans qu'aucun n'ait pu être arrêté, blessé ou tué.

Compte tenu de l'ampleur des manipulations dont nous avons pu être les témoins au cours de notre enquête, si cette attaque des militants du PKK est probable, il est aussi possible qu'il s'agisse tout simplement d'une provocation et d'une manipulation de l'armée cherchant à justifier une attaque sur la ville.

En effet, à la suite de cet incident, le commandant de la caserne, le Général Mete Sayar, a immédiatement donné l'ordre de bombarder la ville, sans consulter le Gouverneur de la province, Mustafa Malay.

Il est à noter que nonobstant cette prise de position immédiate et dangereuse, puisqu'elle a coûté la vie à de nombreux habitants, M. Mete Sayar a fait l'objet d'une remise de décoration pendant notre séjour, pour ses «Hauts-faits glorieux d'armes...»

Il ressort des témoignages que le Député a recueilli sur place; que les tanks ont d'abord lancé des tirs. Que par la suite les blindés sont entrés dans les rues

de la ville en tirant sur les habitations et les magasins. Les soldats auraient pillé et brûlé les magasins.

Il n'y aurait aucune contre-attaque, ni de la part du PKK, ni de la part de la population.

La version officielle relatant les événements sous l'angle d'une attaque massive PKK, ne résiste pas à l'examen. En effet, les délégations qui se sont succédées à Sirnak aux mois d'août et de septembre, ainsi que les journalistes étrangers, ont tous pu constater que la Préfecture n'avait pas été touchée, qu'en revanche tous les magasins du centre-ville étaient incendiés, souvent détruits et se trouvant dans un état inutilisable.

Les dégâts importants et les destructions massives ont touché principalement les bâtiments appartenant au domaine privé ou loués aux Services Publics, alors que les bâtiments du Domaine Public n'ont pratiquement subi aucun dégât.

Par ailleurs, tous les témoignages recueillis sur place, confirment que la majorité des membres de sécurité, soldats, policiers, sous-officiers et officiers ont participé à cette vaste opération de représailles à l'encontre de la ville de Sirnak;

IV-2 VILLE INTERDITE

Lors de notre entretien avec Monsieur Ünal Erkan, ce dernier nous avait donné son autorisation formelle de nous rendre à Sirnak, qui plus est, il avait pris soin quelques jours après de nous confirmer l'heure du rendez-vous pris à notre demande avec le gouverneur de Sirnak.

C'est dans ces conditions que la commission d'enquête a essayé de se rendre le 22 septembre 1992 à Sirnak.

Il convient de préciser qu'aucun militant des associations des droits de l'homme ou des parlementaires n'a souhaité nous accompagner compte tenu du danger pour leur vie que représentait selon eux un tel déplacement. En dépit de l'autorisation consentie par Monsieur Ünal Erkan, les services de police en uniforme, ultérieurement assistés dans leurs démarches par un groupe de policiers en civil surarmés et menaçants, à l'entrée de la ville de Cizre (proche de Sirnak) nous ont demandé de rebrousser chemin, et ce après que des vérifications aient été faites, à notre demande, auprès de Monsieur

A notre retour à l'hôtel la réception nous a indiqué que le bureau du gouverneur avait appelé dans l'après-midi et à cette occasion, l'avait informé de ce que notre retour dans la journée était certain.

Nous avons adressé à Monsieur Ünal Erkan une télécopie pour lui demander en vain des explications (Annexe 6).

VI - 3 SIRNAK : VILLE MARTYRE

Par conséquent, interdiction nous a été faite de nous rendre à Sirnak, et il convient de rappeler qu'aucun journaliste n'a pu se rendre dans cette ville depuis le 2 septembre 1992.

La ville est aujourd'hui une vile martyre, comme il a été rappelé ci-dessus.

Le parlementaire rencontré de source hospitalière a estimé à 36 le nombre des victimes des soldats, ce dernier devant être largement supérieur compte tenu du fait que les familles ont immédiatement enterré ceux de leurs proches qui avaient été tués par des militaires et ce en raison de l'extrême chaleur.

Il a été interdit aux parlementaires de Sirnak de se rendre dans certaines parties de la ville, totalement contrôlées par l'armée, ainsi que dans les villages aux alentours, qui au vu des témoignages recueillis ont été pour certains totalement bombardés par hélicoptères, des familles entières ayant péri carbonisées.

Il doit être rappelé, alors que la grande majorité de la population civile avait fui Sirnak, qu'au sixième jour, en dépit du fait que les parlementaires avaient persuadé la population de retourner chez eux, c'est à ce moment là que les forces militaires ont à nouveau attaqué les bâtiments privés, provoquant un nouvel exode de la population.

Chacun est unanime pour considérer que compte tenu des moyens mis en oeuvre par l'armée le nombre des victimes aurait pu être considérable si la population civile ne s'était pas cachée dans les caves et soubassements des maisons.

Nous avons pu visionner une cassette vidéo tournée pendant la visite des parlementaires qui confirme l'état de destruction des bâtiments privés de la ville, la terreur dans laquelle vit la population qui y réside encore, ainsi que de l'importance de l'exode.

L'existence d'un scénario prémédité est largement présumée, surtout si l'on rappelle les déclarations de Monsieur Özal, Président de la république, lors d'un discours prononcé à Uludere, région de Sirnak, début septembre 1992, qui à cette occasion a incité les habitants de Sirnak à quitter la région « pauvre et inhospitalière » (sic) pour émigrer vers l'ouest du pays, présentant cet exode comme une « éventuelle solution au problème de la région ».

Dans ce même discours Monsieur Özal a cité le chiffre de 500 000 personnes.

VI -4 KULP: MEME SCENARIO QU'A SIRNAK

A l'heure de la rédaction du présent rapport, la Commission apprend que la ville Kurde de KULP, a été incendiée, dans le même temps l'agence de presse turque reprise en partie par la presse internationale faisait état de dizaine de villageois tués par le PKK à la suite d'une attaque de cette ville.

Le 4 octobre, à la suite d'une embuscade du PKK contre des gendarmes Turcs, cette petite ville de 10.000 habitants a été, tout comme Sirnak, l'objet de représailles par l'armée.

L'envoyé spécial du journal *Libération*, M. Jean Pierre Perrin indique dans un article paru le 13 octobre 1992 dans *Libération* :

QUOTE :

- « La version officielle des événements a le mérite d'être simple. Selon un Colonel qui a requis l'anonymat, un commando du PKK, fort d'une cinquantaine de membres s'est battu jusqu'à la nuit, tirant depuis les maisons du centre-ville. Aussi, face à l'obscurité, L'armée a dû user de balles traçantes, et ce sont elles qui ont provoqué des incendies.

C'est aussi le PKK, ajoute-t-il, qui a chassé les habitants de la ville, en leur faisant croire qu'il allait revenir l'attaquer... Si l'embuscade tendue par le PKK aux gendarmes et, antérieurement l'assassinat des deux magistrats sont établis, la version officielle relatant le martyr de KULP ne résiste pas un quart de seconde à l'examen. La quarantaine de boutiques, qui ont totalement brûlé, sont toutes situées au centre de la cité, soit à quelques mètres de la Sous-Pré-

fecture. Or, comme en témoigne sa façade, le bâtiment n'a pas reçu le moindre projectile.»

Ce journaliste a pu effectuer un reportage, sur le vif, du fait de sa présence dans la région.

Les témoignages que ce journaliste a pu recueillir à Kulp, sont semblables aux innombrables témoignages que la Commission a pu entendre sur les événements de Sirnak.

A ces témoins divers: villageois, commerçants, fonctionnaires, relatant tous avec un luxe de détails, la destruction massive de leur village ou de leur ville par l'armée, et des forces de police, le gouvernement continue d'opposer toujours une même version officielle, attribuant au PKK la responsabilité des massacres.

Sirnak est en quelque sorte exemplaire, de ce que d'autres villes ou villages endurent actuellement.

Le problème réside, et il faut le répéter, dans l'extraordinaire habileté du gouvernement et/ou des forces militaires à déformer et manipuler l'information.

CONCLUSIONS

Si le gouvernement Turc voulait ruiner toute chance de négociation susceptible d'aboutir à une solution politique au conflit, il ne pourrait pas s'y prendre autrement.

Nous sommes tout à fait fondés à considérer que les très graves violations de Droit de l'Homme commises actuellement dans le sud-est de la Turquie, ne sont que les conséquences au minimum d'une absence de volonté politique de résoudre pacifiquement le conflit, au pire d'une volonté délibérée d'anéantir tout processus possible de discussion et de négociation.

D'ailleurs, il faut indiquer qu'à aucun moment le gouvernement Turc n'a, de façon officielle et solennelle, tendu la main pour amorcer un quelconque processus de négociation.

Plus encore, le maintien de l'état d'exception, le fait que le Président de la République envisage l'établissement de la loi martiale, l'application systématique de la loi du 12 avril 1991, le maintien de la suspension de la Convention Européenne des Droits de l'Homme pour les 10 provinces Kurdes par

le gouvernement de Turquie, confirment que tout est entrepris pour que le sud-est de la Turquie soit une région où l'état de droit serait mis entre parenthèse.

S'il ne fait aucun doute que le PKK est responsable de assassinats et d'exactions inacceptables, on ne peut oublier par ailleurs qu'en octobre 1991, Monsieur Abdullah Öcalan, Leader du PKK, a lancé un appel au nouveau gouvernement Turc pour l'ouverture au dialogue et annoncer la suspension des actions de guérilla.

On ne peut oublier également que le PKK a, au moins à une reprise, proclamé la possibilité d'une amnistie pour les gardiens de villages, et en décembre 1991.

Par contre, tout est entrepris pour créer une situation de totale bi-polarisation du conflit entre le PKK et l'armée d'une part, et d'autre part pour criminaliser et «diaboliser» le PKK que le gouvernement Turc s'efforce de présenter auprès de l'opinion publique internationale comme une organisation cousine du sentier lumineux.

Les derniers événements confortent cette conviction d'une volonté d'anéantissement de toute possibilité de négociation politique.

En effet, chacun sait qu'est instruit actuellement devant la Cour Constitutionnelle d'Ankara par le Procureur de l'Etat Turc, un procès à l'encontre du HEP (Parti du Travail du Peuple).

Chacun sait également que si la Cour Constitutionnelle déclare illégale le HEP, cela signifiera automatiquement la levée de l'immunité parlementaire dont bénéficient encore aujourd'hui les Députés du HEP.

Enfin, on doit rappeler :

- que le projet de modification de la loi sur la garde à vue a été reporté,

- que le projet de suppression de l'article 15 de la loi du 12 avril 1991 qui organise à lui seul une véritable impunité légale, a été reporté,

- que le projet de création de Cour d'Appel qui devait servir d'intermédiaire entre les Tribunaux locaux et la Cour de Cassation, a été reporté,

- que les décrets-lois adoptés en avril 1990 (décrets-

lois n° 424 et 425) entrés en vigueur en décembre 1991, sont toujours valables en dépit de l'intervention de différents parlementaires aux fins de les voir abroger.

Rappelons que ces décrets-lois permettent aux Gouverneurs des provinces Kurdes de déporter toute personne ou tout village, et de muter tout fonctionnaire jugé suspect.

Ce décret-loi empêche également tout recours en justice contre les fonctionnaires de l'Etat (Gouverneurs, Procureurs, militaires, etc...).

On comprend, ce rappel étant fait, que la population civile Kurde, quelles que soient ses opinions politiques, soit dans un état de découragement absolu.

Par conséquent, la commission ne peut qu'appeler l'opinion publique et les institutions internationales à entreprendre toute démarche possible aux fins de :

- a)- convaincre le gouvernement Turc de restaurer l'état de droit dans le sud-est de la Turquie,
- b)- convaincre le gouvernement Turc de respecter ses obligations internationales dans le sud-est de la Turquie,
- c)- convaincre le gouvernement Turc d'entreprendre des négociations permettant une solution politique et pacifique au conflit,
- d)- à tout le moins convaincre le gouvernement Turc de prendre les mesures nécessaires aux fins de restaurer l'autorité et la confiance dans l'Etat aujourd'hui totalement érodées dans le sud-est de la Turquie,
- e)- convaincre le gouvernement Turc de prendre toute mesure nécessaire aux fins d'assurer la sécurité des personnes menacées, et par conséquent aux fins, au premier chef, de respecter le droit à la vie, première obligation nationale et internationale de l'Etat Turc.

Ces derniers, lorsque nous les avons rencontrés, n'hésitent pas à considérer que dans ces conditions ils seraient susceptibles d'être arrêtés, voire exécutés par les escadrons de la mort dans des délais extrêmement brefs.

Si aucun parlementaire du HEP n'a pour l'instant été exécuté, il faut bien dire qu'ils sont bien les seuls à avoir été «épargnés», puisque les dirigeants du HEP sont des cibles habituelles des commandos civils et para-militaires.

Monsieur Mehdi Zana, ex-maire de Diyarbakir, personnalité modérée, mari de Leyla Zana, Député de Diyarbakir à l'Assemblée, libéré le 4 juin 1992 après 15 ans de détention, n'hésite pas à considérer que les événements actuels constituent de puissants indices d'un génocide larvé.

Si l'expression de génocide doit être employée avec prudence, force est de reconnaître que :

- l'exécution systématique des militants et démocrates Kurdes,
- le massacre de villageois,
- la volonté affichée de provoquer un découragement pouvant conduire à l'exode massif de population,
- l'absence de tout investissement,
- la fermeture des écoles et établissements publics,
- la destruction de nombreuses forêts et habitations par des bombardements systématiques, démontrent à tout le moins la volonté du gouvernement Turc :
- soit de provoquer une radicalisation du conflit, radicalisation en cours puisque des familles entières n'hésitent plus à rejoindre les rangs du PKK, et Monsieur Mehdi Zana lui même admet que s'il est hostile au PKK, il comprend fort bien que pour partie la jeunesse Kurde ne voit pas d'autre issue, compte tenu de la gravité de la répression, que de rejoindre le PKK,
- soit de détruire toute espérance de solution politique, tout en, véritable politique d'apprenti sorcier, risquant d'entretenir ce qui déjà émerge; un fort sentiment anti Kurde au sein de la population Turque.

A cette radicalisation du conflit qui sert objectivement les intérêts du gouvernement, se rajoute la volonté de provoquer un exode massif des populations vers le sud-ouest ou l'Est de la Turquie.

On ne se trompe pas par ailleurs en affirmant que le

gouvernement Turc viole gravement ses obligations internationales dans le sud-est de la Turquie.

Il est difficile de trouver une disposition des différentes conventions internationales signées par la Turquie, qui soit respectée dans cette région.

On ne peut également qu'insister sur la nécessité d'envoyer dans les plus brefs délais de nouvelles commissions internationales composées notamment de parlementaires aux fins d'enquêter sur les différents massacres de villageois opérés ces der-

nières semaines et aux fins autant que faire ce peut de se rendre dans les régions aujourd'hui interdites de accès, régions théâtres de véritables bains de sang.

On doit rappeler que les associations de Droits de l'Homme se sont faites l'écho de la découverte dans différentes régions du sud-est de la Turquie, de fosses communes, et notamment à Sirmak où une centaine de cadavres auraient été identifiés.

Il y a urgence.

26 octobre 1992



amnesty international news release

AI Index: EUR 44/109/92

INTERNATIONAL SECRETARIAT
1 Easton Street London WC1X 8DJ
United Kingdom

Distr:SC/PC

INTERNATIONAL EMBARGO:

0001 hrs gmt Wednesday 11 November 1992

TURQUIE Des murs de verre

La Turquie est depuis longtemps en butte aux critiques de la communauté internationale en raison de la situation des droits de l'homme dans le pays et, notamment, du recours à la torture pendant la garde à vue. Depuis 1983, date du retour des civils au pouvoir, les gouvernements successifs du Parti de la mère patrie (ANAP) se sont abstenus de prendre les mesures législatives et pratiques prévues par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et recommandées par Amnesty International de même que par l'Association turque pour la défense des droits de l'homme (organisme indépendant). Les autorités ont parfois répondu en niant que la torture était systématique et répandue. Le quotidien *Cumhuriyet* (La République) a par exemple rapporté, le 27 août 1991, les propos suivants de Sakir Seker, alors ministre de la Justice : « *Il n'y a pas de place pour la torture dans le système juridique et politique de la Turquie [...] Il peut arriver que certains transgressent les limites de la loi [...] mais nous devons considérer cela comme des incidents isolés.* » Le gouvernement a également affirmé que les critiques étaient déloyales. Un communiqué officiel du 23 janvier 1989 a qualifié les accusations d'Amnesty International de « *diffamatoires* » et l'ambassadeur de Turquie auprès des Nations unies à Genève a déclaré le 14 août 1991 : « *Amnesty International agit en fonction de motivations politiques hostiles à la Turquie. Par conséquent, ses communiqués ne sont pas dignes de foi.* » Les autorités turques ont enfin promis que des réformes radicales étaient imminentes. Suat Bilge, ministre de la Justice, a notamment déclaré le 10 novembre 1991 : « *La Turquie sera au premier rang des pays qui n'ont pas de problèmes de droits de l'homme [...] Elle est sur le point de devenir un champion incontesté en matière de droits fondamentaux et les autres pays resteront loin derrière elle.* »

Les autorités tentent depuis des années de donner l'impression dans leurs déclarations publiques que des mesures concrètes sont en cours d'élaboration et qu'elles vont prochainement être appliquées. En mars 1991, dans une réponse écrite à des questions formulées par des membres du Comité parlementaire mixte CEE-Turquie du Parlement européen, les représentants turcs ont réagi aux critiques sur la durée de la garde à vue en faisant référence à une loi qui contenait certaines mesures positives, mais qui se trouvait à l'état de projet depuis dix-huit mois. Cette loi n'a jamais été promulguée.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175/92 - ÉFAI -

Repères

La Turquie, qui comptait en 1990 plus de 56,5 millions d'habitants, est une république depuis 1923. Des interventions militaires ont eu lieu en 1960, 1971 et 1980. À l'issue du coup d'État de 1980, la loi martiale a été imposée dans les 67 provinces du pays. En novembre 1982, une nouvelle Constitution a été approuvée par référendum et le général Kenan Eyren, qui était à la tête du Conseil national de sécurité, a été élu président pour un mandat de sept ans. Turgut Özal, dirigeant du Parti de la mère patrie (ANAP) et ancien premier ministre, lui a succédé à la présidence en 1989.

L'ANAP a gouverné le pays de 1983, date à laquelle les militaires ont remis le pouvoir aux civils, jusqu'en 1991. Ce parti a alors été remplacé, à l'issue d'élections, par une coalition regroupant le *Dogrü Yol Partisi* (DYP, Parti de la juste voie) et le *Sosyal Demokrat Halkçi Partisi* (SHP, Parti populiste social-démocrate).

À la suite du coup d'État de 1980, Amnesty International a fait campagne des années durant en faveur de la libération des prisonniers d'opinion et de l'abrogation des articles du Code pénal turc en vertu desquels ces prisonniers avaient été condamnés pour avoir exprimé leurs opinions sans user de violence. Les articles mis en cause ont été abrogés en 1991 et les prisonniers d'opinion qui étaient encore incarcérés ont été élargis. L'Organisation se penche depuis lors sur le sort d'un petit nombre de prisonniers d'opinion détenus aux termes d'autres articles du Code pénal turc.

La peine de mort est maintenue en Turquie, mais aucune exécution n'a eu lieu depuis 1984. À la connaissance d'Amnesty International, aucun prisonnier n'est actuellement sous le coup d'une condamnation à la peine capitale.

Les violences politiques perpétrées par un certain nombre d'organisations armées constituent un problème grave en Turquie. Le groupe de guérilla urbaine *Devrimci Sol* (Gauche révolutionnaire) a mené de nombreuses attaques, notamment à Istanbul et à Ankara, contre des policiers, des militaires de haut rang et des procureurs. Les forces de sécurité sont engagées dans un conflit qui les oppose aux guérilleros kurdes depuis août 1984, date à laquelle le *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan) a déclenché la lutte armée dans le sud-est du pays. Les combats incessants qui se déroulent dans cette région, où vivent la plupart des quelque 10 millions de membres de la minorité kurde, ont fait plus de 4 000 victimes dans les deux camps en armes ainsi que parmi la population civile. L'état d'urgence est en vigueur dans 10 provinces du sud-est de la Turquie.

Sources

Le présent rapport résume les sujets de préoccupation les plus pressants d'Amnesty International en Turquie. Un certain nombre de cas représentatifs à bien des égards du grand nombre de témoignages qui parviennent à l'Organisation y sont exposés. Le rapport est fondé sur des entretiens avec des victimes ou leurs proches, sur des articles de presse, ainsi que sur des témoignages écrits émanant de particuliers, d'avocats et d'organisations de défense des droits de l'homme œuvrant en Turquie.

Partis cités

ANAP	ANAP	Parti de la mère patrie
DYP	<i>Dogrü Yol Partisi</i>	Parti de la juste voie
Dev-Sol	<i>Devrimci Sol</i>	Gauche révolutionnaire
HEP	<i>Halkin Emek Partisi</i>	Parti populaire du travail
PKK	<i>Partiya Karkeren Kurdistan</i>	Parti des travailleurs du Kurdistan
SHP	<i>Sosyal Demokrat Halkçi Partisi</i>	Parti populiste social-démocrate
TIKB	TIKB	Union des communistes révolutionnaires de Turquie

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175/92 - ÉFAI -

Les autorités ont par ailleurs donné une image erronée de la situation qui règne dans le pays. C'est ainsi qu'en 1990, lors de l'examen par le Comité des Nations unies contre la torture du premier rapport de la Turquie présenté aux termes des dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (ratifiée par la Turquie en août 1988), puis dans une lettre datée du 16 août 1991 et adressée à la Sous-commission des Nations unies de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, les représentants de la Turquie ont fait référence à la législation et aux circulaires gouvernementales qui reconnaissent aux personnes placées en garde à vue le droit de consulter un avocat, comme si ce droit était véritablement respecté dans la pratique. Le Code turc de procédure pénale prévoit que les détenus peuvent consulter un avocat pendant leur garde à vue, mais il est patent, ainsi que le démontrent de très nombreuses preuves écrites et le témoignage d'avocats, que ce droit est bafoué quotidiennement par les procureurs et la police.

Deux initiatives ayant fait l'objet d'une large publicité, à savoir la création d'une Commission parlementaire des droits de l'homme et la désignation par le nouveau gouvernement d'un ministre chargé des droits de l'homme, se sont révélées très décevantes quant à leur impact. La commission parlementaire a été paralysée en 1992 par des dissensions partisans et empêchée de se rendre dans les postes de police et les prisons. Quant au ministre chargé des droits de l'homme, il est généralement perçu comme faisant l'apologie du gouvernement et des démarches ont été entreprises en vue de l'exclure de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme.

La question des droits fondamentaux, et plus particulièrement de la protection contre la torture, a pesé sur les élections générales d'octobre 1991. Le Parti de la juste voie (DYP), qui a ensuite formé un gouvernement de coalition avec le Parti populiste social-démocrate (SHP), n'a pas lésiné sur les moyens pour donner des gages de son intention de mettre un terme à la torture.

Bien que le programme du gouvernement de coalition rendu public en novembre n'ait pas abordé la recrudescence alarmante des exécutions extrajudiciaires présumées signalées en 1991, le nouveau gouvernement, plus sincère que ceux qui l'avaient précédé, a reconnu que la torture était un problème grave. Le premier ministre Süleyman Demirel a notamment déclaré le 25 novembre 1991 : « *La torture a été utilisée en Turquie. Tout le monde doit savoir que nous sommes opposés à cette pratique qui déshonore l'humanité.* » Les autorités ont promis que « *la durée de la garde à vue serait réduite et qu'il n'y aurait plus ni torture ni plaintes pour torture* ». Ces promesses ont suscité un bref moment d'optimisme tant en Turquie qu'à l'étranger ; toutefois ce sentiment s'est rapidement transformé en désillusion lorsque des cas d'exécutions extrajudiciaires, de torture et de morts en garde à vue ont continué à être signalés. Les observateurs sont tout à fait conscients que les réformes législatives prennent du temps, mais il convient de souligner que le gouvernement s'est abstenu de prendre des mesures concrètes plus urgentes, comme l'application de la loi existante qui autorise les avocats à assister aux interrogatoires, et d'ordonner sans délai l'ouverture d'enquêtes publiques sur les homicides commis dans le sud-est du pays.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

Le débat sur la réforme concernant la garde à vue

Amnesty International a déclaré à maintes reprises que la prolongation de la garde à vue en Turquie – pendant laquelle les détenus sont habituellement gardés au secret, sans pouvoir entrer en contact avec un avocat, un médecin ou leurs proches et en dehors de tout contrôle juridictionnel – favorise la torture. La limite légale de la garde à vue est de trente jours dans les 10 provinces placées sous état d'urgence et de quinze jours dans le reste du pays. En avril 1992, le Parlement a adopté un projet de réformes contenant des dispositions relatives à la garde à vue. Toutefois, le président l'a bloqué, au motif, semble-t-il, que ces mesures avaient suscité une « *inquiétude profonde* » au sein du Conseil national de sécurité. Cet organisme, qui regroupe certains ministres d'État et les chefs des forces armées et de sécurité, dispose du pouvoir constitutionnel d'émettre des avis sur les projets de loi.

Le texte du projet disposait que les personnes placées en garde à vue avaient le droit de désigner un avocat et de le consulter pendant les interrogatoires. Cela ne faisait que réitérer un droit qui, tout en étant déjà reconnu aux détenus par l'article 136 du Code turc de procédure pénale, n'est presque jamais respecté, comme en témoignent de nombreux rapports d'Amnesty International sur la Turquie. L'expérience a clairement montré qu'en Turquie le droit théorique de consulter un avocat, même s'il est réaffirmé dans une nouvelle loi, ne protège pas les détenus contre le maintien au secret et la torture. Il faudrait que des mesures soient prises pour que ce droit soit mis en application, notamment un mécanisme par lequel les avocats pourraient immédiatement en appeler au tribunal si la police refuse de les laisser entrer en contact avec leurs clients.

La partie la plus importante du projet de loi visait à réduire de moitié la durée maximale de la garde à vue avant la présentation du suspect à un magistrat, ce dernier étant habilité à ordonner sa remise en liberté ou à le placer en détention préventive en attendant le procès. Le gouvernement turc a largement fait savoir qu'il envisageait de ramener la durée maximale de la garde à vue à huit jours, tout en se gardant bien de préciser qu'aux termes de la législation existante cette période serait portée à seize jours dans les 10 provinces du Sud-Est placées sous état d'urgence. Quoi qu'il en soit, une durée de huit jours représente déjà une violation du principe de droit international qui prévoit que toute personne arrêtée doit comparaître « *promptement* » devant un juge. Un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (affaire *Brogan et alii* 10/1987/133/184-187 du 29 novembre 1988) a considéré que, même dans un contexte de terrorisme pouvant justifier une prolongation de la période de garde à vue, une rétention de quatre jours et six heures sans présentation à un juge contrevenait aux dispositions de l'article 5-3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales en matière de « *promptitude* ». Cette convention a été ratifiée par la Turquie, qui est donc tenue d'en respecter les dispositions. La garde à vue étant la période pendant laquelle le risque de torture est le plus grand et les détenus étant théoriquement autorisés à consulter librement un avocat en Turquie, Amnesty International prie le gouvernement d'amender la loi afin que dans toutes les régions du pays toutes les personnes placées en garde à vue comparaissent devant un tribunal dans les vingt-quatre heures suivant leur interpellation et qu'elles ne puissent ensuite être maintenues en détention que sous le contrôle d'une autorité judiciaire.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175/92 - ÉFAI -

Le projet aurait automatiquement eu force de loi s'il avait été renvoyé au président sans modifications. Cependant, au cours d'un débat ultérieur, des députés du DYP ont émis des objections pour des motifs de sécurité, affirmant que les réformes allaient compliquer les opérations policières contre les groupes armés d'opposition. Ces réserves ont débouché sur un "compromis" : le projet de loi a été amendé par l'introduction d'une clause prévoyant que ses dispositions ne s'appliqueraient pas pendant une durée de deux ans aux détenus soupçonnés de délits politiques – c'est-à-dire à ceux qui risquent le plus d'être torturés. Amnesty International est tout à fait consciente que les gouvernements doivent réagir face à la violence politique, mais elle estime que les troubles politiques, les soulèvements violents ou les exactions perpétrées par des groupes armés d'opposition ne peuvent en aucun cas justifier des violations des droits fondamentaux de la part des gouvernements.

Suite à une résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui déplorait la situation des droits de l'homme en Turquie, un certain nombre de représentants turcs ont prétendu que la législation portant sur les réformes avait été promulguée. L'un d'entre eux a déclaré dans une annexe au rapport du Conseil de l'Europe sur lequel était basée la résolution : « *L'ensemble de réformes a été promulgué.* » Hikmet Cetin, le ministre turc des Affaires étrangères, a affirmé le 1^{er} juillet que le gouvernement « *avait pris des mesures radicales et des initiatives dans le domaine des droits de l'homme* » et que par conséquent la résolution du Conseil de l'Europe était « *erronée, inopportune, injuste et fautive* ». Les réformes se trouvaient toujours à l'état de projet à la mi-août ; le Parlement turc avait toutefois été convoqué en session extraordinaire le 25 août pour adopter la loi, éventuellement dans sa forme édulcorée.

Dans un texte publié en juin 1992 et intitulé *Les droits de l'homme en Turquie – exposé des améliorations*, le nouveau gouvernement a fait écho à ceux qui l'avaient précédé en indiquant que la Turquie était partie aux principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et qu'elle était notamment le premier pays membre du Conseil de l'Europe à avoir ratifié la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La ratification d'un traité international doit toutefois être suivie de l'adoption de mesures concrètes pour en respecter les dispositions. L'article 2 de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dispose : « *Tout État partie prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout territoire sous sa juridiction.* » Or, comme nous l'avons indiqué plus haut, la Turquie s'est manifestement abstenue de prendre de telles mesures. Par ailleurs, au moins huit cas de mort en garde à vue, apparemment des suites de torture, sont survenus dans les neuf mois qui ont suivi l'accession au pouvoir du nouveau gouvernement. Quatre de ces cas ont été recensés en l'espace de moins de trois semaines au mois d'avril 1992.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

La torture et les morts en garde à vue n'ont pas cessé

□ Le premier des quatre cas de mort en garde à vue mentionnés plus haut s'est produit le 11 avril, date à laquelle Tahir Seyhan, dirigeant du Parti populaire du travail (HEP) à Dargeçit, province de Mardin, est décédé après quatre jours d'interrogatoire. Le rapport d'autopsie a attribué sa mort à un traumatisme cérébral. Un de ses proches a affirmé que l'officier qui commandait les soldats venus arrêter Tahir Seyhan aurait dit à ce dernier : « *Tu es un homme mort à présent.* » Voici ce qu'aurait déclaré un employé de l'hôpital dans lequel la victime est décédée : « *C'est inhumain. Il a été atrocement torturé. Son corps était entièrement déchiqueté.* »

□ Le 18 avril, Miktat Kutlu, employé de banque, est mort des suites d'une hémorragie cérébrale après avoir été interrogé au siège de la police de Bismil.

□ Kadir Kurt a été interpellé dans la matinée du 19 avril dans le village de Birik, district de Bismil, non loin de Diyarbakir, puis emmené pour interrogatoire au quartier général de la gendarmerie, où il est mort le soir même. Son frère Davut, qui aurait également été torturé, aurait déclaré : « *Ils ont torturé mon frère en ma présence en lui introduisant une matraque dans l'anus. Ils m'ont également torturé, me brisant les os d'une main et plusieurs côtes.* » Kadir Kurt est mort des suites d'une hémorragie interne résultant de la pression exercée sur ses poumons par l'os brisé du sternum.

□ Le quatrième cas signalé est celui d'Agit Salman, un chauffeur de taxi arrêté le 27 avril qui est mort deux jours plus tard au siège de la police d'Adana, où il avait été emmené pour interrogatoire. Selon le rapport d'autopsie, cet homme est décédé d'une crise cardiaque. On constate cependant sur les photographies du corps la présence de blessures indiquant qu'il a été battu. Bediye Salman, l'épouse d'Agit Salman, a affirmé que celui-ci était en bonne santé avant son arrestation ; elle a porté plainte auprès du procureur local pour réclamer une nouvelle autopsie.

Le flot de plaintes pour torture parvenues à Amnesty International ne s'est pas tari depuis la formation du nouveau gouvernement. L'Association turque pour la défense des droits de l'homme (organisme indépendant) a fait état de 179 plaintes, émanant tant de détenus politiques que de suspects de droit commun, pour les six premiers mois de 1992. L'Institut de médecine légale (organisme officiel) a confirmé dans 53 de ces cas l'existence de lésions corroborant les accusations de torture. Citons parmi les méthodes fréquemment décrites par les victimes, au nombre desquelles figurent des femmes et des enfants, les passages à tabac, la *falaka* (coups assenés sur la plante des pieds), les décharges électriques, la suspension par les bras attachés à un poteau, l'aspersion d'eau glacée, la suspension par les poignets attachés dans le dos, le viol et les sévices sexuels (notamment la torsion et l'écrasement des testicules, l'introduction d'une matraque dans l'anus ou d'objets dans le vagin).

Peu de victimes réussissent à faire traduire en justice leurs tortionnaires. Les procureurs n'ouvrent habituellement une procédure qu'au vu d'un certificat médical faisant état d'une incapacité de travail d'au moins cinq jours. Or il est souvent impossible d'obtenir un tel document, car beaucoup de méthodes de torture utilisées laissent peu de traces ou n'entraînent que des lésions superficielles qui disparaissent fréquemment pendant la garde à vue prolongée. Par ailleurs, les certificats médicaux fallacieux sont une pratique très répandue. Ce problème est exposé en détail dans le

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

rapport d'Amnesty International intitulé *Turquie. Torture, exécutions extrajudiciaires, "disparitions"* (index AI : EUR 44/39/92).

Dans un rapport sur la situation médicale dans le sud-est de la Turquie publié en juin 1992, l'Association médicale turque fait observer : « *La plupart des médecins déclarent ne pas subir de pressions directes pour délivrer des certificats médicaux sans avoir examiné [le détenu], mais être soumis à de fortes pressions psychologiques visant à leur faire rédiger des rapports conformes aux souhaits [des autorités]. Bon nombre de médecins ont dit qu'ils avaient peur lorsqu'ils rédigeaient des rapports objectifs.* »

□ Les victimes de torture ou leurs proches font parfois l'objet de menaces lorsqu'ils essayent d'intenter une action en justice à l'encontre des tortionnaires. Le frère de Yücel Özen (mort en garde à vue le 24 novembre 1991 après avoir été interrogé au poste de police de Beyoglu) affirme avoir reçu de nombreux appels téléphoniques de policiers qui lui adressaient des menaces voilées et lui conseillaient de ne pas porter plainte à la suite de la mort de son frère. Il a toutefois persisté dans ses démarches et une procédure a été ouverte en mai 1992 à l'encontre de six policiers. Le problème des menaces est illustré de façon encore plus frappante par le cas de Servet Sayan. La famille de cet homme (interrogé en mars au siège de la deuxième section [criminelle] de la police d'Istanbul) a déposé une plainte devant le procureur en indiquant que Servet Sayan avait été suspendu par les bras et frappé à coups de bâton sur les testicules, ce qui avait entraîné une déchirure du scrotum (un certificat médical faisait état d'une lésion de 2,5 cm à la base du pénis). Une procédure a été ouverte et un soir d'avril, peu après l'inculpation de deux policiers, un commissaire de police s'est présenté en compagnie de ces deux fonctionnaires au snack-bar exploité par la famille de Servet Sayan. Ne trouvant pas ce dernier, la police a fait monter deux de ses proches et trois clients dans un fourgon et leur a ordonné de baisser la tête. Les cinq hommes ont ensuite été conduits à travers les rues sombres d'Istanbul, pendant que les policiers leur demandaient comment ils avaient osé porter plainte contre eux ; ils ont été relâchés dans un autre quartier de la ville. Zulfı Sayan, la mère de Servet Sayan, a déclaré à l'Organisation : « *Les cinq hommes n'ont pas été brutalisés, mais ce qui est arrivé était clairement une menace, et cela est terrifiant vu les "disparitions" survenues à Istanbul depuis un an.* »

La loi sur les poursuites à l'encontre des fonctionnaires représente un autre obstacle aux voies de recours légales. Elle prévoit en effet que les plaintes pour mauvais traitements, hormis l'homicide volontaire, à l'encontre de fonctionnaires, y compris les policiers, doivent d'abord être soumises pour enquête à un « *conseil administratif local* », qui a le pouvoir de bloquer la procédure. La loi antiterroriste d'avril 1991 prévoyait l'application de ce texte à toutes les plaintes de suspects politiques pour torture pendant les interrogatoires. La Cour constitutionnelle a jugé en mars 1992 que cette utilisation de la loi sur les poursuites à l'encontre des fonctionnaires était contraire à la Constitution. Cependant, la décision de la cour ne fera jurisprudence qu'après sa publication au Journal officiel. La loi est donc toujours appliquée, ce qui a pour effet de geler bon nombre de plaintes.

□ C'est notamment le cas pour celles déposées par Mediha Curabaz, violée au moyen d'une matraque au siège de la police d'Adana, et par Erdogan Kizilkaya, atrocement torturé au siège de la police de Kayseri, [pour de plus amples informations sur ces personnes, cf. le rapport publié par Amnesty International en mai

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44/75/92 - ÉFAI -

1992, index AI: EUR 44/39/92, op. cit.], et même par Birtan Altunbas, mort le 16 janvier 1991 après avoir été interrogé au siège de la police d'Ankara et dont le rapport d'autopsie n'avait toujours pas été communiqué à la famille ni aux avocats en août 1992, soit vingt mois après sa mort.

Quoi qu'il en soit, aux termes de la loi instaurant une zone sous état d'urgence dans le sud-est du pays, la loi sur les poursuites à l'encontre des fonctionnaires restera en vigueur dans les 10 provinces placées sous état d'urgence même après publication de l'arrêt de la Cour constitutionnelle. De nombreux avocats ont déclaré à Amnesty International que l'application de cette loi empêche de fait les plaintes pour torture d'arriver devant les tribunaux. Les conseils administratifs chargés d'examiner les plaintes sont constitués de représentants du pouvoir exécutif local, dont le gouverneur adjoint, qui est souvent aussi le chef de la police ou le commandant de la brigade de gendarmerie. Les audiences se déroulant en outre à huis clos, les plaignants et leurs conseils ne sont pas en mesure de suivre de près le déroulement de la procédure. L'application de la loi sur les poursuites à l'encontre des fonctionnaires entraîne également d'importants retards dans l'examen des plaintes. Le 1^{er} juillet 1991, 41 personnes ont été interpellées à l'issue d'une manifestation dans la ville de Bismil. Toutes ont affirmé avoir été sauvagement battues par les policiers et ont obtenu des certificats médicaux attestant la présence de lésions. Une plainte a été déposée devant le procureur de la localité, mais elle a été transmise le lendemain au bureau du gouverneur de Bismil afin d'être soumise au conseil administratif. Ce dernier n'avait toujours pas rendu son délibéré un an plus tard.

Dans une interview publiée dans le quotidien *Cumhuriyet* (La République) du 28 février 1992, Mehmet Kahraman, ministre chargé des droits de l'homme, a déclaré : « Depuis que notre gouvernement a commencé à travailler, la torture a cessé d'être un véritable problème. » Si tel est le cas, cela est dû au fait que le problème de la torture a été balayé par une vague d'informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires.

La recrudescence des exécutions extrajudiciaires

Amnesty International a exprimé par le passé sa préoccupation à propos des exécutions extrajudiciaires présumées commises en Turquie. Elle a toutefois constaté depuis juin 1991 une recrudescence des cas qui lui ont été signalés.

Depuis juillet 1991, une série d'opérations de police ont été menées à Istanbul, Ankara et Adana, particulièrement contre des "lieux sûrs" de *Devrimci Sol*, le principal mouvement de guérilla urbaine en Turquie. Ces opérations ont fait de nombreuses victimes et peu de prisonniers, ce qui laisse à penser que les policiers ont tiré dans l'intention de tuer, sans faire de sommations ou sans laisser aux guérilleros la possibilité de se rendre.

L'article 3 du Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois (adopté le 17 décembre 1979 par la résolution 34-169 de l'Assemblée générale) dispose : « Les responsables de l'application des lois peuvent recourir à la force seulement lorsque cela est strictement nécessaire et dans la mesure exigée par l'accomplissement de leurs fonctions. » Les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois (adoptés par consensus le 7 septembre 1990 par le

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44/75/92 - ÉFAI -

huitième congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants) précisent que « les responsables de l'application des lois, dans l'accomplissement de leurs fonctions, auront recours autant que possible à des moyens non violents avant de faire usage de la force ou d'armes à feu » (principe 4) et qu'ils « s'efforceront de ne causer que le minimum de dommages et d'atteintes à l'intégrité physique et de respecter et de préserver la vie humaine » (principe 5-b). De plus, le principe 9 dispose : « Les responsables de l'application des lois ne doivent pas faire usage d'armes à feu contre des personnes, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou de blessure grave, ou pour prévenir une infraction particulièrement grave mettant sérieusement en danger des vies humaines, ou pour procéder à l'arrestation d'une personne présentant un tel risque et résistant à leur autorité, ou l'empêcher de s'échapper, et seulement lorsque des mesures moins extrêmes sont insuffisantes pour atteindre ces objectifs. »

□ Le 12 juillet 1991, 10 personnes ont trouvé la mort après que la police eut assiégé quatre maisons qu'elle croyait occupées par des membres de *Devrimci Sol*. Toutes les victimes étaient sous surveillance depuis quelque temps et on ignore pourquoi elles n'avaient pas été interpellées auparavant. Selon des sources officielles, les coups de feu ont été tirés au cours d'un affrontement armé, mais rien ne prouve qu'ils l'aient été à partir des immeubles. Un rapport intitulé « *Enquête sur 10 homicides perpétrés le 12 juillet 1991 par les forces de sécurité turques* » a été publié par une délégation indépendante, comprenant notamment un médecin légiste, qui s'est rendue sur les lieux des fusillades six semaines après les faits. Ce rapport conclut à l'absence de preuve d'échange de coups de feu à l'intérieur de l'appartement dans lequel Ibrahim İlçi et Bilal Karakaya ont été tués – seul endroit dans lequel la délégation a pu pénétrer. Il ajoute que si une personne a été abattue dans la pièce principale, les éléments disponibles laissent à penser qu'elle était par terre ou à proximité du sol, à une distance de trois mètres environ du tireur, et qu'elle n'était pas en train de tirer au moment où elle a été touchée. Peu après la publication de ce rapport, une procédure a été ouverte à l'encontre de neuf policiers qui avaient participé à l'opération.

Interrogé à propos d'une opération similaire menée le 17 avril 1992 et au cours de laquelle trois membres de *Devrimci Sol* avaient trouvé la mort, le premier ministre Süleyman Demirel a répondu : « *On ne peut pas négocier avec ceux qui font couler le sang.* »

Plus de 50 exécutions extrajudiciaires présumées ont été signalées dans le sud-est de la Turquie pendant l'été et l'automne 1991. Les victimes, des villageois pour la plupart, ont été arrêtées à leur domicile dans les régions rurales et abattues par des groupes d'hommes armés, ou peut-être par un seul groupe, opérant à la manière d'un escadron de la mort (cf. op. cit. index AI: EUR 44/39/92 pour de plus amples informations). Ces personnes ont apparemment été prises pour cibles parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir des liens avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ou en raison de leurs activités au sein de l'opposition politique légale dans le sud-est du pays. Presque toutes les victimes étaient originaires de villages qui avaient refusé de rejoindre les milices instituées par le gouvernement dont les membres sont connus sous le nom de protecteurs de village.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

Dans le but de contrer les activités du PKK, les autorités ont en effet mis en place un réseau de quelque 32 000 protecteurs de villages, armés et payés par le gouvernement pour combattre les guérilleros et pour les empêcher de trouver un soutien logistique dans les villages de la région. De nombreux habitants répugnent à entrer dans les rangs de ces unités par crainte de représailles de la part des membres de la guérilla, mais craignent tout autant la réaction des forces de sécurité s'ils refusent.

□ Haci Berekat Acun, un fermier père de huit enfants dont trois étaient âgés de moins de sept ans, a été abattu à l'aube du 25 août 1991 devant sa maison, située dans le quartier de Gurusuk, village d'Ayranci (Seta en kurde), non loin de Dargeçit, province de Mardin.

Selon un article paru dans la presse, Kadriye, l'épouse de Haci Berekat Acun, a déclaré : « *Les chiens ont aboyé, ce qui nous a réveillés. Nous avons regardé dehors et avons vu que les soldats étaient là [...] Peu après nous avons entendu des voix qui appelaient : « Haci, Haci, sors, nous avons quelque chose à te dire. » Mon mari s'est levé pour aller à leur rencontre [...] Il nous a dit : « Je vais voir ce qu'ils veulent et je reviens tout de suite. » Dès qu'il est sorti, j'ai entendu des coups de feu. »* Kadriye s'est précipitée dehors et a trouvé le corps de son mari. Elle dit avoir vu trois soldats qui s'en allaient tandis qu'une quinzaine d'autres s'éloignaient déjà dans une autre direction. Le corps de Haci Berekat Acun portait plus de 10 blessures par balles.

Nazif Dogan, le chef du village, affirme que, lorsqu'il est allé signaler cet homicide à la brigade de gendarmerie d'Altiyol le lendemain matin, l'adjudant lui a répondu : « *Haci était un homme du PKK.* » À la suite de son intervention, Nazif Dogan a été placé en garde à vue, emmené à Mardin et retenu pendant plus de dix jours ; il aurait eu les yeux bandés et aurait été frappé pendant sa détention. Cet homme a ensuite été relâché sans inculpation.

Les villageois ont relevé les traces des pas de trois personnes dans un champ labouré, à environ 500 m en direction du poste de gendarmerie d'Altiyol.

Haci Berekat Acun avait été incarcéré à quatre reprises depuis 1989, car on le soupçonnait d'héberger des guérilleros du PKK. Il avait dit à ses proches qu'il avait été torturé lors de chaque emprisonnement et leur avait montré des lésions indiquant qu'il avait subi la *falaka*.

Le village d'Ayranci n'avait jamais accepté les protecteurs de villages. La famille de Haci Berekat Acun a indiqué que celui-ci avait, comme d'autres villageois, souvent fait l'objet de pressions pour qu'il rejoigne ces milices. Cependant, il avait répondu aux forces de sécurité qu'étant donné sa qualité de *haci* (personne ayant accompli le pèlerinage à La Mecque) et d'homme pieux, il ne pouvait prendre les armes.

De nombreux témoignages affirment que des membres des brigades spéciales se présentent dans les villages en se faisant passer pour des guérilleros du PKK en quête de nourriture, afin de tester la loyauté des habitants. Des homicides auraient été perpétrés par des membres des forces de sécurité vêtus comme les guérilleros.

Dans d'autres cas où les autorités ont nié toute responsabilité, des soldats ont été reconnus et des équipes de tueurs ont circulé dans des véhicules militaires qui passaient des barrages de gendarmerie ; certaines se sont même déplacées en hélicoptère.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

En novembre 1991, la méthode utilisée pour les homicides a changé. Depuis cette date, des attaques ont été perpétrées en plein jour, généralement dans la rue ou d'autres endroits publics, par un seul tueur, parfois assisté de guetteurs. Selon les témoins, les assassins sont souvent âgés d'une vingtaine d'années. Certaines sources attribuent ces homicides – plus d'une centaine ont eu lieu pendant les huit premiers mois de 1992 – au *Hezbollah* (Parti de Dieu). Il est vrai qu'au milieu des années 80 des actes de violence politique ont été commis en Turquie par une fraction du *Hezbollah* chiite basé au Liban, mais les homicides perpétrés dans le sud-est de la Turquie ne leur sont pas comparables et sont attribués à un groupe local (la plus grande partie de la population kurde musulmane de la région est de rite sunnite et non chiite). Bien que certains membres très pieux de la communauté religieuse se regroupent sous le nom de *Hezbollah*, notamment à Batman et à Nusaybin, l'existence d'un *Hezbollah* en tant que force armée organisée en Turquie n'a jamais été attestée. Il existe en fait une coïncidence frappante entre les cibles de ces assassinats mystérieux attribués au *Hezbollah* et les victimes des harcèlements, des détentions arbitraires, des tortures et des mauvais traitements pratiqués par la police. On considère généralement que les forces de sécurité sont complices de ces assassinats et en sont même les instigatrices.

□ Le cas de Ramazan Sat illustre bien ce phénomène. Cet homme a été arrêté à son domicile de Batman le 24 mars 1992, puis interrogé pendant douze jours au siège de la police de cette ville, car on le soupçonnait d'avoir hébergé des membres du PKK. Selon une plainte adressée au procureur de Batman, les policiers ont enlevé les vêtements de Ramazan Sat, l'ont suspendu par les bras après l'avoir attaché à une barre de fer et l'ont battu. Ils l'ont ensuite arrosé d'eau et lui ont administré des décharges électriques aux orteils et sur le pénis. Comme il avait perdu connaissance, les policiers l'ont ranimé en l'aspergeant d'eau froide sous pression et l'ont à nouveau suspendu, cette fois par les poignets attachés dans le dos, avant de lui administrer d'autres décharges électriques. Un certificat médical fallacieux a été délivré par une clinique reconnue par l'Institut de médecine légale, mais l'hôpital public de Batman a par la suite établi un certificat confirmant les blessures subies. La plainte, datée du 3 avril 1992, était accompagnée de photographies montrant les lésions sur le corps de Ramazan Sat. Cet homme aurait été menacé par les policiers dans les termes suivants : « *La prochaine fois, on ne viendra pas te chercher chez toi. On te tuera dans la rue sans que personne ne nous remarque.* » Ramazan Sat a été attaqué par des inconnus, dans une rue de Batman, exactement trois mois plus tard, le 3 juillet 1992 ; il est mort à l'hôpital.

Un incident survenu au début de 1992 à Silvan, province de Diyarbakir, théâtre de nombreux homicides attribués au *Hezbollah*, renforce l'hypothèse selon laquelle des membres des forces de sécurité seraient impliqués dans les assassinats.

□ Rifat Akis, seize ans, a été appréhendé à Silvan en raison de son appartenance présumée au PKK. Il a affirmé par la suite que le commandant de la brigade de gendarmerie de Silvan, tentant tour à tour de l'intimider et de le soudoyer, lui avait proposé d'assassiner Mehmet Menge, membre du conseil provincial du SHP de Diyarbakir, et qu'on lui avait confié une kalachnikov et des grenades. La famille de Rifat Akis avait alors demandé l'aide d'un groupe de parlementaires et, à l'initiative du ministre de l'Intérieur, le jeune homme avait été emmené au siège de la police d'Ankara. Là, un entretien téléphonique avait été organisé entre Rifat Akis et le commandant de la brigade de gendarmerie de Silvan afin qu'un enregistrement

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

puisse être fait. Amnesty International ne dispose pas de la retranscription intégrale des propos échangés, mais une partie de ceux-ci a été publiée par le journal *Yeni Ülke* (Pays nouveau) le 22 mars 1992 :

Rifat Akis : *Allo, c'est Rambo Stes* [probablement un nom de code – l'appel est passé directement au commandant de gendarmerie]

Le commandant : *Où es-tu ?*

Rifat Akis : *Je suis à Diyarbakir. J'ai trouvé l'homme. Je vais l'éliminer.*

Le commandant : *Ne parle pas trop ouvertement au téléphone. Élimine-le et viens ici, tes 20 millions [de livres soit environ 20 000 francs français] sont prêts.*

Rifat Akis : *Comment dois-je m'y prendre ?*

Le commandant : *Tu dégoupilles la grenade et tu la jettes sur lui. Ne lui tire pas plus de trois balles dans la tête. Ne t'en fais pas, on a tout arrangé, on dira que ce sont des terroristes qui l'ont tué. Ton argent est prêt. Je vais faire de toi quelqu'un d'important.*

Une information judiciaire aurait été ouverte sur cette affaire, mais l'officier de gendarmerie est apparemment toujours en liberté et serait même en service actif. Le commandement général de la gendarmerie a adressé le 7 mai 1992 un bref communiqué au président de la Grande Assemblée nationale turque en réponse à une question posée par un parlementaire. Le communiqué disait notamment :

1. Étant donné que le commandant de la brigade de gendarmerie de Silvan a été accusé d'avoir remis une arme à Rifat Akis afin que celui-ci tue Mehmet Menge, membre du conseil provincial du SHP de Diyarbakir, le commandant de gendarmerie de Silvan a été muté le 24 mars hors de la zone placée sous état d'urgence et il n'a plus aucun lien avec Silvan.

2. Le ministère de l'Intérieur a désigné un inspecteur civil pour mener à bien l'enquête administrative nécessaire. Des investigations sont en cours et les mesures requises seront prises au vu des résultats de l'enquête.

□ Ceux qui laissent entendre que les membres du *Hezbollah* bénéficient de la protection des autorités font également état d'une autre affaire qui s'est déroulée à Silvan, suite à un attentat qui a coûté la vie à deux personnes le 27 avril. Les assassins s'étaient enfuis et avaient trouvé refuge chez une personne connue pour ses liens avec le *Hezbollah*, et dont elle est peut-être même l'un des dirigeants. Un attroupement s'était alors formé devant la maison pour exiger la reddition des tueurs, mais des coups de feu avaient été tirés depuis le bâtiment. Les policiers, arrivés sur les lieux peu après, avaient placé les assassins et le propriétaire de la maison en garde à vue. Le responsable local de la police avait dressé un procès-verbal dans lequel il indiquait que les personnes interpellées étaient des membres notoires du *Hezbollah*; il affirmait aussi que la maison servait de lieu de réunion pour cette organisation. Les deux assassins présumés ont été maintenus en détention, mais le propriétaire de la maison a été libéré le 3 juin, apparemment sans avoir comparu devant un tribunal.

Cette affaire a été la dernière rapportée par Hafiz Akdemir, journaliste d'*Özgür Gündem* (Programme libre), avant d'être abattu dans une rue de Diyarbakir, le 8 juin 1992, par un tueur non identifié.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

Les attaques contre les personnes recueillant des informations dans le sud-est de la Turquie

Les journalistes, les hommes politiques locaux et les membres de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme sont les principales sources d'information sur les violations des droits fondamentaux commises dans le sud-est du pays. Ces trois groupes de personnes sont de ce fait pris pour cible. Jusqu'à l'an dernier, ils risquaient d'être harcelés, incarcérés et torturés lorsqu'ils s'intéressaient aux agissements des forces de sécurité ; désormais, ils risquent leur vie.

Les journalistes et les correspondants locaux de journaux et magazines comme le quotidien kurde *Özgür Günem* et l'hebdomadaire *Yeni Ülke* (Pays nouveau) qui lui est lié, ou comme *Gerçek* (La Vérité) et *2000^e Dogru* (Vers l'An 2000), sont victimes, depuis que ces publications ont commencé à paraître, de poursuites pénales, de harcèlements policiers, d'emprisonnements, de tortures et de mauvais traitements, de menaces de mort et d'assassinats. Ces journaux ont pour objectif déclaré d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité, et de les dénoncer, notamment dans les provinces à majorité kurde du sud-est de la Turquie, qui sont placées sous état d'urgence et où l'information est soumise à de sévères restrictions. Des numéros de ces publications ainsi que d'autres de même nature sont fréquemment saisis.

□ Halit Güngen, un journaliste kurde qui travaillait pour *2000^e Dogru*, a été tué par un inconnu le 18 février 1992, dans le bureau de Diyarbakir de cette revue. *2000^e Dogru* avait publié cette même semaine un article de cinq pages affirmant que les membres du *Hezbollah* s'entraînaient au quartier général de Diyarbakir des *Cevik Kuvvet* (Forces d'intervention rapide), une des branches de la police. Six jours plus tard, Cengiz Altun, correspondant kurde de l'hebdomadaire *Yeni Ülke* (Pays nouveau), a été abattu par des inconnus à Batman. Cet homme avait été interpellé et aurait été menacé de mort par la police alors qu'il enquêtait sur des exécutions extrajudiciaires dans la province voisine de Mardin. Hafiz Akdemir, un journaliste d'*Özgür Gündem*, a été abattu le 8 juin à Diyarbakir ; il avait été libéré l'année précédente après avoir effectué une peine de sept ans d'emprisonnement pour appartenance à une organisation kurde illégale et avait reçu des menaces de mort. Yahya Orhan, un autre journaliste d'*Özgür Gündem*, a été abattu dans la rue à Gercüs, non loin de Batman, le 31 juillet. Cetin Abayay, un journaliste d'*Özgür Halk* qui avait été abattu par des inconnus à Batman le 29 juillet, a succombé le lendemain à ses blessures. Le 5 août, Burhan Karadeniz, journaliste d'*Özgür Gündem*, a été grièvement blessé dans la rue à Diyarbakir ; il souffre d'une paralysie de la partie inférieure du corps. Hüseyin Deniz, correspondant d'*Özgür Gündem* et de *Cumhuriyet* (La République) à Ceylanpinar, province d'Urfa, et membre de PEN International, est mort après avoir reçu une balle dans la tête le 9 août. Cet homme avait été jugé en décembre 1991 par le tribunal d'instance de Ceylanpinar pour détention d'ouvrages rédigés en langue kurde et relaxé.

Le 11 août, le premier ministre Demirel a exprimé son opinion à propos des attaques contre les journalistes : « *Ceux qui ont été tués n'étaient pas de vrais journalistes. Il s'agissait de militants qui se faisaient passer pour des journalistes. Ils s'entretuent.* »

Amnesty International a constaté dans d'autres parties du monde que les journalistes sont souvent particulièrement visés dans les régions où sont commises des violations graves des droits de l'homme et notamment des exécutions extrajudiciaires.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

Lorsque les journalistes et les observateurs de la situation des droits de l'homme intimidés par la mort de leurs collègues quittent la région, les violations des droits de l'homme ne sont plus dénoncées.

« Il nous est chaque jour plus difficile de faire notre travail. On nous signale des cas de torture, de villages minés, d'exécutions extrajudiciaires, mais les forces de sécurité nous empêchent de plus en plus souvent de nous rendre dans les villages pour enquêter. Nous sommes tous l'objet de menaces : des journalistes et des membres d'associations de défense des droits de l'homme ont été tués et nous craignons pour notre vie. Cependant le plus dur à supporter, c'est que ni le gouvernement ni la communauté internationale ne réagissent aux informations que nous diffusons à propos des violations des droits de l'homme qui sont commises. » (Oktay Bahadır, avocat et membre de la section de Batman de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme.)

La réaction des autorités aux homicides perpétrés dans le sud-est du pays est extrêmement discrète, elle se limite à quelques démentis dans le but d'étouffer les critiques. Il n'est en fait pas exagéré de dire que le gouvernement fait semblant de ne pas voir le problème. Les porte-parole des autorités ont, dans des communiqués publics assez rares, soit déclaré évasivement que des enquêtes étaient en cours, soit catégoriquement nié la participation des forces de sécurité en rejetant la responsabilité sur le PKK ou le Hezbollah. Selon une dépêche de l'agence de presse Reuter en date du 5 août, Ismet Sezgin, le ministre de l'Intérieur, aurait déclaré : *« Lorsque nous avons enquêté récemment sur ces homicides non élucidés, nous avons constaté que 45 des 55 cas recensés étaient imputables au PKK. Les 10 autres soit avaient été commis par des groupes rivaux comme le Hezbollah, soit résultaient de dissensions internes au PKK. »* On constate également une complaisance au niveau local. C'est ainsi qu'interrogé le 30 juillet 1992 par le quotidien *Cumhuriyet* au sujet des 38 homicides recensés à Batman depuis le début de l'année, le gouverneur, qui est également chef de la police, a déclaré : *« Nous n'avons pas encore pris de mesures radicales à ce propos. »* Il a promis de réagir plus rapidement à l'avenir.

L'attitude du gouvernement face aux homicides se déduit autant de ses silences que de ses déclarations. Le 5 mars, des policiers ont défilé dans les rues de Sirnak en scandant des slogans comme *« Vengeons le sang par le sang! »*, *« Sirnak sera le tombeau des Kurdes! »* et *« Les droits de l'homme sont les ennemis de la police! »*; ils auraient également commis de nombreuses déprédations. Ces faits n'ont suscité pratiquement aucun commentaire tant du premier ministre que du ministre de l'Intérieur ou des autorités policières. L'absence de réaction du gouvernement face à de tels agissements contribue à créer un climat dans lequel les policiers sont amenés à considérer qu'ils peuvent commettre des violations des droits de l'homme en toute impunité. Quinze jours plus tard, le 21 mars, des civils ont trouvé la mort après que des policiers de Sirnak eurent apparemment ouvert le feu sur des manifestants qui refusaient que des membres masculins des forces de sécurité procèdent à une fouille sur des femmes qui partaient célébrer le Nevroz (Nouvel An kurde). Des affrontements limités ont éclaté plus tard dans la journée entre le PKK et les forces de sécurité. On estime à 16 le nombre de civils tués ce jour-là ; le gouverneur de la province de Sirnak aurait reconnu que *« les forces de sécurité avaient utilisé trop de munitions et n'avaient pas bien délimité leurs cibles »*.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44/75/92 - ÉFAI -

La plupart des homicides évoqués plus haut restent toujours classés comme « crimes non élucidés » dans les dossiers du Parquet. Plus de 100 cas d'homicides apparemment commis avec la participation directe ou la complicité des forces de sécurité ont été dénombrés au cours de l'année écoulée, mais pratiquement aucun n'a été résolu. Depuis le début de la vague d'assassinats, seuls cinq responsables présumés ont été arrêtés – tous seraient liés au *Hezbollah*. Deux d'entre eux ont été appréhendés par la population et livrés à la police, deux autres ont été sauvés de justesse par des membres des brigades spéciales alors qu'ils étaient sur le point d'être lynchés par la population. Le dernier a été pourchassé et blessé par balles à plusieurs reprises par le père de la victime avant d'être remis aux forces de sécurité ; il a été emmené à l'hôpital militaire pour y recevoir des soins au service des urgences, mais il n'était blessé qu'aux bras car il portait un gilet pare-balles sous ses vêtements.

Les exactions perpétrées par les groupes armés d'opposition

Au cours de la période marquée par les exécutions extrajudiciaires présumées – depuis juillet 1991 – la presse turque a signalé plus de 70 homicides apparemment arbitraires et délibérés attribués aux guérilleros du PKK. La plupart des victimes sont des civils, soupçonnés d'avoir collaboré avec les forces de sécurité, de leur avoir servi d'indicateurs ou d'avoir des liens avec le *Hezbollah*. On a constaté une recrudescence de ces homicides depuis mars 1992, date à laquelle la période d'"amnistie" proclamée par le PKK a pris fin.

□ Le 15 avril, le corps d'une jeune femme a été retrouvé à Nusaybin, attaché à un poteau électrique et portant une pancarte indiquant qu'elle avait été tuée parce qu'on la soupçonnait de servir d'informateur. Le corps d'Alaattin Büyükdag, la bouche remplie de billets de banque, a été retrouvé le 4 mai à proximité du village de Nurettin, non loin de Malazgirt, dans la province de Mus. On pense qu'il a été tué par le PKK pour avoir renseigné les forces de sécurité.

□ Mehmet Nuri Alptekin, réputé proche du *Hezbollah*, a été enlevé dans le village de Sümer, à proximité de Dargeçit, province de Mardin. On a retrouvé son corps trois jours plus tard, le 2 juin, pendu à un poteau électrique.

□ Mecit Akgün, un journaliste qui avait travaillé pour l'hebdomadaire *Yeni Ülke*, a disparu à la mi-mai. Son corps a été retrouvé le 31 du même mois pendu à un poteau situé près du village de Çölova, Nusaybin, province de Mardin. L'autopsie a révélé qu'il avait été étouffé. Un tract aurait été épinglé sur le corps pour revendiquer l'assassinat au nom du PKK ; il portait la mention suivante : « Il a été puni pour avoir trahi. »

Des protecteurs de villages et des gendarmes capturés au cours de raids ou à des barrages routiers, puis "exécutés", sont également au nombre des victimes d'homicides délibérés et arbitraires.

□ Le 17 avril, Mustafa Bulut, qui appartenait à la milice d'Uludere, Sirmak, a été enlevé, apparemment par des membres du PKK, à Antalya, où il se faisait soigner. On a retrouvé son corps pendu à un arbre, la bouche remplie de billets de banque. Dans la nuit du 27 mai, des guérilleros du PKK qui avaient investi le district de

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

Cemi, Solhan, province de Bingöl, auraient "exécuté" Hüsnü Islek, Zübeyir Uçak et Celal Kaya, tous trois protecteurs de villages, en formant un peloton d'exécution. Des enfants de membres des forces de sécurité ont également été tués au cours de plusieurs attaques menées par des guérilleros du PKK.

D'autres groupes armés d'opposition auraient également tué des civils et des prisonniers.

□ Mehmet Gül a été abattu le 9 mai à Adana. Selon un article paru dans le quotidien *Hürriyet* (La Liberté), l'Union des communistes révolutionnaires de Turquie (TIKB) aurait annoncé que cet homme avait été tué parce qu'il servait d'indicateur à la police. Le quotidien *Sabah* (Le Matin) a rapporté que Mehmet Sami Tarhan, poignardé dans la prison de Bayrampasa, avait été tué par des membres de *Devrimci Sol* pour avoir renseigné la police sur ce mouvement.

Dans les situations de conflit armé comme celle que connaît la Turquie, Amnesty International appelle les gouvernements aussi bien que les groupes d'opposition à respecter les principes internationaux du droit humanitaire qui fixent des normes minimales en la matière. Citons notamment l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949, qui concerne la protection des personnes ne participant pas directement aux hostilités, tels les civils ou les soldats faits prisonniers, mis hors de combat ou qui ont déposé les armes, et qui interdit de les torturer, de les tuer délibérément et arbitrairement ou de les prendre en otage.

L'Organisation condamne donc fermement le massacre délibéré de civils et les autres homicides délibérés et arbitraires commis par les groupes d'opposition, notamment le meurtre de prisonniers, de blessés ou de personnes qui ont déposé les armes, tout comme elle condamne sans équivoque la peine de mort et les exécutions extrajudiciaires imputables aux forces gouvernementales.

Les recommandations d'Amnesty International

Amnesty International adresse les recommandations suivantes au gouvernement turc au sujet des mesures concrètes qui devraient être prises sans délai pour lutter contre la persistance de la torture et des mauvais traitements ainsi que la recrudescence des exécutions extrajudiciaires présumées.

La torture – la pratique des enquêtes de police et des interrogatoires

1. Toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour garantir que les détenus et leurs avocats puissent bénéficier des dispositions de l'article 136 du Code turc de procédure pénale qui accorde aux détenus le droit de consulter l'avocat de leur choix « à tout moment de la procédure ». Les détenus et leurs avocats doivent pouvoir immédiatement en appeler au tribunal au cas où la police leur refuserait tout contact. (Principe 17 de l'Ensemble de principes des Nations unies pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement.)
2. Les personnes arrêtées devraient être autorisées à informer immédiatement leur famille de leur détention et pouvoir rencontrer leurs proches rapidement après leur interpellation et régulièrement par la suite. (Règle 92 de l'Ensemble des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.)

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

3. La date, l'heure et la durée de tout interrogatoire, ainsi que le nom de toutes les personnes y ayant assisté, devraient être enregistrés clairement. Ces registres devraient pouvoir être consultés par la justice, les avocats et les détenus. (Principe 23 de l'Ensemble de principes des Nations unies pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement.)
4. Le risque de torture étant maximal pendant la période de garde à vue et la loi reconnaissant aux détenus le droit de consulter un avocat sans restriction (cf. plus haut recommandation 1), Amnesty International prie le gouvernement d'amender la législation afin que dans toutes les régions du pays toutes les personnes placées en garde à vue comparaissent devant un tribunal dans les vingt-quatre heures suivant leur interpellation et ne puissent être maintenues en détention que sous le contrôle d'une autorité judiciaire.

Les enquêtes sur les plaintes pour torture ou mauvais traitements

5. Le gouvernement turc devrait remplir ses obligations légales aux termes des articles 7, 12 et 13 de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, afin de garantir l'ouverture immédiate d'une enquête confiée à un organisme indépendant et impartial chaque fois qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture a été commis, puis de traduire les responsables en justice.
6. La loi devrait reconnaître le droit des détenus d'être examinés par un médecin de leur choix et d'obtenir un nouvel examen médical au cas où ils auraient été examinés par un médecin désigné par les autorités. Les détenus devraient pouvoir en référer à un tribunal si ce droit leur est refusé.

Les détenus et leurs avocats devraient avoir accès aux conclusions des examens médicaux. Les proches des personnes mortes en garde à vue devraient pouvoir insister pour qu'un médecin ou toute autre personne qualifiée désignée par eux-mêmes assiste à l'autopsie et puisse en consulter tous les rapports.

7. Les juges d'instruction devraient être habilités à mener leur propre enquête chaque fois qu'une personne comparissant devant eux se plaint d'avoir été torturée ou maltraitée. Si un détenu présente des traces de blessures, le magistrat devrait s'enquérir de l'identité des personnes ayant procédé à l'arrestation et au placement en garde à vue et de l'état physique du détenu. Les personnes qui se plaignent d'avoir été torturées ou qui présentent des blessures devraient être immédiatement examinées par un médecin indépendant.
8. Tout fonctionnaire chargé de l'application des lois inculqué de torture ou de mauvais traitements devrait être suspendu, immédiatement et jusqu'au prononcé de la décision de la justice, de toute fonction ayant un rapport direct avec l'arrestation, la surveillance ou l'interrogatoire des détenus.

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

9. La loi sur les poursuites à l'encontre des fonctionnaires ne devrait pas s'appliquer en cas de plaintes pour homicide, torture ou mauvais traitements imputables à des policiers ou à d'autres fonctionnaires.
10. Les plaignants et les témoins devraient être protégés contre tout mauvais traitement ou toute intimidation. (Article 13 de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.)
11. Toutes les parties concernées devraient avoir librement accès aux conclusions de toutes les enquêtes sur les plaintes pour torture ou mauvais traitements.
12. La Turquie devrait rendre publics (bien que cela ne soit pas obligatoire) les rapports rédigés à la suite des visites du Comité européen pour la prévention de la torture, comme le recommande la résolution 985 (1992) sur la situation des droits de l'homme en Turquie adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Les exécutions extrajudiciaires présumées

Il est essentiel pour empêcher les exécutions extrajudiciaires d'effectuer des enquêtes exhaustives sur les homicides et d'engager des poursuites à l'encontre de leurs auteurs. En Turquie, les enquêtes sur les crimes incombent habituellement au Parquet localement compétent. Étant donné le contexte tendu de conflit interethnique dans une région où les affrontements entre la guérilla et les forces armées sont quotidiens, avec tout ce que cela implique de pressions et de suspicions dans les deux camps, les procureurs ne sont pas toujours en mesure de mener une véritable enquête, ni enclins à le faire.

Les Principes des Nations unies relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions (adoptés par le Conseil économique et social le 24 mai 1989) prévoient qu'une enquête approfondie et impartiale sera promptement ouverte dans tous les cas où l'on soupçonnera des exécutions extrajudiciaires – les gouvernements instaurant à cette fin des procédures et des services officiels d'enquête (principe 9). L'autorité chargée de l'enquête devra disposer des ressources budgétaires et techniques nécessaires pour mener sa tâche à bien et être investie du pouvoir d'obliger les fonctionnaires soupçonnés d'être impliqués à comparaître et à témoigner (principe 10). En cas de nécessité, les gouvernements devraient désigner des commissions d'enquête dont les membres seraient choisis pour leur impartialité, leur compétence et leur indépendance (principe 11). Les plaignants et les témoins devraient être protégés contre les violences, les menaces de violence ou toute autre forme d'intimidation (principe 15). Les familles des victimes et leurs avocats devraient avoir accès à toutes les informations concernant l'enquête (principe 16). La commission d'enquête devrait rendre public dans un délai raisonnable un rapport écrit auquel les autorités seraient tenues de répondre (principe 17). Les personnes dont l'enquête a révélé qu'elles ont participé à des homicides devraient être traduites en justice (principe 18).

TURQUIE. Des murs de verre

EUR 44175192 - ÉFAI -

Le Manuel des Nations unies relatif à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions recommande la création d'une commission d'enquête spéciale et impartiale chaque fois que les opinions politiques de la victime ou son origine ethnique font craindre que le gouvernement n'ait été responsable ou complice de sa mort. Il présente une série de propositions sur la manière de mener une enquête dans de telles circonstances.

Amnesty International a demandé à plusieurs reprises aux autorités turques de conduire sans plus de délai une enquête impartiale sur les circonstances de chacun de ces homicides et de traduire les responsables en justice. À cette fin, l'Organisation propose que soient créées des commissions d'enquête indépendantes et que soient appliquées les procédures recommandées par les Nations unies.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Turkey: Walls of Glass. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 1992.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :

TURKEY : "SCANDALOUS" REFORM PACKAGE PROTECTS TURKEY'S IMAGE BUT NOT HER DETAINEES

Amnesty International has expressed deep disappointment over the final form of the judicial reform package which was passed by the Turkish Grand National Assembly on 18 November.

"It is scandalous that Turkey, a Party to the European Convention on Human Rights should pass legislation which is clearly in breach of that convention - and that this legislation should be presented to the international community as a 'reform'", the organization said today. "These measures would not have saved the lives of the three detainees who died after interrogation in police custody in October."

It will not be possible to evaluate the terms of the legislation in complete detail until the full text has been published in the official gazette, when it will become law. However, a summary of the legislation appeared in the newspaper Cumhuriyet (Republic) of 19 November, where the most important terms were described as follows:

Detention periods:

The detention period for common criminal detainees will be 24 hours for individual crimes, and up to eight days for collective crimes (a judge will have to give permission for extension after four days, but it appears that the detainee will not have to be brought before the judge);

The maximum detention period for political crimes (those crimes heard in the State Security Courts) will remain at 30 days (15 days outside the 10 provinces under emergency legislation).

Right of access to lawyers:

The right to appoint and consult with a lawyer, which already exists on paper, is restated unambiguously for common criminal detainees. The Turkish Bar Association will provide a lawyer for defendants unable to pay a lawyer's fees;

Political detainees will not have the right to consult a lawyer. This would in effect withdraw the theoretical right of access to legal counsel which they formerly had, but which was routinely ignored.

Amnesty International will have to examine the application of this legislation in practice to establish whether or not it will afford protection against torture for those detained for criminal offences. However, even the measures concerning the length of detention relating to this group are clearly in breach of the European Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms. Meanwhile political

detainees - those most at risk of torture - are afforded no protection whatsoever. The detention procedures for the three detainees who died, apparently as a result of torture, in police custody in Turkey during the last week of October, would have been unchanged by this legislation.

While Amnesty International is reluctant to reject any steps that could be interpreted as reform, the organization believes that this legislation may offer little protection to criminal detainees and none to political detainees. It concludes that the law is an empty gesture mainly intended to serve public relations purposes inside Turkey and abroad.

Le Monde

15 septembre 1992

TURQUIE

Les mésaventures d'un instituteur français en pays kurde

Alors que se déroulaient à Sirnak les récents affrontements entre troupes turques et rebelles kurdes, un instituteur français, M. Jean-Michel Joly, un Parisien âgé de trente-deux ans, qui voyageait dans la région, a été détenu pendant une semaine, accusé par les forces de sécurité d'être un membre du PKK. Privé d'accès au téléphone, M. Joly n'a pu prévenir ni sa famille ni l'ambassade de France durant ses sept jours de détention.

ISTANBUL

de notre correspondante

Grand voyageur, friand d'aventure, M. Joly avait sous-estimé les risques qu'il encourait dans cette région dangereuse le long de la frontière turco-irakienne, déchirée par les fréquents affrontements armés entre les forces gouvernementales et les combattants du PKK. La présence incongrue de ce voyageur étranger, qui visitait la région pour la seconde année consécutive, avait attiré l'attention des autorités militaires.

Dans ses bagages, les policiers trouvèrent ce qui pour eux constituait des preuves suffisantes de sa culpabilité : deux revues que M. Joly avait achetées à Paris à des supporters du mouvement séparatiste pour « s'informer de la situation » ainsi qu'un « visa » délivré par le PKK pour garantir sa sécurité dans le Sud-Est.

Protestant de son innocence auprès d'un simple soldat - son seul contact avec l'extérieur - M. Joly passa cinq nuits dans une cellule « immonde » avant d'être transféré au poste militaire de Sirnak. A son arrivée dans cette localité, M. Joly découvrit une « ville fantôme à l'atmosphère surréaliste », vidée de ses vingt mille habitants. « Les bâtiments n'avaient plus de vitres, il y avait des voitures explosées partout et des milliers d'impacts de balles », expliquait-il.

Au poste militaire, M. Joly subit un interrogatoire vigoureux, dans une ambiance tendue. « Ce n'était pas la torture, mais j'ai été giflé et frappé à coups de pied et de poing », explique l'instituteur. Le pire, ce n'était pas la douleur physique, mais l'angoisse, la peur. Je ne savais pas ce qui m'attendait. »

Après avoir transféré M. Joly à Diyarbakir, les policiers développèrent ses nombreuses pellicules. Des photos de l'instituteur, kalachnikov à la main et cartouchière en bandoulière, ne firent qu'ajouter à la confusion. Au cours de son voyage, M. Joly avait passé la nuit dans la famille d'un gardien de village (milicien progouvernemental), dans le village de Beytussebab, et avait imprudemment posé pour une « photo-souvenir ».

Le 26 août, après un dernier interrogatoire à Diyarbakir - sans violence cette fois-ci - M. Joly fut finalement libéré sans explications.

NICOLE POPE

Eye on Ankara: Waiting for an End to Turkish Torture

By Jeri Laber and Lois Whitman

ALMOST 10 months have passed since Prime Minister Suleyman Demirel's new government, committed to human rights reforms, took office in Turkey—a gestation period long enough to produce significant change. But the promised reforms have not come about; to the contrary, torture, murder and other human rights abuses in Turkey have become significantly worse.

A promise to end torture has been repeatedly broken, despite the fact that Demirel came to power promising "police stations with glass walls." A legal reform bill that would have shortened the permissible detention period and have permitted immediate access to lawyers was passed by Parliament, then vetoed by President Turgut Ozal, then re-submitted to Parliament, only to be withdrawn on Aug. 27.

The bill might have gone far in preventing routine torture that continues in Turkish police stations, such as these two cases among a number recently reported to Helsinki Watch by victims in Istanbul, Ankara, Adana and Antalya:

■ Nazli Top, a 23-year-old nurse, told of being tortured by police in Istanbul in April. Two months pregnant, Top said she was blindfolded and stripped, then given electric shock while suspended by her wrists, beaten and sexually abused with a truncheon. After 10 days in custody, she was released without charges, police said it was a case of mistaken identity. Top has a medical report attesting to her injuries. By a miracle, she did not lose her baby.

■ Ismail Yilmaz, 40, told of being tortured by police in Istanbul in April.

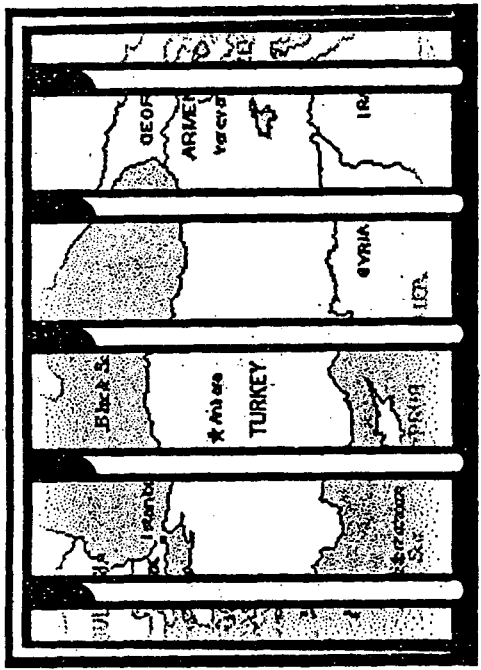
Nothing has come to pass. More than one hundred doctors, teachers, community leaders and local officials have been killed in the southeast within the past two years by attackers using "death squad" tactics.

Questioned about a non-political crime, Yilmaz was blindfolded, severely beaten, given electric shock while suspended naked, violated with a truncheon and put six times into a cell about 12 feet square with a German shepherd that repeatedly attacked and bit him. Yilmaz showed us large scars on his wrists and legs from the bites. After two days, he was released without being charged.

These accounts and others like them convince us that torture continues in Turkey, that it permeates the criminal justice system and that it is not confined, as some believe, to suspected terrorists or Kurdish separatists. Twelve people died in suspicious circumstances this year while in police custody; police say five of them, including three children aged 13 to 16, committed suicide. The government has made no serious effort to investigate these cases.

Everything seemed possible in January when we met with Prime Minister Demirel, Deputy Prime Minister Erdal Inonu and other officials of the coalition government that came to power last November. Legislation to protect detainees from torture was only one of many planned reforms, which included amendments to the constitution and revision of the restrictive press law. Demirel had publicly recognized the "reality" of Turkey's large and long-abused Kurdish minority and told us he planned to win its confidence by restoring Kurdish cultural rights, abolishing the vindictive Turkish gendarmerie units in the Kurdish southeast and ending the "village guard" system that forces local people to take up arms to support the military in its fight against the PKK (Kurdish Workers Party), a secessionist guerrilla force waging violent warfare in the southeast.

None of this has come to pass. More than one hundred doctors, teachers, community leaders and local officials have been killed in the southeast within the past two years by attackers using "death squad" tactics.



THE WASHINGTON POST

Others have disappeared, only to turn up dead by a roadside some time later. Although some were last seen in the hands of police, the police usually deny having detained the victim or say they held him briefly and then released him. The Turkish government appears to have made no serious efforts to find the assassins or to investigate police involvement.

Dozens of journalists—particularly the left-wing opposition—continue to be harassed, threatened, beaten, detained and tortured. Reporters are charged with the crimes of insulting the president, criticizing the military or public prosecutors, disseminating separatist or communist propaganda and praising acts that are considered crimes. Some have been sentenced to prison terms.

In a horrifying new development, eight journalists have been shot and killed since February in southeast Turkey. All but one wrote for left-wing or pro-Kurdish journals; several had written about purported connections between a "counter-guerrilla" force and Turkish security forces. Six were shot from behind—usually with one bullet to the back of the head. Again, the government has made no serious efforts to find the killers.

When asked about the mounting human rights abuses, officials are quick to blame escalating terrorism—an indisputable fact of life. In the southeast, according to the Turkish government, almost 2,000 people—among them 800 women, children and elderly—have been killed by the PKK. In western Turkey, assassinations of police, judges and other officials, most of them attributed to the left-wing extremist organization Dev Sol (Revolutionary Left), are becoming more frequent. In Istanbul and other major cities, 51 police and other officials have been assassinated this year.

But the Turkish government, in dealing with this deplorable situation, appears to have abandoned its initial commitment to a "state of law based on human rights and freedoms." Instead of attempting to capture, question and indict people suspected of these killings, police have embarked on a campaign of house raids. Since February, such raids have killed 37 alleged terrorists in western Turkish cities and 34 in the southeast.

the targeted houses. All this suggests that the raids are not shoot-outs but deliberate executions. Such extrajudicial killings in which police act as judge, jury and executioner are outlawed by both international human-rights law and the laws of war.

Government forces have attacked Kurdish villages with increased ferocity this year and have maintained the detested village guard system that serving as armed guards, vulnerable to PKK retribution, or abandoning their homes and lands. Security forces recently wreaked such destruction on the town of Sirmak that almost all of its 20,000 inhabitants piled their belongings onto wagons and trucks and abandoned the town. Officials have barred many journalists from most areas of the town and from interviews with the mayor, other officials and residents.

Contrary to international laws and standards, police continue to shoot and kill peaceful demonstrators. In March, during the celebration of Nevroz, the Kurdish New Year, government troops opened fire and killed at least 80 demonstrators in three southern towns. Nine others were killed in demonstrations there in August. Peaceful demonstrators also have been killed this year in Izmir, Adana and Antalya. No one has been charged with any of these deaths.

The government appears to have abandoned many of its early promises, such as a commitment to replace the repressive 1982 constitution, written after the military coup of 1980, and in the interim to abolish anti-democratic provisions in the current constitution—such as one that forbids university professors from joining political parties. The government also promised to change laws that discriminate against women, to provide trade union rights for civil servants, to enact trade union laws that comply with International Labor Organization standards, to abolish restrictions on political and religious freedom and to abolish the hated

Higher Education Council, the body that controls university policies throughout the country. These promises have not been kept.

In its initial days, the new administration did take some positive steps. The notorious Eskisehir Prison was shut down; 227 people who had been deprived of their citizenship for political reasons regained it; and some films and cassettes were removed from a list of banned artistic works. The government also ended a ban on the use of the Kurdish language on the street, although Kurdish is still banned in courts and other official and public settings. One Kurdish-language newspaper, Welat, is being published; a Kurdish institute was permitted to open in Istanbul (but has been forbidden to hang up a sign outside its office), and a policy of allowing parents freedom in choosing their children's names (including Kurdish names) was adopted.

In recent conversations with Helsinki Watch, Justice Minister Seyfi Oktay, Interior Minister Ismet Sezgin and Human Rights Minister Mehmet Kahraman all emphasized that the government remains committed to change, to the establishment of a transparent democracy and to amending the constitution and laws as initially proposed. But appropriate actions are not forthcoming. Demirel's government has not demonstrated the political will or ability to end torture, police murder, press restrictions and other loathsome practices, either on paper or in reality.

The Bush administration has been extremely supportive of the Demirel government, even congratulating Turkey on its "use of restraint" against the Kurdish population during Nevroz, when government troops shot and killed at least 80 peaceful demonstrators. Turkey remains the third largest recipient of U.S. aid, after Israel and Egypt, and will receive \$578 million in the current fiscal year. Surely our government can use its influence to persuade Demirel to honor the encouraging promises he made less than a year ago.